



Québec, le 16 juillet 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-20

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande telle que précisée et faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

- En février 2024, en réponse à une précédente demande d'accès à l'information au sujet du Programme de bourses Perspective Québec, on m'avait répondu que certains documents ne pouvaient m'être transmis, car ils faisaient partie d'un processus décisionnel en cours. La décision ayant été prise de devancer la fin de ce programme, voici la nouvelle demande :
 1. une copie de tous les documents (études, avis, analyses ou autres) produits concernant le Programme de bourses Perspective Québec (PBPQ) dont :
 - a) une copie de tous les documents produits concernant l'efficacité/l'atteinte des objectifs tels que définis/les impacts de l'implantation du PBPQ;
 - b) une copie de tous les documents ayant permis d'appuyer la décision de devancer la fin du PBPQ rendue publique en février 2025 par la ministre Déry;
 2. une copie de tous les échanges à l'interne, entre le 1er septembre 2024 et le 28 février 2025, entre gestionnaires responsables du PBPQ (incluant le personnel politique et les élus) au sujet de l'efficacité du PBPQ, et concernant la décision de devancer la fin du PBPQ.

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre à votre demande. Toutefois, les renseignements étant susceptibles de révéler des renseignements personnels confidentiels, comme les numéros de cellulaire, sont caviardés, et ce, en application des articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi.

... 2

Nous vous invitons également à consulter le communiqué qui est diffusé à l'adresse suivante :

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/quebec-devance-la-fin-du-programme-de-bourses-perspective-quebec-884841551.html#:~:text=QU%C3%89BEC%2C%20le%207%20f%C3%A9vr.,%2C%20sera%20l'hiver%202025>

En outre, une étude portant sur l'impact du PBPQ a été diffusée en réponse à une demande d'accès antérieure, soit la 24-760, ce document est diffusé à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Acces-information/reponses-transmises/2025/avril-juin/24-760_Diffusion.pdf

Bien que la décision soit prise pour ce programme, des documents visés par votre demande et comportant, substantiellement, des avis et recommandations ne peuvent vous être transmis en vertu des articles 14 et 37 de la Loi. Également, certains passages des documents qui vous sont transmis sont masqués en vertu des mêmes dispositions.

Des documents sous forme d'ébauche ont été répertoriés. Suivant l'article 9 de la Loi, le droit d'accès ne s'applique pas à ces derniers.

D'autres documents sont formés en substance d'opinions juridiques. Ils ne peuvent vous être communiqués suivant l'article 31 de la Loi ainsi qu'à l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12).

En ce qui a trait aux documents adressés à la ministre ou pour son cabinet, ceux-ci ne peuvent vous être communiqués selon l'article 34 de la Loi.

Enfin, des courriels recensés par le Ministère sont masqués puisqu'ils relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public, en l'occurrence, le ministère de la Santé et des Services sociaux. D'après l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de la responsable de l'accès aux documents, aux coordonnées suivantes:

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Josée Martel

Accès aux documents

Directrice de la gouvernance et des affaires institutionnelles

1075, chemin Sainte-Foy

Québec (Québec) G1S 2M1

Tél. : 418 266-8864

Télec. : 418 266-7024

responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-annexé une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 11

Simon Boucher-Doddridge

De: Simon Boucher-Doddridge
Envoyé: 30 septembre 2024 17:24
À: Catherine Gretas
Cc: Carine Crampon; Stephan Bonneau
Objet: RE: BPQ

Bonjour,

J'ai déposé la note que l'équipe a préparé ce pm  [dossier AFE](#). Étant donné qu'il semble que la clause grand-père semble acquise, nous n'avons pas détaillé à outrance les enjeux de sa mise en place. Si jamais on veut en ajouter, on pourra le faire avec les infos que je t'avais envoyées vendredi dernier.

Suite à ta lecture, on pourrait faire les ajustements demandés.

Bonne fin de journée,

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des programmes, des bourses et du soutien financier
Chef de service des programmes et des bourses par intérim
Ministère de l'Enseignement supérieur
418-928-7160
1035, De La Chevrotière, 22e étage
Simon.Boucher-Doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 septembre 2024 14:35
À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Carine Crampon <Carine.Crampon@mes.gouv.qc.ca>; Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: BPQ



Bonjour Simon,

Pourriez-vous travailler la note PBPQ dans le répertoire mentionné ci-dessous ?

Merci !

Catherine

De : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 septembre 2024 13:17
À : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>; Jacky Roy

<Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>; Sébastien Bédard <Sebastien.Bedard@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: BPQ



Bonjour Stephan,

SVP déposer la note en cours de rédaction dans un SharePoint accessible au SFBI. Un dossier AFE existe dans la TEAM ADM BSMA MES. Ce lien peut être utilisé pour y déposer le document de travail.

Merci de confirmer à tous le lien qui sera utilisé.

Bonne journée

Johanne 😊

De : Sébastien Bédard <Sebastien.Bedard@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 septembre 2024 12:59

À : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: BPQ



Allô,

Est-ce que la note sera déposée dans SharePoint ?

Merci

Sébastien

De : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 septembre 2024 11:27

À : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>; Jacky Roy <Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>; Sébastien Bédard <Sebastien.Bedard@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: BPQ



Bonjour Stephan,

En suivi d'une rencontre tenue ce matin entre François, Esther et Catherine, voici en suivi des messages la demande de la SM pour le PBPO.

La collaboration du SFBI sera requise. Je joins, pour inspiration seulement, un gabarit simple (comme demandé plus bas, pas une note ministre).

SVP un retour d'une première version est attendu pour demain.

Ici des précisions de Josianne :

Josianne Gervais 10:40 - **IMPORTANT**

Merci

Johanne 😊

De : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 septembre 2024 08:43

À : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: BPQ

Enseignement
supérieur

Québec 

Jacky Roy

De : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 septembre 2024 17:27

À : François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : BPQ

François et Esther,

Je fais appel à vous pour répondre à la question restante du MCE concernant les BPQ.
(Je viens de terminer un appel avec Carl Lessard.)

Nous devons montrer deux tableaux financiers :

- sommes prévues au cadre financier du gouvernement de 25-26 à 29-30 (MFQ)
- coût ajusté pour ces années
- sommes épargnées pour ces années

Il faudra probablement parler à finance pour convenir des chiffres.

@ Esther : svp fournir les avantages et inconvénients de l'une et de l'autre option (format note simple svp, pas une note ministre).

Le tout : semaine prochaine, dès que possible.

Merci,

Paule

Paule De Blois, ASC
Sous-ministre

Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boul. René-Lévesque, bloc 4 | 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8

Bureau de Québec : 418 781-2300
paule.deblois@mes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Simon Boucher-Doddridge

De: Simon Boucher-Doddridge
Envoyé: 28 novembre 2024 08:37
À: Maude Laflamme; Véronique Mercier
Cc: Viviane Drolet
Objet: TR: PBPQ - Documents pour validation
Pièces jointes: Note consultation autres ministères_SBonn_cg.docx

Bonjour,

Voir les commentaires de Catherine. Ils sont assez mineurs. Il faudrait toutefois ajouter la 2^e annexe sur les constants. Je comprends qu'on souhaite envoyer cette annexe au MCE. @Véronique Mercier on pourra par la suite l'intégrer dans le SC-81807. Il faudrait s'assurer de bien nommer les documents.

Bonne journée,

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des programmes, des bourses et du soutien financier
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, De La Chevrotière, 22^e étage
Simon.Boucher-Doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 novembre 2024 20:55
À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: PBPQ - Documents pour validation



Bonjour Simon,

Merci beaucoup pour l'efficacité ! Les propositions et commentaires de Stephan et moi sont joints.

Catherine

De : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 novembre 2024 16:02
À : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: PBPQ - Documents pour validation



Bonjour,

Voici une première proposition de note en lien avec ce mandat.

On pourrait prendre tes commentaires en lien avec le contenu et les orientations de celle-ci et voir à bonifier, si nécessaire, en lien avec tes discussions avec le MEQ.

On pourra par la suite en faire la correction demain matin pour faire cheminer par la suite. J'imagine qu'on va être dans une commande 4 du SC-81807.

Bonne journée,

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des programmes, des bourses et du soutien financier
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, De La Chevrotière, 22^e étage
Simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Date : mercredi, 27 novembre 2024 à 06:58
À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: PBPQ - Documents pour validation



Excellent, merci !

Je pense qu'un brève note d'accompagnement ça serait parfait. La recommandation devrait être de transmettre au MCE pour mise en œuvre ou qqc du genre

De : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 novembre 2024 20:53
À : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: PBPQ - Documents pour validation



Oui on s'en occupe.

As-tu juste besoin du tableau ou d'une note qui accompagne?

Simon Boucher-Doddridge

De : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, November 26, 2024 7:44:21 PM
À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: PBPQ - Documents pour validation



Bonjour Simon,

On aurait reçu les infos de tous les ministères. Seriez-vous capable de compiler le tout rapidement ?

Merci beaucoup,

Catherine

De : Robert Lévesque-Côté <robert.levesque-cote@msss.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 novembre 2024 16:34
À : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Yannick Fauteux <yannick.fauteux@msss.gouv.qc.ca>
Objet : Re: PBPQ - Documents pour validation

De : Yannick Fauteux <yannick.fauteux@msss.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 novembre 2024 12:04
À : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Robert Lévesque-Côté <robert.levesque-cote@msss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: PBPQ - Documents pour validation

De : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 novembre 2024 17:10
À : Roussin, François <Francois.Roussin@mess.gouv.qc.ca>; Yannick Fauteux <yannick.fauteux@msss.gouv.qc.ca>; Julie-Anne Rivard <julie-anne.rivard@msss.gouv.qc.ca>; Robert Lévesque-Côté <robert.levesque-cote@msss.gouv.qc.ca>; Igor Marincic <igor.marincic@mfa.gouv.qc.ca>; Marc Sirois <marc.sirois@education.gouv.qc.ca>
Cc : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>; Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>; Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Objet : PBPQ - Documents pour validation

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.



Bonjour,

En suivi de nos récents échanges, je vous transmets deux documents pour validation.

Pourriez-vous me transmettre vos commentaires pour le 26 novembre.

Je demeure également disponible si vous souhaitez tenir une rencontre à ce sujet,

Bonne journée,

Catherine Grétas

Directrice générale de l'accessibilité financière aux études et de l'expérience étudiante
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Bureau : 418 646-5115, poste 6193
catherine.gretas@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Simon Boucher-Doddridge

De: Simon Boucher-Doddridge
Envoyé: 19 novembre 2024 16:35
À: Catherine Gretas; Stephan Bonneau
Cc: Maude Laflamme
Objet: RE: Enjeux Fin PBPQ
Pièces jointes: Bourses - fin du PBPQ.docx; Enjeux Fin PBPQ_tous M (SPB).docx

Bonjour,

Nous avons fait quelques changements au niveau du contexte. De plus, tu trouveras le tableau que nous avons produit. On a changé un peu le gabarit afin de rester au niveau des programmes de bourses et non des programmes d'études puisque ça devenait un peu lourd. De plus, nous avons intégré quelques questions qui pourraient être soulevées, si ce n'est déjà fait, auprès des autres ministères.

Bonne journée,

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des programmes, des bourses et du soutien financier
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, De La Chevrotière, 22e étage
Simon.Boucher-Doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 novembre 2024 09:01
À : Stephan Bonneau <Stephan.Bonneau@mes.gouv.qc.ca>; Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Enjeux Fin PBPQ



Bonjour,

Pour accompagner le tableau qui sera à compléter par les ministères j'ai recensé les éléments qui nous avaient été partagés depuis lors de la dernière rencontre, afin que les ministères complètent les informations les concernant. Est-ce que vous pourriez jeter un coup d'œil, surtout pour le volet contexte.

Merci beaucoup !

Catherine

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Simon Boucher-Doddridge

De: Simon Boucher-Doddridge
Envoyé: 3 février 2025 11:10
À: Maude Laflamme
Cc: Anne-Marie Hébert; Viviane Drolet
Objet: TR: POUR SUIVI - plan de match fin prévu PBPQ
Pièces jointes: Pour approbation ministre - Suivi-81807 - Plan d'action et échéancier pour mettre en œuvre la fin du programme BPQ

Bonjour,

Svp prendre connaissance de la demande assez urgente. Je comprends que cela agit de confirmation que la session d'hiver 2025 sera la dernière.

La demande est de mettre à jour les documents suivants :

- Plan d'action
- Échéancier

Je crois que éléments de chacun des documents restent toujours pertinents, mais il faudra revoir les dates et possiblement la séquence.

@Maude Laflamme si tu es disponible avant midi, on pourra s'en parler.

Merci,

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des stratégies d'accessibilité
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, De La Chevrotière, 22^e étage
Simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Catherine Brühmüller <Catherine.Bruhmuller@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 3 février 2025 à 11:04
À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>, Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: POUR SUIVI - plan de match fin prévu PBPQ



Bonjour Simon,

Voir les consignes plus bas. Le SC nous sera retourné dans les prochaines minutes pour procéder à la mise à jour des documents dans Syged.

Merci et bon début de semaine,

Catherine Brühmüller | Conseillère stratégique

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 février 2025 10:41

À : Catherine Brühmüller <Catherine.Bruhmuller@mes.gouv.qc.ca>; Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: POUR SUIVI - plan de match fin prévu PBPQ

Importance : Haute



Bonjour,

Commande urgente PBPQ : mettre à jour le plan d'action et l'échéancier (pj) en fonction des orientations fournies.
Voir plus bas.

Échéance demain

Merci et bonne journée

Johanne 😊

De : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 février 2025 10:30

À : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Christine Regalbuto

<christine.regalbuto@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>;

Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>

Objet : POUR SUIVI - plan de match fin prévu PBPQ

Importance : Haute



Bonjour Johanne et bon retour,

Je me permets de faire un suivi ce matin, en lien avec l'échange ci-dessous à propos de l'annonce prévue cette semaine pour la fin du PBPQ à la fin de la session d'hiver 2025.

Parmi les actions à réaliser à court terme, j'aimerais vous proposer de mettre à jour le plan d'action et l'échéancier de fin de programme PBPQ réalisé cet automne, avec les nouveaux développements – voir SC-81807 en PJ

Lors de la revue d'agenda de ce matin, la sous-ministre soulevait notamment : les communications aux réseaux, les ajustements aux systèmes de mission, la préparation du CT pour les demandes budgétaires pour la clause grand-père et les arrimages à prévoir avec les autres bourses (dont PBCF).

Est-ce qu'un retour au plus tard ce mardi 4 février de l'échéancier et du plan d'action révisés te semble possible ? Nous pourrions ainsi nous assurer que la séquence convient aux autorités et avoir un aperçu des actions plus administratives à prévoir au cours des prochaines semaines.

Je demeure disponible si une rencontre te semble nécessaire,

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

Ministère de l'Enseignement supérieur

675, boulevard René-Lévesque Est

Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 6C8

josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 17:47

À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>; Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ



PVI

On parle de la fin de l'hiver

De : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 17:40

À : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>; François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Objet : PBPQ



Bonjour,

Le MCE me confirme que la fin du PBPQ se confirme pour une annonce la semaine prochaine.

SVP préparer l'opérationnalisation, incluant un CT pour les crédits manquants.

On se parle lundi pour les détails.

Bon week-end

Paule

Paule De Blois, ASC

Sous-ministre

Ministère de l'Enseignement supérieur

675, boul. René-Lévesque, bloc 4 | 3^e étage

Québec (Québec) G1R 6C8

Bureau de Québec : 418 781-2300

paule.deblois@mes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Anne-Marie Hébert

De: Simon Boucher-Doddridge
Envoyé: 3 février 2025 11:14
À: Maude Laflamme; Anne-Marie Hébert
Objet: TR: POUR SUIVI - info complémentaire - plan de match fin prévu PBPQ

Enseignement
supérieur

Québec 

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des stratégies d'accessibilité
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, De La Chevrotière, 22^e étage
Simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Catherine Brühmüller <Catherine.Bruhmuller@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 3 février 2025 à 11:13
À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>, Chantale Dumont
<chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: POUR SUIVI - info complémentaire - plan de match fin prévu PBPQ



En complément d'information Simon.
Merci,

Catherine Brühmüller | Conseillère stratégique

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 février 2025 11:10

À : Catherine Brühmüller <Catherine.Bruhmuller@mes.gouv.qc.ca>; Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Jacky Roy <Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>; Esther Blais
<esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: POUR SUIVI - info complémentaire - plan de match fin prévu PBPQ

Importance : Haute



Bonjour,

En complément de la commande de mise à jour, voici les éléments à traiter dans la mise à jour du SC-81807 et la préparation du plan de communication.

Merci et bonne journée

Johanne 😊

De : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 février 2025 11:04

À : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Maxime Léveillé-Bussi res <Maxime.Leveille-Bussieres@education.gouv.qc.ca>; S bastien B dard <Sebastien.Bedard@mes.gouv.qc.ca>

Cc : M lanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>

Objet : POUR SUIVI - info compl mentaire - plan de match fin pr vu PB PQ

Importance : Haute



Bonjour Johanne,

@Maxime L veill -Bussi res, je te garde dans la boucle comme ses points peuvent  tre d'int r t pour la DCOM (Simon va assur ment faire le lien avec toi).

@Sébastien Bédard, je te mets aussi dans la boucle comme vous serez impliqué pour le CT pour la clause grand-père.

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

Ministère de l'Enseignement supérieur

675, boulevard René-Lévesque Est

Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 6C8

josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 février 2025 10:36

À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>; Christine Regalbuto <christine.regalbuto@mes.gouv.qc.ca>; Jacky Roy <Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: POUR SUIVI - plan de match fin prévu PBPQ



Bonjour Josianne,

Bien reçu, nous prenons en charge.

Merci et bonne journée

Johanne 😊

De : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 février 2025 10:30

À : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Christine Regalbuto <christine.regalbuto@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>

Objet : POUR SUIVI - plan de match fin prévu PBPQ

Importance : Haute



Bonjour Johanne et bon retour,

Je me permets de faire un suivi ce matin, en lien avec l'échange ci-dessous à propos de l'annonce prévue cette semaine pour la fin du PBPQ à la fin de la session d'hiver 2025.

Parmi les actions à réaliser à court terme, j'aimerais vous proposer de mettre à jour le plan d'action et l'échéancier de fin de programme PBPQ réalisé cet automne, avec les nouveaux développements – voir SC-81807 en PJ

Lors de la revue d'agenda de ce matin, la sous-ministre soulevait notamment : les communications aux réseaux, les ajustements aux systèmes de mission, la préparation du CT pour les demandes budgétaires pour la clause grand-père et les arrimages à prévoir avec les autres bourses (dont PBCF).

Est-ce qu'un retour au plus tard ce mardi 4 février de l'échéancier et du plan d'action révisés te semble possible ? Nous pourrions ainsi nous assurer que la séquence convient aux autorités et avoir un aperçu des actions plus administratives à prévoir au cours des prochaines semaines.

Je demeure disponible si une rencontre te semble nécessaire,

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

Ministère de l'Enseignement supérieur

675, boulevard René-Lévesque Est

Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 6C8

josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 17:47

À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>; Vincent Piquette <Vincent.Piquette@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ



PVI

On parle de la fin de l'hiver

De : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 17:40

À : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>; François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Objet : PBPQ



Bonjour,

Le MCE me confirme que la fin du PBPQ se confirme pour une annonce la semaine prochaine.

SVP préparer l'opérationnalisation, incluant un CT pour les crédits manquants.

On se parle lundi pour les détails.

Bon week-end

Paule

Paule De Blois, ASC

Sous-ministre

Ministère de l'Enseignement supérieur

675, boul. René-Lévesque, bloc 4 | 3^e étage

Québec (Québec) G1R 6C8

Bureau de Québec : 418 781-2300

paule.deblois@mes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

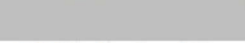
Anne-Marie Hébert

De: Simon Boucher-Doddridge
Envoyé: 3 février 2025 07:37
À: Anne-Marie Hébert; Maude Laflamme
Objet: TR: PBPQ - fin hiver 25 ou automne 25
Pièces jointes: PBPQ_V02_2025-01-30_Fin hiver_Automne 2025.docx

Enseignement
supérieur

Québec 

Pour votre info

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des stratégies d'accessibilité
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, De La Chevrotière, 22^e étage
Simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 3 février 2025 à 07:25
À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>, Catherine Brühmüller
<Catherine.Bruhmuller@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25 ou automne 25



Bonjour Simon,

Esther m'a écrit sur Teams en fds pour m'informer que l'annonce de la fin du PBPQ se ferait cette semaine. Elle pense que l'option de l'arrêt à l'hiver 2025 serait retenue.

La SM, François et Esther se parlent ce matin. Nous en saurons plus dans quelques heures.

En pj, la dernière version de la note de François.

Merci,

Chantale Dumont

Directrice générale de l'accessibilité et de la réussite
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Tél.: 418 644-8976 poste 2578 | chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca

De : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 16:36

À : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Christine Regalbuto <christine.regalbuto@mes.gouv.qc.ca>; Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25 ou automne 25



Chantale,

Pour ton information, je te fais suivre la note qui a été transmise.

Esther

Esther Blais

Sous-ministre adjointe à l'accessibilité, la réussite et l'expérience étudiante

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : 418 781-2300 poste 2577

www.education.gouv.qc.ca

De : François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 12:50

À : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Josianne

Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : PBPQ - fin hiver 25 ou automne 25



Allo Paule,

La version bonifiée pour ajouter l'option initialement proposée de mettre fin à l'automne.

François

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maude Laflamme

De: Maude Laflamme
Envoyé: 9 janvier 2025 09:14
À: Anne-Marie Hébert
Cc: Viviane Drolet; Camille Thériault-Marois; Marc Tremblay
Objet: RE: fiche enjeu bilan PBPQ
Pièces jointes: Enjeux_ Bilan PBPQ_CommentairesSPB.docx



Bonjour Anne-Marie,

Suivant ton partage de cette fiche, tu trouveras, ci-joints, les commentaires du SPB aux fins d'appréciation.

Au besoin, Marc pourrait communiquer avec Camille Thériault-Marois.

Merci! Une belle journée!

Maude

Maude Laflamme
Cheffe du Service des programmes et des bourses
Direction des programmes, des bourses et du soutien financier
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière | 20^e étage
Québec (Québec) | G1R 5A5
☎ 418 643-6276 poste 6016
☎ [redacted] (cellulaire)
✉ maude.laflamme@mes.gouv.qc.ca

De : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 janvier 2025 17:12
À : Maude Laflamme <Maude.Laflamme@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: fiche enjeu bilan PBPQ



Ah bin envoie moi-la je ferai un consolidé en disant que tu as contribué aussi!

De : Maude Laflamme <Maude.Laflamme@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Wednesday, January 8, 2025 5:05:45 PM
À : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: fiche enjeu bilan PBPQ



Allô Anne-Marie,

Est-ce que je te retourne nos commentaires à l'égard de la fiche ou préfères-tu que je les adresse directement à Rose-Fidélité?

Merci! Une belle soirée!

Maude

Maude Laflamme
Cheffe du Service des programmes et des bourses
Direction des programmes, des bourses et du soutien financier
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière | 20^e étage
Québec (Québec) | G1R 5A5
☎ 418 643-6276 poste 6016
☎ [redacted] (cellulaire)
✉ maude.laflamme@mes.gouv.qc.ca

De : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 7 janvier 2025 16:04

À : Marc Tremblay <Marc.Tremblay@mes.gouv.qc.ca>; Maude Laflamme <Maude.Laflamme@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: fiche enjeu bilan PBPQ



Allo Marc,

Tu me diras si tu as des commentaires.

@Maude Laflamme : l'avais-tu reçu?

Anne-Marie Hébert | Directrice

Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil
Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Secteur de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 19e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
cellulaire : [REDACTED]
anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca



De : Rose-Fidélité Ndayishimiye <Rose-Fidelite.Ndayishimiye@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 7 janvier 2025 15:33

À : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : fiche enjeu bilan PBPQ



Bonjour Anne-Marie

Nous avons fait une fiche enjeu sur le bilan du PBPQ.

Ta collaboration est requise. Notre échéance est le 10 janvier. Peux-tu regarder la fiche et nous faire tes commentaires?

Merci beaucoup

Rose-Fidélité NDAYISHIMIYE

Directrice adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet

Direction des politiques, veille et amélioration continue

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Cell : (+1) [REDACTED]

Rose-Fidelite.Ndayishimiye@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maude Laflamme

De: Maude Laflamme
Envoyé: 31 janvier 2025 11:32
À: Chantale Dumont
Cc: Simon Boucher-Doddridge; Anne-Marie Hébert; Anne Vrignaud
Objet: RE: PBPQ - fin hiver 25
Pièces jointes: PBPQ_V02_2025-01-30_Fin hiver 2025.docx



Bonjour Chantale,

J'ai intégré, dans la note, les réponses aux questions/commentaires d'Esther.

Je demeure disponible.

Maude

Maude Laflamme
Directrice adjointe des stratégies d'accessibilité financière aux études
Direction des stratégies d'accessibilité
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière | 20^e étage
Québec (Québec) | G1R 5A5
☎ 418 643-6276 poste 6016
☎ [redacted] (cellulaire)
✉ maude.laflamme@mes.gouv.qc.ca

De : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 31 janvier 2025 11:09
À : Maude Laflamme <Maude.Laflamme@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25



Bonjour Maude,

Esther pose deux questions dans le document.

Merci d'y répondre.

Chantale Dumont

Directrice générale de l'accessibilité et de la réussite
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Tél.: 418 644-8976 poste 2578 | chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca

De : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 10:59

À : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Christine Regalbuto <christine.regalbuto@mes.gouv.qc.ca>; Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>;

Jacky Roy <Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25

**Enseignement
supérieur**

Québec

Chantale,

Maude ou Simon peuvent répondre à mes commentaires dans le document avant que je fasse suivre à François?
Esther

Esther Blais

Sous-ministre adjointe à l'accessibilité, la réussite et l'expérience étudiante
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 781-2300 poste 2577
www.education.gouv.qc.ca

De : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 10:29

À : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>; Christine Regalbuto <christine.regalbuto@mes.gouv.qc.ca>;

Jacky Roy <Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25

**Enseignement
supérieur**

Québec

Bonjour Esther,

Les commentaires de l'équipe sont dans le document.

Chantale

Chantale Dumont

Directrice générale de l'accessibilité et de la réussite

De : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 10:26

À : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>;
Maude Laflamme <Maude.Laflamme@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: PBPQ - fin hiver 25



Bonjour Chantale,

Voici nos commentaires.

Bonne journée,

Simon Boucher-Doddridge
Directeur des stratégies d'accessibilité
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, De La Chevrotière, 22e étage
Simon.Boucher-Doddridge@mes.gouv.qc.ca

De : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 08:47

À : Simon Boucher-Doddridge <simon.boucher-doddridge@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25



Bonjour,

Vous pouvez regarder le document rapidement svp ?

Merci,

Chantale Dumont
Directrice générale de l'accessibilité et de la réussite
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Tél.: 418 644-8976 poste 2578 | chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca

De : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 08:29

À : Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Christine Regalbuto <christine.regalbuto@mes.gouv.qc.ca>; Anne Vrignaud <Anne.Vrignaud@mes.gouv.qc.ca>;

Jacky Roy <Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25



Chantale,

Tu peux demander à ton équipe s'ils ont des commentaires.

François avait oublié de me mettre en cc hier.

J'aurais besoin d'un retour dès que possible.

Esther

Esther Blais

Sous-ministre adjointe à l'accessibilité, la réussite et l'expérience étudiante

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : 418 781-2300 poste 2577

www.education.gouv.qc.ca

De : François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2025 08:09

À : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PBPQ - fin hiver 25



Comme mentionné dans teams.

De : François Leclerc

Envoyé : 30 janvier 2025 15:55

À : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : PBPQ - fin hiver 25

Allo Paule,

En pj comme convenu, une note qui présente les impacts d'une fin de PBPQ à l'hiver 2025.

La base de dépense 2024-2025 (et les impacts liés à la fin graduelle proposée) tient compte de notre plus récent suivi des coûts du programme (transmis au SCT vendredi dernier).

@Esther, j'ai repris les inconvénients que nous avons identifiés lorsque nous avons travaillé le dossier l'automne dernier. Si tu as des commentaires/suggestions, je pourrai les intégrer en même temps que ceux de Paule.

François

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maude Laflamme

De: Maude Laflamme
Envoyé: 17 octobre 2024 11:22
À: Martin Bédard; Ronald Bisson
Objet: Projet de note - Programme de Bourses Perspective Québec
Pièces jointes: SC-XXXXX PBPQ_Normes 2025-2026_V4_Comm SPB.docx



Bonjour,

Faisant suite à notre rencontre de 10h, je vous partage, tel que convenu, la note qui a été préparée et qui sera bonifiée considérant les éléments discutés.

Salutations,

Maude Laflamme
Cheffe du Service des programmes et des bourses
Direction des programmes, des bourses et du soutien financier
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière | 20^e étage
Québec (Québec) | G1R 5A5
☎ 418 643-6276 poste 6016
✉ maude.laflamme@mes.gouv.qc.ca

De : [Josianne Gervais](#)
À : [Bruno Joseph Forand](#)
Cc : [Isabelle Taschereau](#)
Objet : RE: Mandat SyGED SC-76234com2 - Bilan évaluatif PBPQ - Suivi interne et externe
Date : 16 septembre 2024 09:47:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Bonjour Bruno,

Bien reçu.

Le bilan et le sommaire sont actuellement en validation linguistique, un retour est attendu le 30 septembre.

Suivant la réception de la version révisée, la proposition de transmission au SCT sera portée à l'attention de la sous-ministre pour approbation.

Je prends bonne note du sujet qui sera abordé lors de la statutaire.

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Bruno Joseph Forand <bruno-joseph.forand@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 septembre 2024 09:30

À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Valérie Sayset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Mandat SyGED SC-76234com2 - Bilan évaluatif PBPQ - Suivi interne et externe



Bonjour Josianne,

Pour information, le suivi externe auprès du SCT sera abordé en statutaire DG-SM.

Merci, Bruno



Bruno Joseph Forand
Conseiller stratégique
Ministère de l'Enseignement supérieur

Téléphone cellulaire : [REDACTED]
Courriel : bruno-joseph.forand@mes.gouv.qc.ca

De : Bruno Joseph Forand

Envoyé : 5 septembre 2024 10:56

À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Valérie Sayssset <valerie.sayssset@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Mandat SyGED SC-76234com2 - Bilan évaluatif PBPQ - Suivi interne et externe

Bonjour Josianne,

C'est parfait pour la confirmation des prochaines étapes au retour d'Isabelle.

Il n'y a pas eu de nouvelles versions de déposer dans SyGED pour le document Sommaire – Bilan évaluatif et le document Bilan évaluatif du PBPQ. La révision supplémentaire mentionnée vient d'être complétée sur ces documents et, à ce stade de finalisation, il serait opportun de soumettre le tout à la révision linguistique avant de redéposer de nouvelles versions finales révisées dans SyGED (afin d'éviter de démultiplier les versions).

Merci beaucoup, Bruno



Bruno Joseph Forand
Conseiller stratégique
Ministère de l'Enseignement supérieur

Téléphone cellulaire : [REDACTED]
Courriel : bruno-joseph.forand@mes.gouv.qc.ca

De : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 septembre 2024 09:07

À : Bruno Joseph Forand <bruno-joseph.forand@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Valérie Sayssset <valerie.sayssset@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Mandat SyGED SC-76234com2 - Bilan évaluatif PBPQ - Suivi interne et externe



Bonjour Bruno,

Je te remercie pour ce suivi. Je vais confirmer les prochaines étapes avec Isabelle à son retour.

Concernant la révision linguistique, peux-tu me confirmer que la dernière version se retrouve dans SYGED ?

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Bruno Joseph Forand <bruno-joseph.forand@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 4 septembre 2024 17:48

À : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Valérie Sayset <valerie.sayset@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>; Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Mandat SyGED SC-76234com2 - Bilan évaluatif PBPQ - Suivi interne et externe



Bonjour Isabelle,

Dans le cadre du mandat SyGED SC-76232com2 relatif au Bilan évaluatif du PBPQ, les suivis suivants sont soumis au BSM-SG :

1. Suivi interne

Le document Sommaire – Bilan évaluatif et le document Bilan évaluatif du PBPQ ont fait l'objet d'une révision supplémentaire afin d'assurer une conformité additionnelle. Au final, un nombre très limité n'atteignant pas la dizaine d'errata a été relevé (coquilles, doublon de dates, ajustement spécifique

d'un nombre ou d'une statistique). Si cela convient au BSM-SG, il serait approprié, à ce stade de finalisation, de transmettre les documents à la révision linguistique afin de soumettre des versions finales révisées qui pourront être déposées dans le mandat dédié.

2. Suivi externe

Après échange avec le SCT, le présent Bilan évaluatif du PBPQ serait acceptable et recevable pour le livrable d'un bilan attendu en janvier 2025 concernant le programme. Si cela convient au BSM-SG, les versions finales révisées pourraient ainsi être transmises au SCT pour rendre compte de cette obligation plus tôt que prévu. Dans le cas contraire, attendre en janvier 2025 impliquerait la nécessité d'intégrer l'année d'attribution 2024, soit l'Hiver 2024 et l'Automne 2024, signifiant ici une charge de travail additionnelle (production/rédaction/validation), en plus de réviser un ensemble des proportionnalités statistiques actuellement intégrées dans le présent Bilan évaluatif.

Après l'information au MESS plus tôt cette année de la réalisation d'un Bilan évaluatif du PBPQ par le MES, il serait opportun qu'un partage soit également prévu et fait à son attention, sachant qu'il demeure – au-delà de la présence du MCE dans ce suivi – le ministère coordonnateur de l'OPMO.

Vous pourrez confirmer les suivis souhaités.

Merci beaucoup, Bruno



Bruno Joseph Forand
Conseiller stratégique
Ministère de l'Enseignement supérieur

Téléphone cellulaire : [REDACTED]
Courriel : bruno-joseph.forand@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Paule De Blois](#)
À : [Charlyne Dostie](#)
Cc : [Isabelle Taschereau](#); [Mélanie Savard](#); [Josianne Gervais](#)
Objet : RE: PRIORITAIRE -Pour votre approbation - Communiqué + QR Bourse perspective Québec
Date : 6 février 2025 12:02:18



Je n'ai pas d'enjeu.

Le cabinet a-t-il aussi validé cette version?

Merci,

Paule

Paule De Blois, ASC
Sous-ministre

Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boul. René-Lévesque, bloc 4 | 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
Bureau de Québec : 418 781-2300
paule.deblois@mes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 6 février 2025 11:59

À : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Savard
<melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : PRIORITAIRE -Pour votre approbation - Communiqué + QR Bourse perspective Québec

Importance : Haute



Pour votre approbation prioritaire

Bonjour Mme De Blois,

Voici donc le communiqué final approuvé par le CPM, révisé linguistiquement.

La DCOM nous prie de lui revenir rapidement **advenant des enjeux majeurs**.

Merci beaucoup.

Charlyne Dostie | Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
charlyne.dostie@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Josianne Gervais](#)
À : [Johanne Champagne](#)
Cc : [Jacky Roy](#); [syg-SAREE](#)
Objet : RE: BPQ
Date : 29 octobre 2024 14:48:00

Bonjour Johanne,

Merci de créer une commande supplémentaire au SC-81807 pour remonter la demande de la sous-ministre.

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 29 octobre 2024 14:38
À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Jacky Roy <Jacky.Roy@mes.gouv.qc.ca>; [syg-SAREE](#) <syg-SAREE@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: BPQ



Allô Josianne,

Concernant cette demande de Mme De Blois, il n'y a pas eu d'action venue du SG dans SyGED. Dans ce contexte, est-ce que le retour est souhaité par courriel ou via une nouvelle commande du suivi 81807?

Merci et bonne journée

Johanne

De : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 octobre 2024 17:52

À : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Objet : BPQ



Bonjour Esther,

Dans le plan de match du programme BPQ, il est question d'évaluer l'impact sur les autres bourses. Le MCE m'informe qu'ils attendent cela pour procéder.

Quand pourrait-on avoir les recommandations concernant les autres bourses touchées par la fin du PBPQ? Incluant par exemple les coûts qu'on devra assumer de nouveaux dans certains autres programmes.

Merci,

Paule

Paule De Blois, ASC
Sous-ministre

Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boul. René-Lévesque, bloc 4 | 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
Bureau de Québec : 418 781-2300

paule.deblois@mes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

FICHE EN DATE DU
2024-02-15

TITRE : Analyse statistique de l'effet du programme de bourses Perspective Québec (PBPQ) sur les programmes d'études visés

☐ Prioritaire :

DOCUMENT D'INFORMATION

1. OBJECTIF

La présente note vise à estimer l'effet du PBPQ en termes d'attractivité et de persévérance à partir des données disponibles.

2. EXPOSÉ DE LA SITUATION

Dans le cadre du PBPQ, un suivi des effectifs et des nouveaux inscrits dans les programmes visés est effectué afin de suivre l'évolution de la situation et, indirectement, d'en mesurer l'efficacité.

Or, pour mesurer l'effet réel du PBPQ, il convient d'analyser les données observées en regard de l'évolution attendue si un tel programme de bourses n'avait pas été mis en place.

Puisque les données actuelles ne permettent pas d'analyser l'effet sur la diplomation (les données de diplomation ne sont disponibles que pour l'année civile 2022 alors que le PBPQ a été instauré à l'automne 2022), la présente analyse s'attardera à l'attractivité et à la persévérance. À noter que l'analyse sur la persévérance traite seulement du collégial puisque les données sur le cheminement universitaire ne permettent pas d'analyser des programmes d'études particuliers.

3. SOLUTIONS ENVISAGÉES

D'abord, l'attractivité des programmes est considérée en fonction de la variation, d'une année à l'autre, du nombre d'effectifs nouvellement inscrits dans un programme au collégial ou à l'université. L'effet du PBPQ sur l'attractivité est analysé par l'utilisation d'une courbe de tendance. En s'appuyant sur les valeurs observées de 2017 à 2021, on projette une donnée potentielle sans l'implantation du PBPQ pour 2022 et 2023, que l'on compare aux données réelles de ces deux années d'application du PBPQ¹.

¹ Les effectifs considérés aux fins de l'analyse (pour les courbes « PBPQ » et « non PBPQ ») répondent aux critères suivants du PBPQ : étudiant canadien, résident du Québec, inscrit à temps plein, en excluant le réseau privé non subventionné (au collégial).

On peut poser l'hypothèse d'un possible effet positif du PBPQ sur l'attractivité si la proportion **observée** du nombre nouveaux inscrits dans les programmes visés par le PBPQ sur le nombre total de nouveaux inscrits est supérieure à celle **projetée**.

Par ailleurs, pour la présente analyse, la persévérance au collégial est mesurée par le taux de passage des effectifs de la 1^{re} à la 2^e année et de la 2^e à la 3^e année. En effet les résultats pour 2023-2024 ne sont pas disponibles actuellement pour l'indicateur officiel de mesure de la persévérance au collégial, soit le taux de réinscription des nouveaux inscrits aux 3^e et 5^e trimestres. L'effet du PBPQ sur la persévérance est également analysé par la projection d'une donnée en 2023 à partir des données des années antérieures.

On peut poser le postulat que le PBPQ a un effet positif sur la persévérance au collégial dans les programmes visés si, d'une part, leur taux de passage est supérieur aux projections et, d'autre part, l'écart avec les projections est supérieur dans les programmes PBPQ que ceux non visés par le PBPQ.

Finalement, il convient de mentionner qu'il faut demeurer prudent quant aux conclusions de l'analyse étant donné que la série de données disponibles n'est pas suffisante pour dégager des constats solides et qu'il existe un biais d'attribution puisque l'attractivité et la persévérance sont influencées par de multiples facteurs, le PBPQ n'étant que l'un de ces facteurs (voir la section 6).

4. IMPACTS

S.O.

5. DONNÉES CLÉS

Attractivité

Le graphique 1 pour le collégial et le graphique 2 pour l'universitaire présentent la part observée et projetée des nouveaux inscrits des programmes PBPQ sur l'ensemble des nouveaux inscrits².

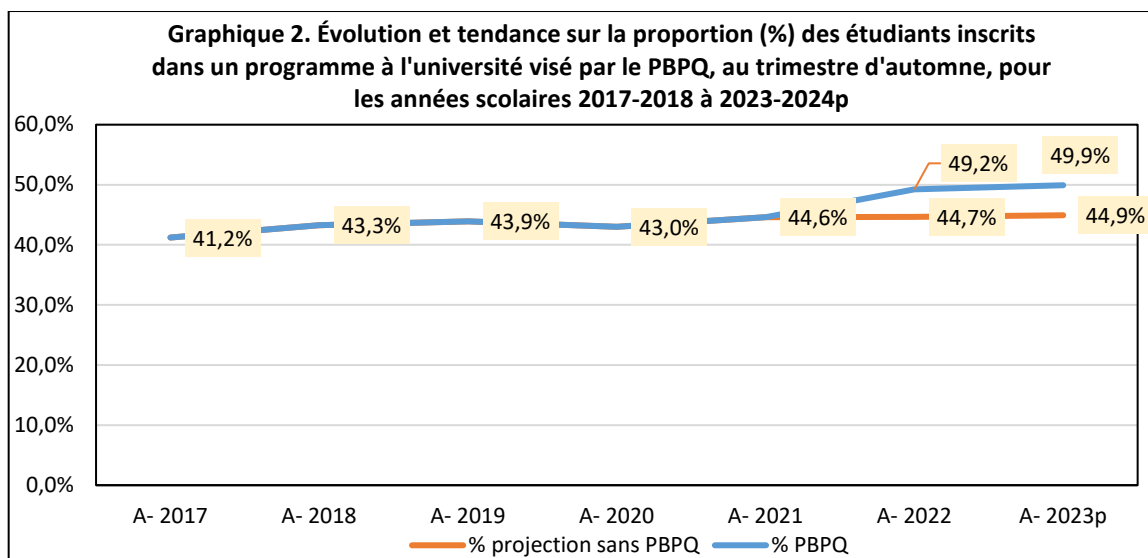
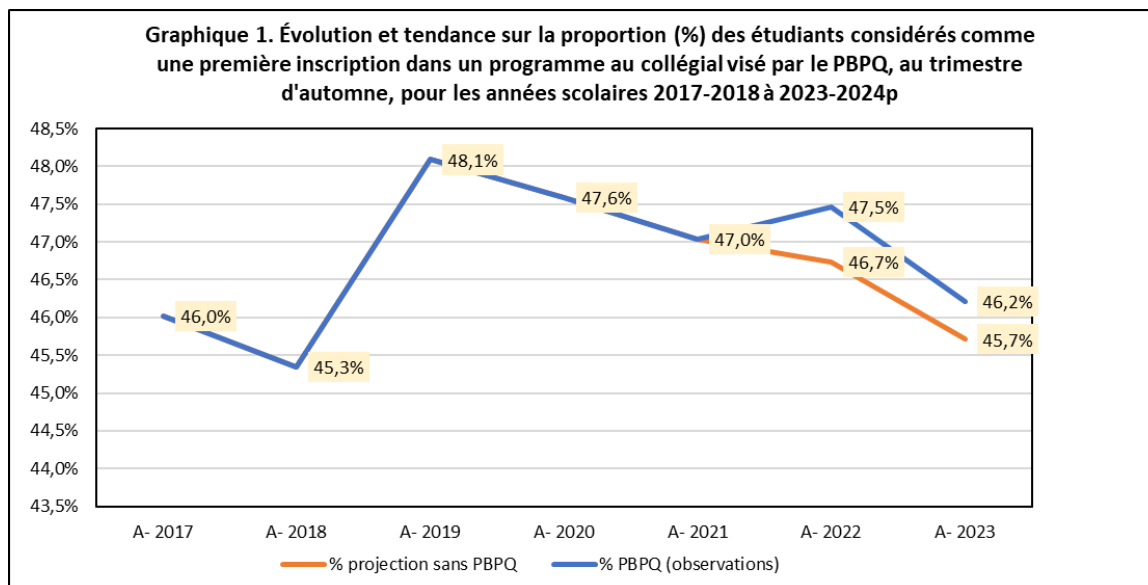
Dans les deux cas, mais de façon beaucoup plus marquée à l'universitaire, la part observée du nombre de nouveaux inscrits dans les programmes PBPQ sur l'ensemble des nouveaux inscrits est supérieure à ce qui était projeté sans le PBPQ.

Au collégial, on projetait une diminution de cette proportion à 46,7 % en 2022 et à 45,7 % en 2023, mais on observe plutôt une augmentation en 2022 (47,5 %) et, malgré une diminution en 2023, l'observation demeure supérieure à la projection. La différence entre la réalité et les projections (inférieure à 1 point de pourcentage) est toutefois faible pour conclure avec conviction d'un effet PBPQ sur l'attractivité des programmes collégiaux.

À l'universitaire, les résultats sont plus probants. L'observation est supérieure à la projection respectivement de 4,5 points de pourcentage (49,2 % vs 44,7 %) en 2022 et de 5 points (49,9 % vs

² Considérant la non-disponibilité au collégial de la variable « nouvel inscrit dans un programme collégial », l'approche alternative retenue est de contraindre le bassin aux effectifs dont c'est la première présence au collégial et qui sont déclarés au niveau scolaire de la 1^{re} année collégiale. Une analyse préliminaire incluant l'ensemble des nouveaux inscrits (donc pas seulement la première présence au collégial) indique que les conclusions de la présente analyse seraient globalement similaires.

44,9 %) en 2023, ce qui laisse croire que le PBPQ a pu avoir l'effet positif d'augmenter l'attractivité des programmes universitaires ciblés.



Le rapport d'analyse complet se trouve en annexe 1 et détaille les résultats par niveau d'enseignement et par secteur OPMO. Brièvement, les analyses indiquent un possible effet positif du PBPQ sur

l'attractivité des programmes collégiaux en génie, TI et éducation à l'enfance (pas pour éducation et santé) et dans l'ensemble des secteurs à l'universitaire, sauf en éducation.

Persévérance

L'analyse sur la persévérance traite seulement du collégial puisque les données sur le cheminement universitaire ne permettent pas d'analyser des programmes d'études particuliers.

Le tableau 1 indique, depuis 2018, le taux de passage de la 1^{ère} à la 2^{ème} année et de la 2^{ème} à la 3^{ème} année au collégial pour les programmes PBPQ et non-PBPQ (DEC techniques). On retrouve une colonne « 2023 projection », obtenu par le biais d'un lissage exponentiel, qui indique la donnée anticipée en regard de la tendance des dernières années, toute chose étant égale par ailleurs. Le taux d'écart vient quant à lui quantifier l'écart entre la projection et la donnée réelle.

Tableau 1 – taux de passage d'une année à l'autre des programmes techniques PBPQ et non-PBPQ – trimestre d'automne 2018 à 2023p

Programmes	Passage	2018	2019	2020	2021	2022	2023 projeté ³	2023* réel	Tx écart prévision vs réel
Non-PBPQ	1re à 2e année	69,8%	68,0%	70,6%	66,4%	63,3%	62,3%	67,0%	7,5%
	2e à 3e année	80,6%	82,3%	84,9%	80,0%	78,9%	78,6%	83,1%	5,7%
PBPQ	1re à 2e année	69,5%	67,5%	66,5%	63,1%	61,7%	59,6%	64,3%	8,0%
	2e à 3e année	77,3%	79,5%	82,3%	76,7%	79,7%	77,6%	82,0%	5,7%

* Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Autant pour le PBPQ que pour le non-PBPQ, les taux de passage d'une année à l'autre sont supérieurs à la projection, mais le taux d'écart entre l'observation et la projection est légèrement plus important pour les programmes visés par le PBPQ. L'hypothèse d'un effet positif du PBPQ sur la persévérance demeure valide, mais la différence entre le PBPQ et le non-PBPQ est suffisamment faible pour demeurer prudent quant à toute conclusion définitive en ce sens.

6. ANALYSE COMPARATIVE ET ÉVALUATION

Les effets attendus du PBPQ ne se limitent pas seulement à l'attraction des programmes identifiés, mais peuvent également permettre de minimiser les conséquences d'une tendance générale à la baisse des inscriptions. De plus, l'effet de la bourse seul n'est pas suffisant pour expliquer l'attractivité d'un programme collégial ou universitaire. D'autres facteurs peuvent aussi exercer une influence sur les inscriptions, notamment :

- La motivation et les intérêts personnels
- La dynamique et les opportunités du marché du travail

³ Les données utilisées pour effectuer la projection exclut l'année 2020; on suppose que la pandémie a eut des impacts sur les taux de passage d'une année à l'autre.



- L'attractivité des professions (rémunération, conditions de travail, valorisation, etc.)
- Les exigences académiques

Il n'est cependant pas possible de quantifier l'un ou l'autre de ces facteurs en termes d'effet sur l'attractivité sans recourir à une enquête populationnelle, une opération coûteuse et qui demande du temps.

7. CONSULTATION(S)

La Direction des statistiques et de l'information de gestion a été consultée et a produit l'analyse pour le volet attractivité (rapport détaillé en annexe 1).

8. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIER

S.O.

9. CONCLUSION

On remarque un possible effet positif du PBPQ sur l'attractivité des programmes collégiaux en génie, TI et éducation à l'enfance, mais pas en éducation et en santé, et dans l'ensemble des secteurs à l'universitaire, sauf en éducation.

Il demeure que plusieurs autres facteurs, qui ne peuvent faire l'objet d'une analyse, ont très certainement un effet sur l'attractivité et la persévérance.

Source : Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil

☒ Document révisé – contrôle qualité DG

p. j. Rapport d'analyse de l'effet du PBPQ sur l'attractivité dans les programmes – ANN 1

Rapport d'analyse statistique de l'effet du PBPQ sur l'attractivité dans les programmes

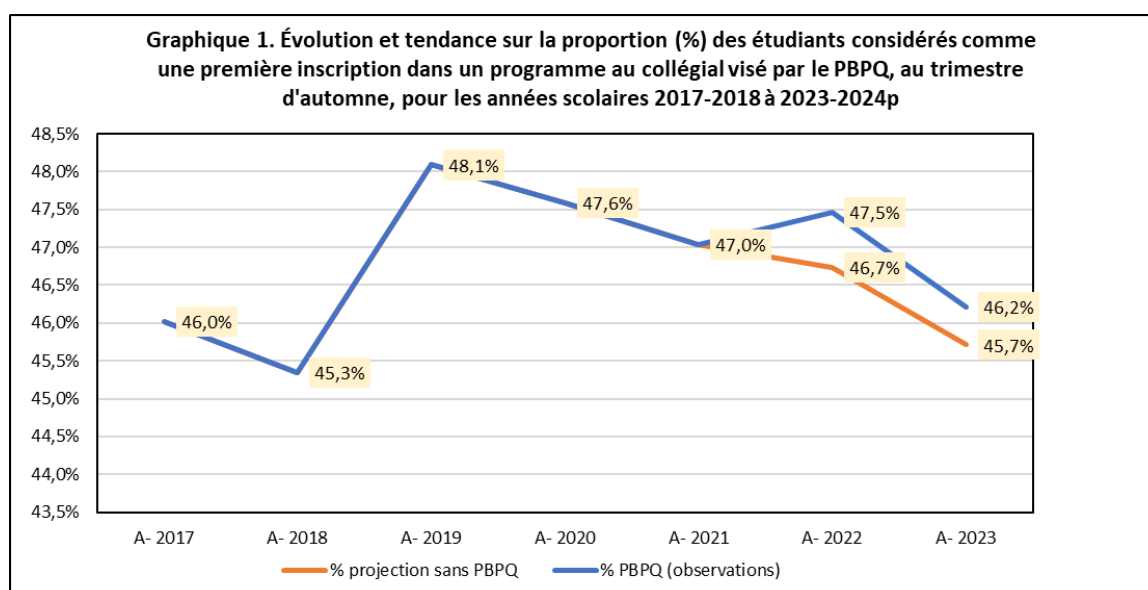
Les effets attendus du Programme de bourses Perspectives Québec (PBPQ) ne se limitent pas seulement à l'attraction des étudiants(es) pour les programmes identifiés, mais peut également permettre de minimiser les conséquences d'une tendance générale à la baisse des inscriptions. De plus, l'effet de la bourse seul n'est pas suffisant pour expliquer l'attractivité d'un programme collégial ou universitaire, d'autres facteurs peuvent aussi influencer les inscriptions, comme les conditions du travail ou le marché d'emploi.

L'effet du PBPQ sur l'attractivité des programmes visés est analysé par l'utilisation d'une courbe de tendance¹. En s'appuyant sur les valeurs observées de 2017 à 2021, on projette une donnée « sans PBPQ » pour 2022 et 2023, que l'on peut comparer aux données réellement observées de ces deux années d'application du PBPQ, afin d'en tirer des constats.

1. Effet du PBPQ sur les nouvelles inscriptions au collégial²

1.1 Effet global, pour l'ensemble des domaines de formation au collégial

Dans le graphique 1 ci-dessous, on représente la proportion des nouveaux inscrits dans les programmes PBPQ (DEC technique), à l'automne, selon les critères de la bourse³, par rapport à l'effectif inscrit dans l'ensemble des autres programmes de formation technique non-considérés au PBPQ, à l'automne, et qui respecte les autres critères de la bourse².



Selon ce graphique 1, par rapport à l'automne 2021, on observe que la donnée projetée à l'automne 2022 décroît et qu'elle est inférieure à la donnée observée. De plus, cette donnée

¹ La détermination d'une courbe de tendance dépend d'une évaluation en deux étapes. La première vise à déterminer la linéarité possible des données historiques. La seconde, à appliquer un modèle de tendance approprié (polynomiale, linéaire, exponentielle, logarithmique) qui vise à projeter une valeur maximisant le coefficient de détermination (R²).

² Considérant la non-disponibilité au collégial de la variable « nouvel inscrit dans un programme collégial », l'approche alternative retenue est de contraindre le bassin aux effectifs dont c'est la première présence au collégial et qui sont déclarés au niveau scolaire de la 1^{re} année collégiale.

³ On considère les programmes DEC techniques et diplôme menant à un grade universitaire, admissibles à la bourse (PBPQ), avec les critères d'admissibilité sur l'étudiant, c'est-à-dire un étudiant canadien, résident du Québec, à temps plein, en excluant le réseau privé non subventionné (au collégial).

continue de décroître à l'automne 2023, et parallèlement, l'observation décroît également, à cette période, tout en restant supérieure à la projection.

En dépit de ce graphique, il faut mentionner qu'il y a un biais d'attribution au PBPQ de cette hausse du ratio PBPQ vs non-PBPQ. En effet, entre 2022 et 2023, on constate par ailleurs une augmentation plus importante, en nombre absolu, du nombre d'inscriptions en 1^{re} année et 1^{re} présence au collégial pour les programmes de DEC techniques non-PBPQ (+8,9%) que dans les programmes PBPQ¹ (+3,6 %). (Voir tableau 1 ci-dessous). Cela démontre que des facteurs autres que PBPQ influencent la croissance ou la décroissance des nouvelles inscriptions en 1^{re} année et 1^{re} présence au collégial.

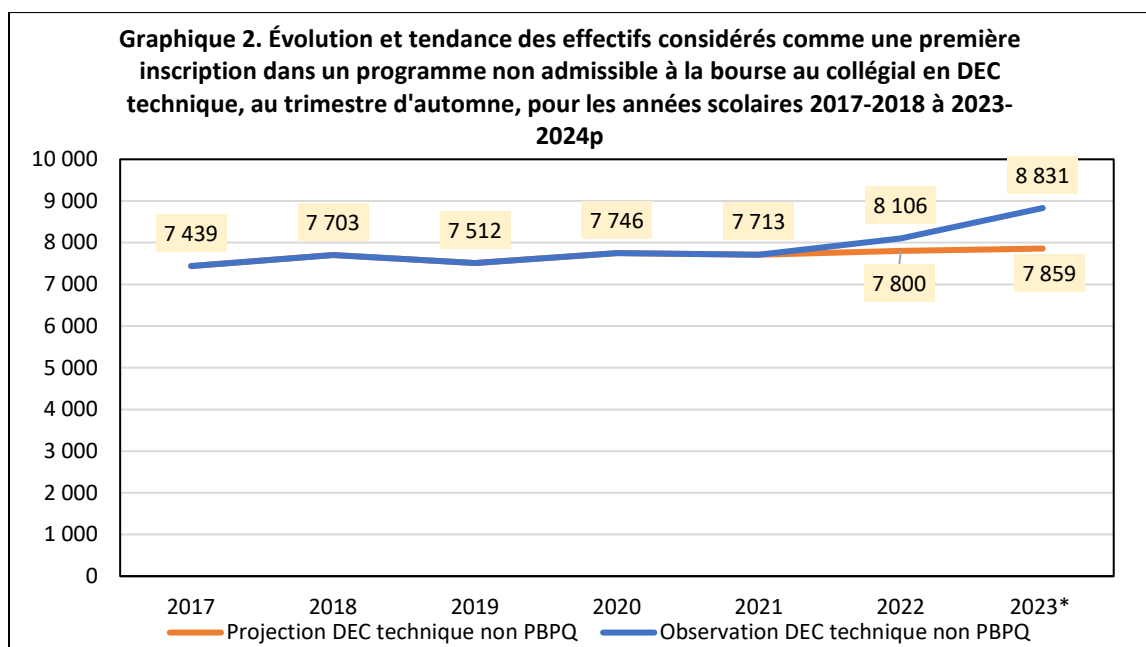
Tableau 1 : Effectif collégial en 1^{re} année et 1^{re} inscription dans un DEC technique

Indicateur PBPQ	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024 ^P	% de variation A. 2023/A. 2022
Oui	6 959	7 032	6 849	7 323	7 586	3,6%
Non	7 512	7 746	7 713	8 106	8 831	8,9%

Source : MES, DGPP, DSIG, Socrate, portail informationnel, données en date 2023-11-05.

P: les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Dans le graphique 2 ci-dessous qui présente les inscriptions en DEC technique non PBPQ, on constate que la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections (prolongation de la tendance observée de 2017 à 2021). C'est donc dire qu'on ne peut pas imputer le gain ou la perte d'attractivité des programmes à un seul facteur, tel le PBPQ.



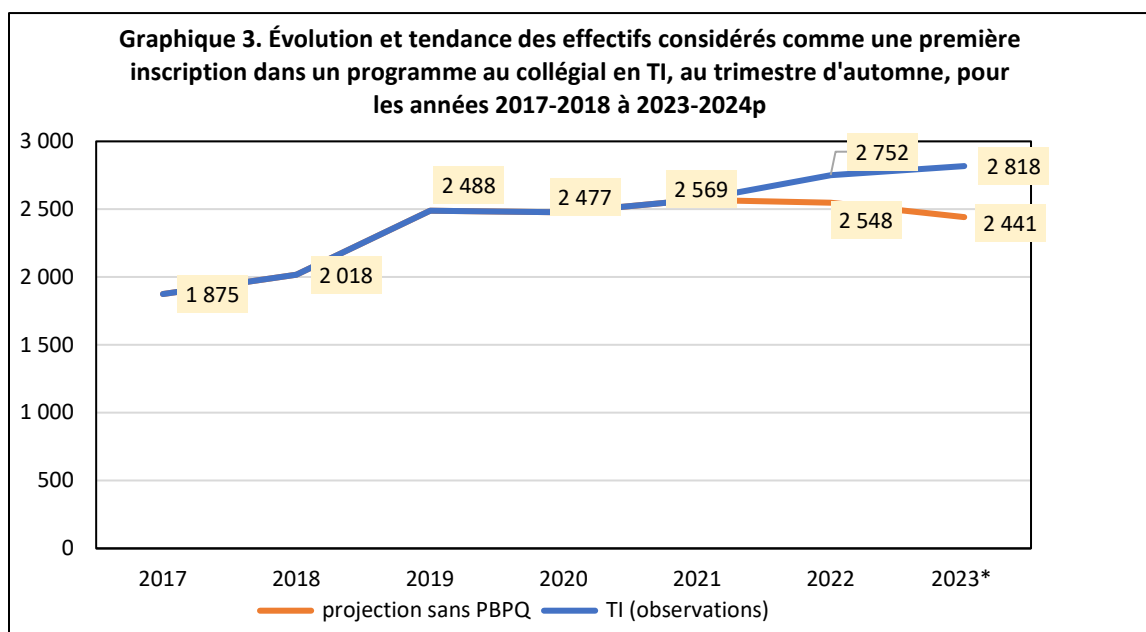
1.2 Analyse par domaine de formation au collégial

Cette section permet de déterminer dans quelle mesure les effets du PB PQ sont tributaires du domaine de formation au collégial, afin de valider la différenciation au niveau des tendances, le cas échéant.

1.2.1 Technologies de l'information (TI)

Dans le domaine des TI (graphique 3), on observe que la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections. En plus, les inscriptions à l'automne 2023 suivent la tendance observée sur le total depuis 2021, à savoir une augmentation.

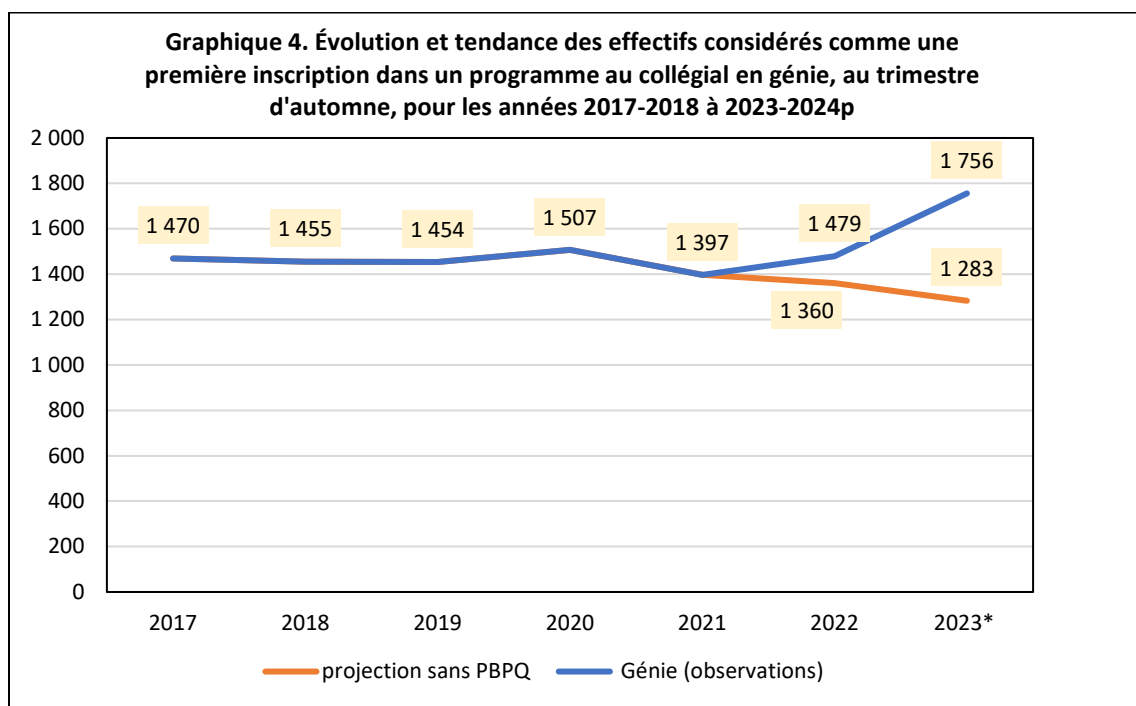
Il est donc permis de croire qu'il y a un effet positif de la bourse concernant les inscriptions dans ce domaine.



1.2.2 Génie

Dans le domaine de génie (graphique 4), on observe que la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections. En plus, les effectifs inscrits à l'automne 2023 suivent la tendance observée sur le total depuis 2021, à savoir une augmentation.

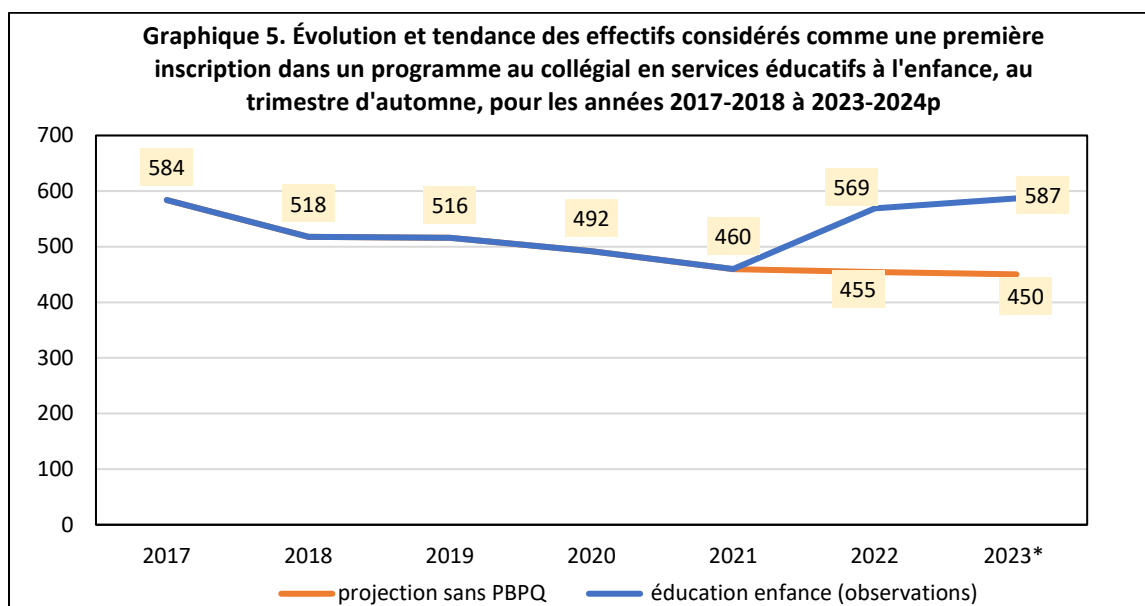
Il est donc permis de croire qu'il y a également un effet positif de la bourse concernant les effectifs inscrits dans ce domaine.



1.2.3 Services éducatifs à l'enfance

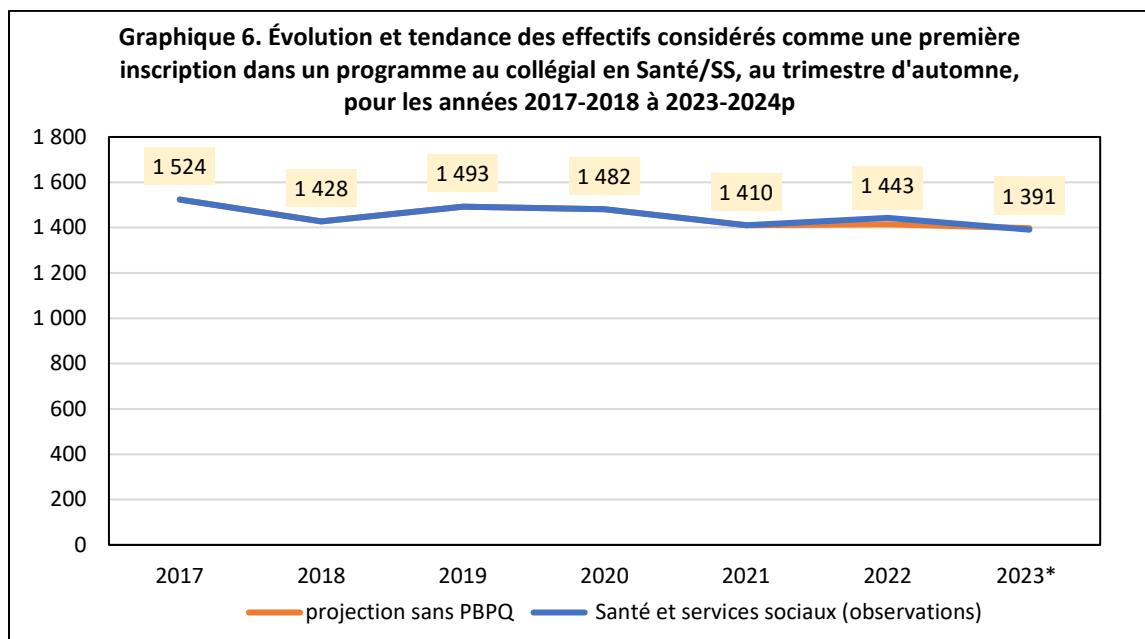
Dans le domaine des services éducatifs à l'enfance (graphique 5), on observe que la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections. En plus, les effectifs inscrits à l'automne 2023 suivent la tendance observée sur le total depuis 2021, à savoir une augmentation.

Il est donc permis de croire qu'il y a un effet positif de la bourse concernant les inscriptions dans ce domaine.



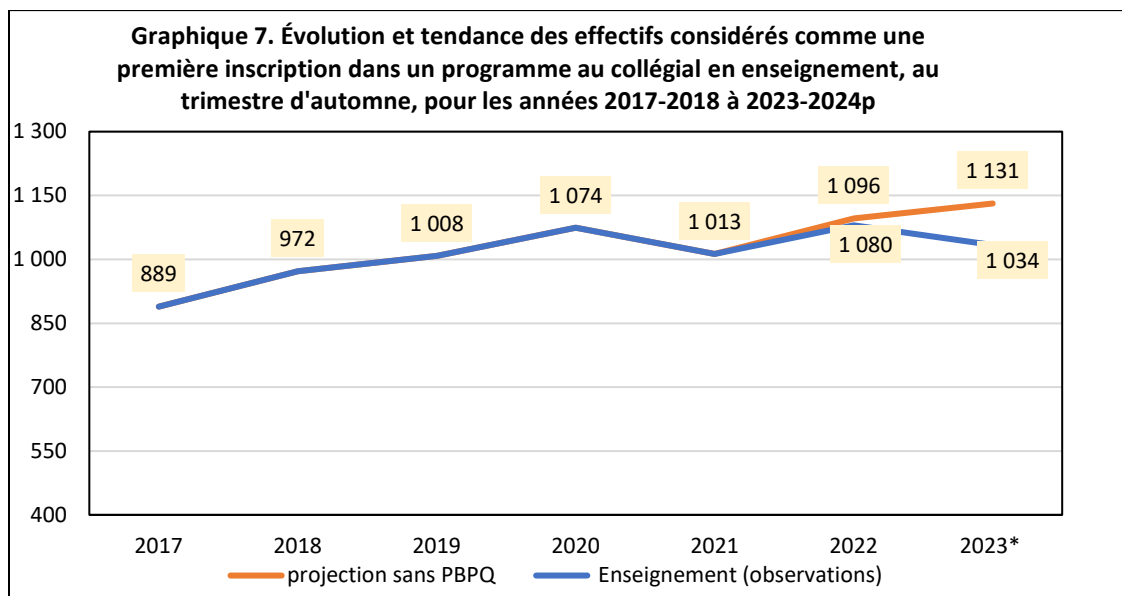
1.2.4 Santé et services sociaux

Dans ce domaine (graphique 6), les deux courbes (observations et projections) se superposent et donc nous ne pouvons pas confirmer qu'il y a un effet de la bourse sur les inscriptions en santé et services sociaux.



1.2.5 Éducation

Dans ce domaine (graphique 7), la courbe des projections est au-dessus de la courbe des observations. En outre, on enregistre une décroissance des inscriptions à l'automne 2023. Ainsi, il est permis de considérer que la bourse n'a pas été un facteur attractif suffisant pour compenser d'autres facteurs influençant négativement l'attractivité de ce domaine d'études (ex. conditions de travail).



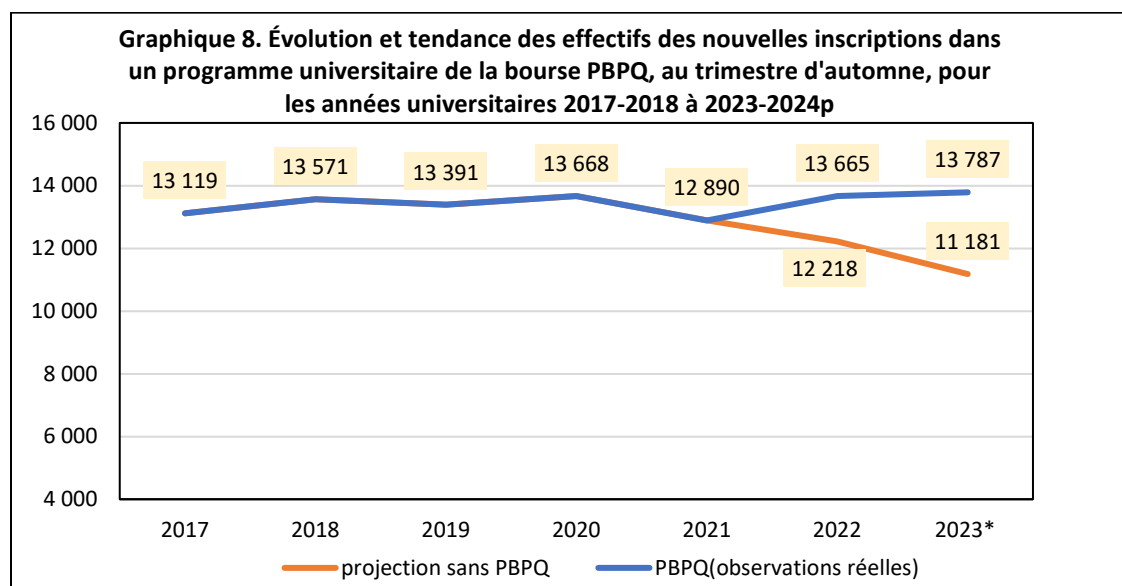
2. Effet du PBPQ sur les nouvelles inscriptions à l'université

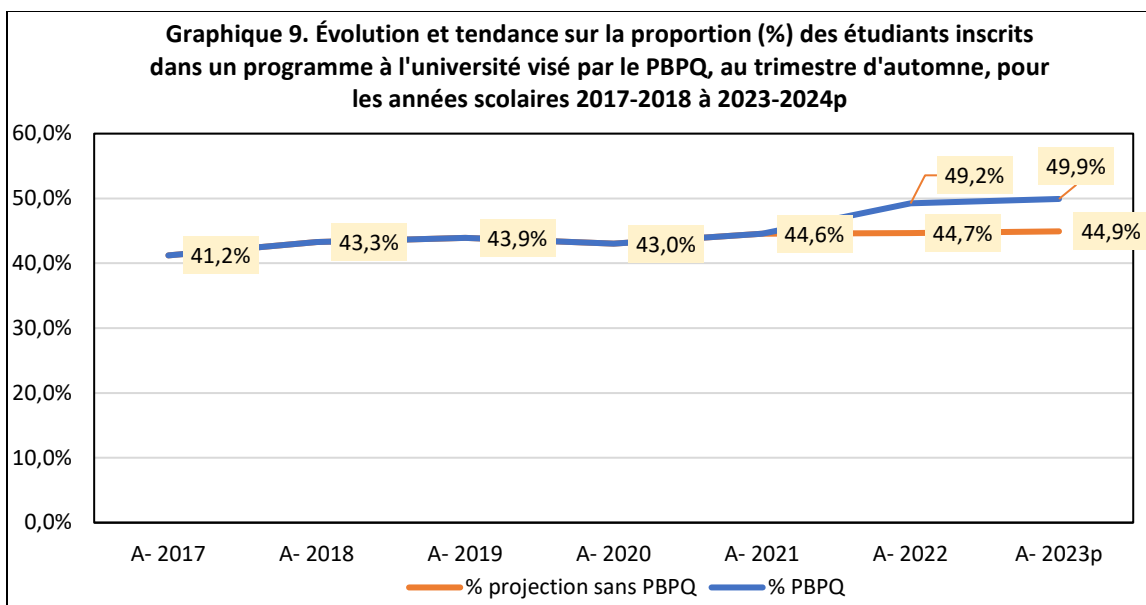
2.1 Effet global, pour l'ensemble des domaines de formation à l'université

Le graphique 8 représente l'effectif des nouvelles inscriptions dans les programmes de la bourse PBPQ, à l'automne, selon les critères de la bourse PBPQ, à l'universitaire. Le constat est identique de celui avec les données collégiales : la donnée observée croît à partir de l'automne 2022 et elle est supérieure à la donnée projetée.

Le graphique 9 indique la part observée et projetée des nouveaux inscrits des programmes PBPQ sur l'ensemble des nouveaux inscrits. L'observation est supérieure à la projection respectivement de 4,5 points de pourcentage (49,2 % vs 44,7 %) en 2022 et de 5 points (49,9 % vs 44,9 %) en 2023, ce qui laisse croire que le PBPQ a pu avoir l'effet positif d'augmenter l'attractivité des programmes universitaires ciblés.

Par conséquent, il est possible d'avancer de façon prudente que la bourse PBPQ a un effet positif sur les nouvelles inscriptions à l'université, sachant que les données empiriques ne sont pas suffisantes pour aller plus loin.



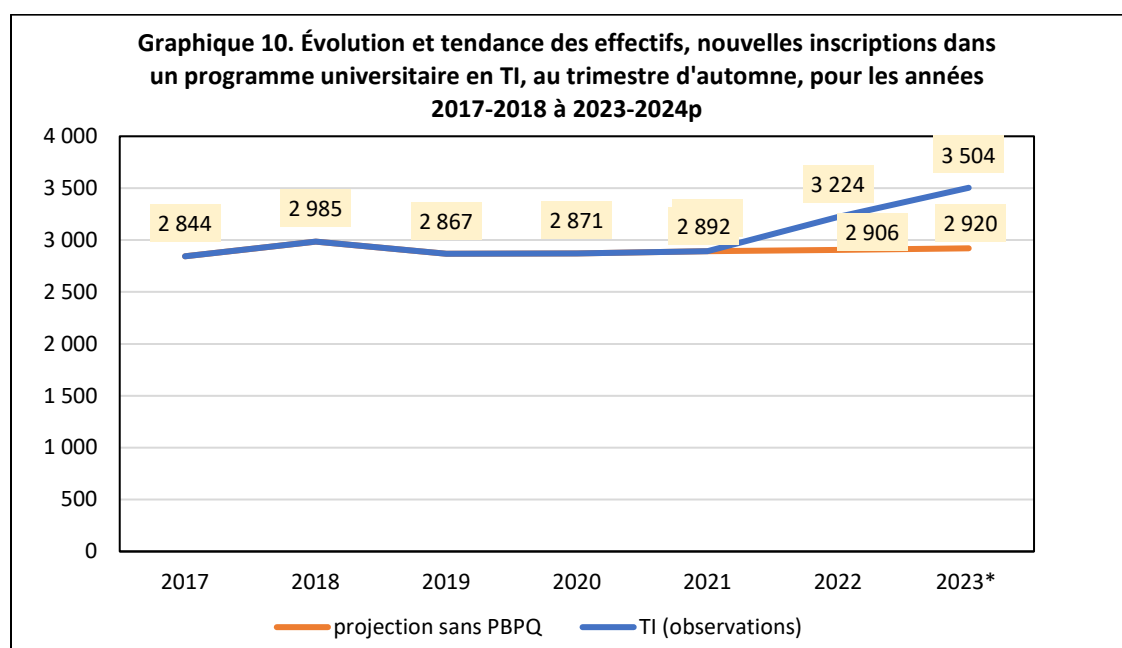


2.1 Analyse par domaine de formation à l'université

Cette section permet de déterminer dans quelle mesure les effets du PBPQ sont tributaires du domaine de formation à l'université, afin de valider la différenciation au niveau des tendances, le cas échéant.

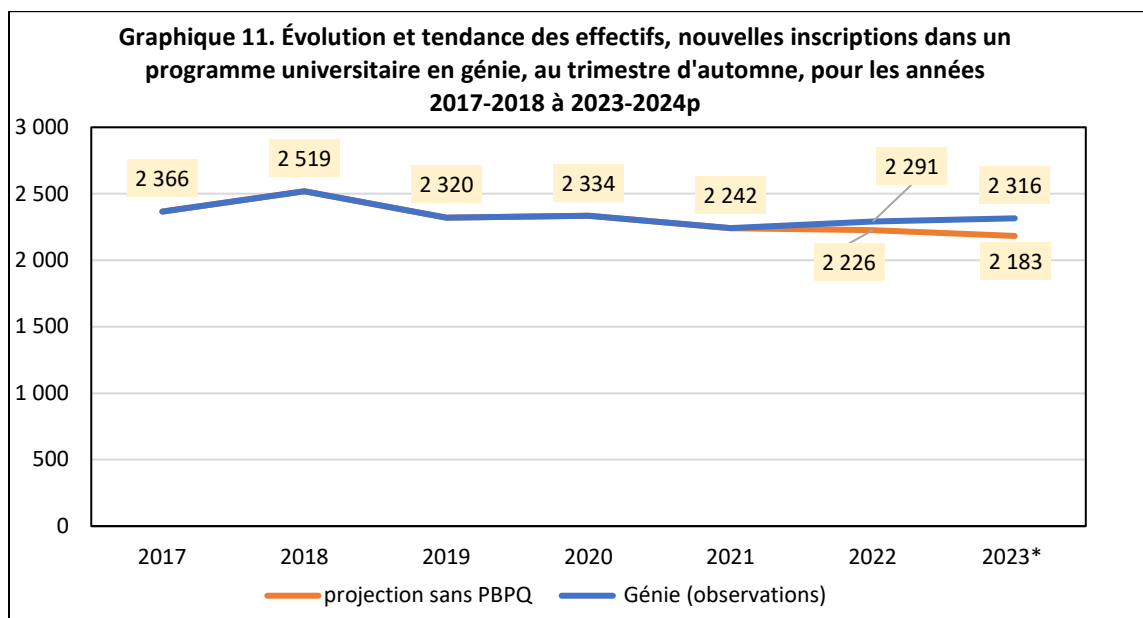
2.1.1 Technologies de l'information (TI)

La pente de la courbe des observations est croissante et elle est nettement supérieure à la courbe projetée. Ceci laisse croire qu'il y a effectivement un effet bourse positif sur les inscriptions dans ce domaine. (graphique 10).



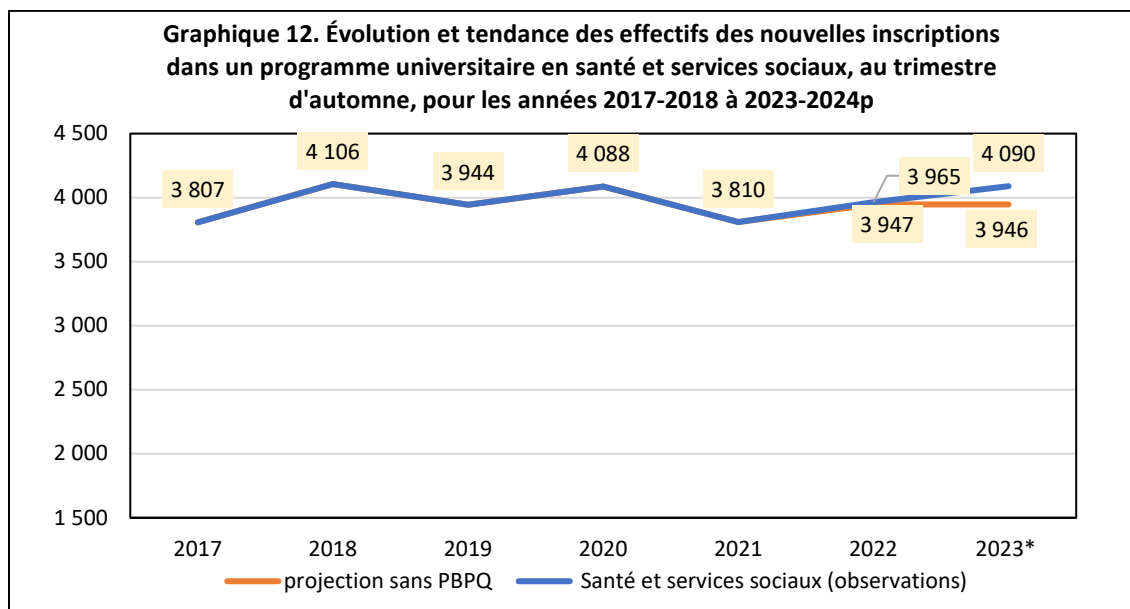
2.1.2 Génie

Le graphique 11 ci-dessous, laisse croire que la bourse a pu atténuer la décroissance des nouvelles inscriptions dans ce domaine, puisque la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections.



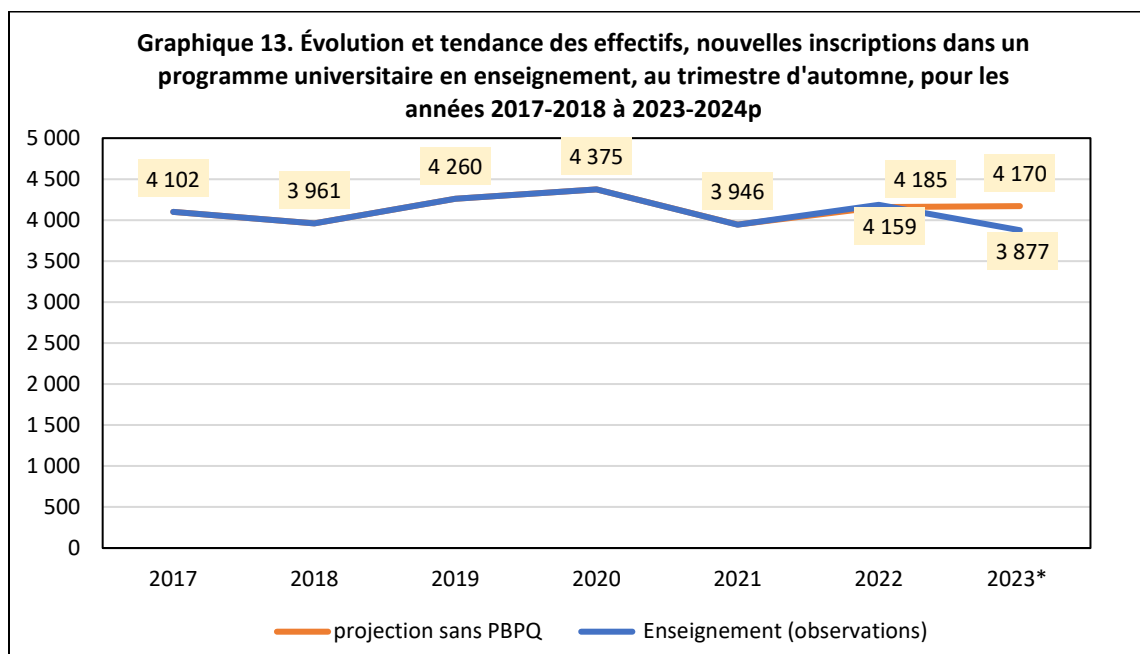
2.1.3 Santé et services sociaux

Le graphique 12 ci-dessous montre que la courbe des observations est légèrement supérieure par rapport à la courbe des données projetées, ainsi, il est possible de croire à une influence positive de la bourse sur les inscriptions.



2.1.4 Éducation

D'après le graphique suivant (graphique 13), la courbe des projections se trouve au-dessus de la courbe des observations. Donc, comme au collégial pour ce même domaine, l'impact négatif de facteurs externes (ex. conditions de travail) sur l'attractivité a probablement supplanté l'impact positif de la bourse.



De : [Charlyne Dostie](#)
À : [Josianne Gervais](#)
Cc : [Isabelle Taschereau](#)
Objet : TR: Communiqué et QR - Fin Bourses Perspective
Date : 7 février 2025 14:16:35
Pièces jointes : [QR - Bilan et Fin Programme Bourses Perspectives Québec_07.02_7h50.docx](#)



PTI.

Charlyne Dostie | Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
charlyne.dostie@mes.gouv.qc.ca

De : Maxime Léveillé-Bussièrès <Maxime.Leveille-Bussieres@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 7 février 2025 14:10

À : Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau
<isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Anne-Marie Durocher <Anne-Marie.Durocher@education.gouv.qc.ca>; Marie-Andrée Lacroix
<Marie-Andree.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>;
Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Johanne Pelletier
<Johanne.Pelletier@education.gouv.qc.ca>; Relations Médias - MEQ-MES
<relationsmedias@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Communiqué et QR - Fin Bourses Perspective



Bonjour Charlyne et Isabelle,

Voici le QR avec la bonification de la question 5, en jaune. Ce serait donc la version finale.

Merci et bonne journée,

Maxime Léveillé-Bussièrès
Adjoint exécutif – Direction générale des communications

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Cellulaire : 418 454-5504
Courriel : maxime.veille-bussieres@education.gouv.qc.ca

De : Maxime Léveillé-Bussières

Envoyé : 7 février 2025 07:52

À : Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau
<isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Anne-Marie Durocher <Anne-Marie.Durocher@education.gouv.qc.ca>; Marie-Andrée Lacroix
<Marie-Andree.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>;
Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Johanne Pelletier
<Johanne.Pelletier@education.gouv.qc.ca>; Relations Médias - MEQ-MES
<relationsmedias@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Communiqué et QR - Fin Bourses Perspective

Importance : Haute

Bonjour Charlyne et Isabelle,

J'ai regardé les dernières modifications avec Mme Blais. Voici donc le QR qui serait dans sa forme finale. Nous avons laissé des commentaires de Mme De Blois auxquels les équipes ont répondu. Vous nous direz si c'est ok pour la SM.

Les équipes de Mme Blais vérifient pour le commentaire à la question 5, mais le commentaire peut être retiré pour le moment, c'est davantage de l'information pour nous que pour les autres ministères.

Merci de nous tenir au courant des suites.

Bonne journée,

Maxime Léveillé-Bussières
Adjoint exécutif – Direction générale des communications

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Cellulaire : 418 454-5504
Courriel : maxime.veille-bussieres@education.gouv.qc.ca

De : Maxime Léveillé-Bussières

Envoyé : 7 février 2025 07:26

À : Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau
<isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Anne-Marie Durocher <Anne-Marie.Durocher@education.gouv.qc.ca>; Marie-Andrée Lacroix

<Marie-Andree.Lacroix@education.gouv.qc.ca>

Objet : Communiqué et QR - Fin Bourses Perspective

Bonjour Charlyne et Isabelle,

Comme convenu, voici donc le communiqué diffusé ce matin, de même que la plus récente version du QR. Comme expliqué, je ne suis pas à l'aise d'extirper une nouvelle version du Sharepoint sachant que les SMA n'ont peut-être pas approuvé les nouveaux ajouts. Nous vous la ferons suivre plus tard aujourd'hui.

Voici le lien vers le communiqué diffusé il y a quelques minutes, et je vous mets également la version en pièce jointe. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/quebec-devance-la-fin-du-programme-de-bourses-perspective-quebec-884841551.html#:~:text=QU%C3%89BEC%2C%20le%207%20f%C3%A9vr.,%2C%20sera%20l'hiver%202025.>

En espérant le tout conforme,

Maxime Léveillé-Bussières
Adjoint exécutif – Direction générale des communications

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Cellulaire : 418 454-5504
Courriel : maxime.leveille-bussieres@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Paule De Blois](#)
À : [Josianne Gervais](#)
Cc : [Mélanie Savard](#); [Isabelle Taschereau](#); [Charlyne Dostie](#)
Objet : RE: PRIORITAIRE - Pour votre approbation - Communiqué + QR Bourse perspective Québec
Date : 5 février 2025 17:50:02
Pièces jointes : [Communiqué Fin Bourses Perspectives 05.02 16h35 Propre \(SM\).docx](#)
[QR - Bilan et Fin Programme Bourses Perspectives Québec 05.02 16h35 propre \(SM\).docx](#)



Josianne,

Voici mes commentaires. Il y en a beaucoup. Mais essentiellement, les données ne sont pas à jour et la ministre voulait les données de septembre 2024 (c'est ce qui avait été convenu).

Je vais transmettre le tout en parallèle à Valérie Chamula (je lui ai promis).

Merci,

Paule

Paule De Blois, ASC
Sous-ministre

Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boul. René-Lévesque, bloc 4 | 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
Bureau de Québec : 418 781-2300
paule.deblois@mes.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 février 2025 17:03

À : Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Mélanie Savard <melanie.savard@mes.gouv.qc.ca>; Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>; Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>

Objet : PRIORITAIRE - Pour votre approbation - Communiqué + QR Bourse perspective Québec

Importance : Haute



Bonjour Mme De Blois,

Pour votre approbation.

Je vais en prendre connaissance en parallèle.

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : Maxime Léveillé-Bussières <Maxime.Leveille-Bussieres@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 février 2025 16:58

À : Charlyne Dostie <Charlyne.Dostie@mes.gouv.qc.ca>; Josianne Gervais
<Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Sophie Lefebvre <Sophie.Lefebvre@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Lavoie
<catherine.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>; Sébastien
Bédard <Sebastien.Bedard@mes.gouv.qc.ca>; Sami Halhal <sami.halhal@mes.gouv.qc.ca>; Pierre-
Luc Tremblay <Pierre-Luc.Tremblay@education.gouv.qc.ca>; Relations Médias - MEQ-MES
<relationsmedias@education.gouv.qc.ca>; Marie-Andrée Lacroix <Marie-Andree.Lacroix@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Durocher <Anne-Marie.Durocher@education.gouv.qc.ca>; Johanne Pelletier
<Johanne.Pelletier@education.gouv.qc.ca>

Objet : Pour votre approbation - Communiqué + QR Bourse perspective Québec

Importance : Haute



Bonjour Charlyne,

Voici donc les documents attendus, validés par tous les secteurs.

Comme plusieurs secteurs étaient impliqués et que plusieurs commentaires ont émané, je te joins également les versions avec les commentaires, si jamais vous souhaitez en prendre connaissance. Les versions « propres » sont celles colligées.

Nous attendrons votre retour et le OK de Mme De Blois pour faire suivre le tout au cabinet.

Merci et bonne soirée,

Maxime Léveillé-Bussières

Adjoint exécutif – Direction générale des communications

Direction générale des communications

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 18^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Cellulaire : 418 454-5504

Courriel : maxime.veille-bussieres@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Josianne Gervais](#)
À : [Mandats MES](#)
Cc : [syg-CGD-ES](#); [Vincent Piquette](#)
Objet : POUR SUIVI SC- 82479 : CT-Renouvellement des normes du PBPO 2025-2026
Date : 20 février 2025 09:27:00
Pièces jointes : [SC-82479com1-5-Aiout_Corrections_SG.pdf](#)
[SC-82479com1-5-Aiout.pdf](#)
[SC-82479com1-4 Liste programmes PBPO 2024-2025.pdf](#)
[SC-82479com1-3-CT general-Fin PBPO 2025-02-14 Cic.docx](#)
[SC-82479com1-2-Normes PBPO-ete 2025 2025-02-14 Cic.docx](#)
[SC-82479com1-1-NoteM_Fin PBPO 2025-02-14-Cic.docx](#)
Importance : Haute

Pour approbation sous-ministre

Bonjour Mélanie,

Voici le projet de CT et les normes 2025-2026 pour approbation de la sous-ministre dans le cadre de la fin prévue au PBPO. Le projet de note comprend aussi certaines précisions sur les cas types d'exceptions et/ou accommodements possibles.

À noter :

- Aucun autre programme de bourses du Ministère ne comporte une CDA, par conséquent les ajustements administratifs et les outils de communication seront à garder sur le radar pour ce volet.
- Les impacts du retrait du PBPO sur les autres bourses administrées par le Ministère, notamment sur le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires (PBCF)*, font l'objet d'une commande distincte. Par conséquent le CT et le projet de note couvrent uniquement les coûts liés au PBPO.
- Les normes ont été envoyées au Secrétariat du Conseil du trésor par le SFBI pour une validation préliminaire en novembre 2024. À noter, nous sommes toujours en attente des commentaires du SCT.

Recommandation :

Il est recommandé à la sous-ministre de prendre connaissance des documents et de porter à l'attention de la ministre la pochette pour une préapprobation du renouvellement des normes du PBPO et du CT .

Une deuxième demande sera faite lorsque nous recevrons les commentaires du SCT pour approbation et signature par la ministre et la sous-ministre.

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

Josianne Gervais

Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : syg-CGD-ES <SyG-CGD-ES@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 février 2025 08:10

À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: De Esther Blais - Sous-ministre adjointe (SAREE) - Suivi-82479 - 9999-99-99



Pour approbation

De : syg-saree@mes.gouv.qc.ca <syg-saree@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 février 2025 17:17

À : syg-CGD-ES <SyG-CGD-ES@mes.gouv.qc.ca>

Objet : De Esther Blais - Sous-ministre adjointe (SAREE) - Suivi-82479 - 9999-99-99



Bonjour,

Une tâche (Action) dans le **Suivi-82479** vient de vous être assignée par Esther Blais - Sous-ministre adjointe (SAREE)

Lien SyGED : <http://ged.eduqc.net/SyGED/GestionTask.aspx?IDS=3284179>

Action : APPRO - Pour approbation

Suivi 82479 -> Commande 1 -> Action 64

Sujet : CT-Renouvellement des normes du PBPQ 2025-2026

Échéance : 9999-99-99

Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Johanne Champagne](#)
À : [Jacky Roy](#)
Cc : [Esther Blais](#); [syg-SAREE](#)
Objet : TR: POUR CORRECTION - CT-Renouvellement des normes du PBPQ 2025-2026
Date : 18 février 2025 14:52:19
Pièces jointes : [SC-82479com1-1-NoteM_Fin PBPO_2025-02-14.docx](#)
[SC-82479com1-2-Normes PBPO-ete 2025_2025-02-14.docx](#)
[SC-82479com1-3-CT general-Fin PBPO_2025-02-14.docx](#)
[SC-82479com1-4 Liste programmes PBPO 2024-2025.pdf](#)
[SC-82479com1-5-Aiout.pdf](#)



Esther demande de mettre la demande de correction dans SyGED SVP :

- Faire un AJOUT avec le courriel plus bas
- Déposer les versions commentées
- Faire une action de donner la suite appropriée à la DGAR
- Échéance aujourd'hui

Merci et bonne journée

Johanne

De : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 février 2025 13:56
À : Johanne Champagne <johanne.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Cc : saree <saree@mes.gouv.qc.ca>
Objet : POUR CORRECTION - CT-Renouvellement des normes du PBPQ 2025-2026



Bonjour Johanne,

Comme discuté par teams, voir les corrections en suivi de modification dans les documents. Merci d'apporter les précisions/ajustements.

Je te propose de mettre à jour les versions dans SYGED et de me transmettre suivant l'appro de ta SMA les versions par courriel comme ce sont des ajustements mineurs.

Si un retour d'ici la fin de la journée est possible, ce serait grandement apprécié!

Cordialement,

Josianne

Josianne Gervais

Conseillère stratégique
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère de l'Enseignement supérieur
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
josianne.gervais@mes.gouv.qc.ca

De : syg-CGD-ES <SyG-CGD-ES@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 février 2025 08:10

À : Josianne Gervais <Josianne.Gervais@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: De Esther Blais - Sous-ministre adjointe (SAREE) - Suivi-82479 - 9999-99-99



Pour approbation

De : syg-saree@mes.gouv.qc.ca <syg-saree@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 février 2025 17:17

À : syg-CGD-ES <SyG-CGD-ES@mes.gouv.qc.ca>

Objet : De Esther Blais - Sous-ministre adjointe (SAREE) - Suivi-82479 - 9999-99-99



Bonjour,

Une tâche (Action) dans le **Suivi-82479** vient de vous être assignée par Esther Blais - Sous-ministre adjointe (SAREE)

Lien SyGED : <http://ged.eduqc.net/SyGED/GestionTask.aspx?IDS=3284179>

Action : APPRO - Pour approbation

Suivi 82479 -> Commande 1 -> Action 64

Sujet : CT-Renouvellement des normes du PBPQ 2025-2026

Échéance : 9999-99-99

Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

SC-73564 commande 1 - Annexe 2

Collégial

Tableau 1 : Effectifs collégiaux aux programmes du PBPQ par secteur d'activité OPMO – Automne 2019 à automne

Programmes admissibles au PBPQ par secteur d'activité	Automne 2019	Automne 2020	Automne 2021	Automne 2022	Automne 2023	Automne 2024*
Services de garde éducatifs à l'enfance	2 323	2 243	2 030	2 088	2 079	2 156
Éducation (Tech éducation spéc.)	5 794	6 022	5 834	5 590	5 467	5 603
Génie	6 794	6 745	6 360	6 355	6 567	7 005
Santé (SI et Inhalo)	10 071	9 978	9 717	9 593	9 479	9 770
<i>Soins infirmiers</i>	9 445	9 404	9 153	9 039	8 905	9 102
Technologies de l'information	9 574	9 953	10 025	10 320	10 569	11 026
Total PBPQ	34 556	34 941	33 966	33 946	34 161	35 560
Programme DEC techniques non PBPQ	38 552	39 295	38 481	37 203	38 433	40 597

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date de 2024-11-9.

Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Il s'agit des effectifs admissibles au PBPQ (filtre critère bourse = Oui). Les critères sont donc Fréquentation = temps plein, Statut légal = canadien/Indien/résident permanent, Résidence au Québec = Oui

Concernant le programme non PBPQ, voici les filtres utilisés:

Type de diplôme: DEC

Type de fréquentation: Temps plein

Statut résident du Québec: oui

Statut légal: citoyen canadien, Indien et résident permanent

Type de formation: Techniques

Réseau d'enseignement: public et privé subventionné

La variation de l'effectif est influencé annuellement par les inscriptions, les réinscriptions, les diplômés annuels, les abandons

Collégial

2024

Tableau 2 : Nombre de nouvelles inscriptions temps plein collégiales au PBPQ par secteur d'activ

Variation 2024-2021	Secteur d'activité	Automne 2019	Automne 2020	Automne 2021	Automne 2022	Automne 2023
6,2%	Services de garde éducatifs à l'enfance	1 033	1 023	914	1 077	1 025
-4,0%	Éducation (Tech éducation spéc.)	2 483	2 594	2 407	2 426	2 344
10,1%	Génie	2 851	2 894	2 896	2 840	2 878
0,5%	Santé (SI et Inhalo)	4 406	4 355	4 423	4 363	4 171
-0,6%	Soins infirmiers	4 160	4 140	4 161	4 110	3 912
10,0%	Technologies de l'information	4 948	5 106	5 211	5 406	5 313
4,7%	Total PBPQ	15 721	15 972	15 851	16 112	15 731
5,5%	Programme DEC techniques non PBPQ	16 864	17 490	17 517	17 137	17 926
	Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date de 2024-11-9.					
	Les données de l'automne 2024 sont provisoires.					

citoyen

Filtres utilisés: mêmes filtres qu'au tableau 1 avec l'ajout de Niveau scolaire = 1ère année

ent

ns, etc.

Collégial

ité OPMO

Tableau 3 : Effectif en continuité (2ème et 3ème année) temps plein collégiales au PBPQ par secteur

Automne 2024	Variation 2024-2021
982	7,4%
2 467	2,5%
3 165	9,3%
4 254	-3,8%
3 912	-6,0%
5 362	2,9%
16 230	2,4%
18 653	6,5%

Secteur d'activité	Automne 2019	Automne 2020	Automne 2021	Automne 2022	Automne 2023
Services de garde éducatifs à l'enfance	1 290	1 220	1116	1 011	1 054
Éducation (Tech éducation spéc.)	3 311	3 428	3 427	3 164	3 123
Génie	3 943	3 851	3 464	3 515	3 689
Santé (SI et Inhalo)	5 665	5 623	5 294	5 230	5 308
Soins infirmiers	5 285	5 264	4 992	4 929	4 993
Technologies de l'information	4 626	4 847	4 814	4 914	5 256
Total PBPQ	18 835	18 969	18 115	17 834	18 430
Programme DEC techniques non PBPQ	21 688	21 805	20 964	20 066	20 507

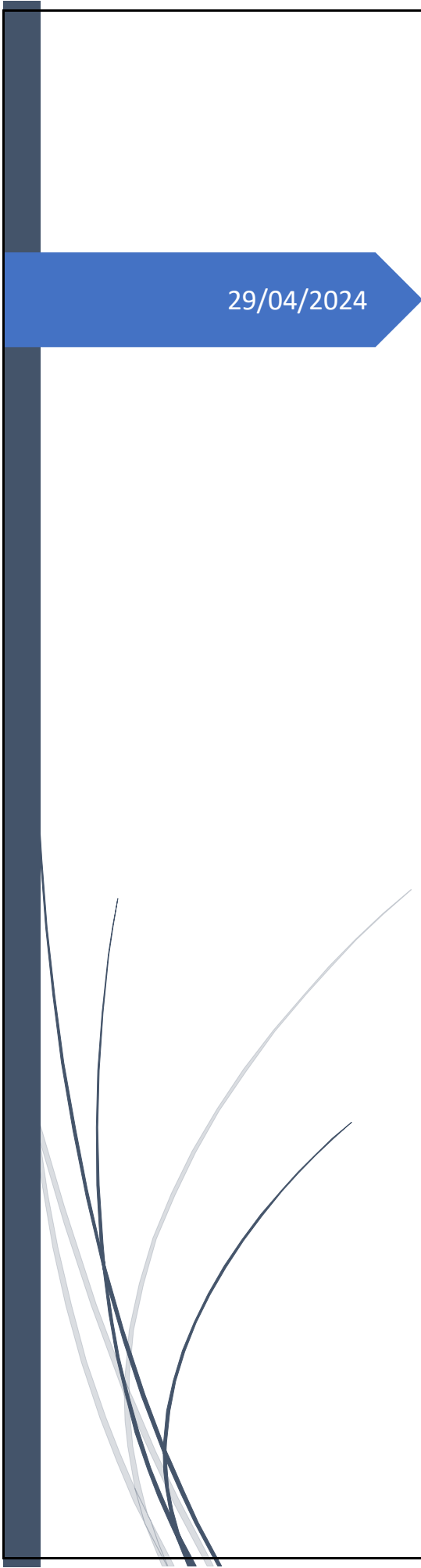
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date de 2024-11-9.

Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Filtres utilisés: mêmes filtres qu'au tableau 1 avec l'ajout de Niveau scolaire = 2ème et 3ème année

ir d'activité OPMO

Automne 2024	Variation 2024-2021
1 174	5,2%
3 136	-8,5%
3 840	10,9%
5 516	4,2%
5 190	4,0%
5 664	17,7%
19 330	6,7%
21 944	4,7%



29/04/2024

Contribution du PB PQ

Coût de formation public d'un
diplômé en enseignement supérieur

Table des matières

Faits saillants	2
Coût de formation public d'un diplômé	3
Limites méthodologiques du bénéfice public-privé	4
Coût marginal d'un diplômé du PB PQ.....	4
Effet d'optimisation du coût PB PQ quant à la durée des études.....	5
Annexe 1 – Avantages économiques des études supérieures	7
Annexe 2 – Étapes de la détermination du coût public de formation des diplômés	9
Dépenses liées au fonctionnement et immobilisation.....	9
Dépenses de gestion ministérielle.....	9
Dépenses de l'aide financière aux études.....	9
Annexe 3 – Liste de références bibliographiques.....	11

Faits saillants

- L'importance de l'investissement gouvernemental relatif au PBPQ entraîne la pertinence de réaliser une analyse coûts/bénéfices de la formation d'un diplômé en enseignement supérieur. Une analyse du PBPQ relatif à trois des quatre composantes du rendement des études supérieures (bénéfice public, coût privé et bénéfice privé) n'est pas possible, pour différentes raisons méthodologiques. Toutefois, il est possible d'évaluer l'impact du PBPQ sur le coût public de la formation d'un diplômé en enseignement supérieur.
- Le coût public total de formation d'un titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation technique s'établit à 318 769 \$, et celui d'un titulaire de baccalauréat à 376 475 \$. La prise en charge par l'état du coût supplémentaire lié au PBPQ doit être relativisée au regard de ce coût initial.
- En incluant les coûts du PBPQ, le coût total de formation d'un titulaire de DEC technique s'établit à 327 029 \$, soit une augmentation de 8 260 \$, alors que celui d'un titulaire de baccalauréat s'élève à 386 667 \$, soit un coût additionnel de 10 192 \$.
- Ces coûts additionnels sont fondés sur la durée moyenne théorique des études, alors que le PBPQ fixe des exigences qui ont pour effet de raccourcir cette durée. Ainsi, le PBPQ pourrait réduire la durée moyenne des études pour la rapprocher de la durée prévue de 3 ans pour le DEC technique et pour le baccalauréat, selon deux scénarios (réduction de 50 % ou de 80 % de cet écart).
- Par exemple, à partir de la durée moyenne théorique d'un DEC technique de 3,8 années, le scénario A (réduction de 50 %), propose de diminuer cette durée à la hauteur de 3,4 années, ce qui réduirait le fardeau additionnel du PBPQ de +9 232 \$ à +8 260 \$, soit un gain d'optimisation de près de 1 000 \$ par diplômé PBPQ. Avec le scénario B, plus ambitieux, ce gain d'optimisation représenterait plus de 1 550 \$ par diplômé PBPQ.
- Au baccalauréat, à partir de la durée moyenne théorique de 3,6 années, le scénario A (réduction de 50 %) diminuerait cette durée à la hauteur de 3,3 années, ce qui réduirait le fardeau additionnel lié au PBPQ de +10 792 \$ à +9 893 \$, soit un gain d'optimisation de près de 1 000 \$ par diplômé PBPQ. Le scénario B occasionnerait un gain d'optimisation de près de 1 500 \$ par diplômé PBPQ.

Coût de formation public d'un diplômé

Bien qu'indéniablement favorable à la progression du bien-être individuel et des considérations sociales, les études supérieures doivent également être considérées dans un cadre normatif plus large qui prend en considération toutes formes d'externalités de cet investissement public. À ce titre, il est intéressant d'effectuer une analyse économique du coût (public et privé) et du bénéfice (social et individuel) découlant de la poursuite d'études en enseignement supérieur (Demers, 2018).

Le gain individuel qui en découle doit également être mis en relation avec le coût de formation public, soit les dépenses engagées¹ par les administrations publiques pour amener une personne jusqu'à l'obtention d'un niveau de scolarité supérieur. Suivant les avantages économiques des études supérieures, nous analyserons ici le coût de formation public d'un diplômé en enseignement supérieur. L'annexe 1 présente de façon plus générale les avantages économiques des études supérieures et l'annexe 2 présente les étapes de la détermination du coût public de formation des diplômés. Une liste de références bibliographiques est fournie à l'annexe 3.

Il découle de ce préambule sur la valeur ajoutée publique et individuelle des études supérieures que la mise en place d'un programme de bourses tel que le PBPQ, qui représente un investissement de 1,7 milliard de dollars sur quatre ans, entraîne une réévaluation des coûts et bénéfices. En effet, le coût public de formation d'un individu ne peut représenter, à lui seul, le gain économique réel du bénéfice de compléter des études supérieures, et ce, sans égard à l'avantage concurrentiel et au coût d'opportunité que cette décision implique dans le processus. Le schéma 1 résume les concepts de coûts et bénéfices publics et privés des études supérieures.

Ainsi, nous pouvons résumer la rentabilité générale d'une formation par l'équation suivante :

$Rentabilité = \sum Bénéfices (Public + Privé) - \sum Coûts (Public + Privé)$, où :

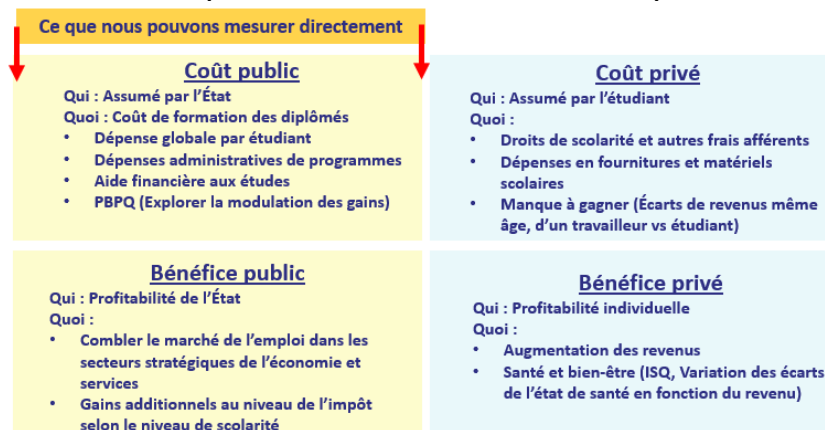
Coût public : Assumé par l'État

Coût privé : Assumé par l'étudiant

Bénéfice public : Profitabilité de l'État

Bénéfice privé : Profitabilité individuelle

Schéma 1. Rendement économique matriciel des bénéfices-coûts d'entreprendre des études supérieures



¹ N'est donc retenue ici que la partie des dépenses financées à même les deniers publics, alors que celle financée par l'intermédiaire des droits de scolarité ou de toute autre source privée de financement a été exclue.

Limites méthodologiques du bénéfice public-privé

Si l'on en revient à l'analyse des coûts et des bénéfices, il s'ensuit une évaluation plus générale qui s'oriente sur l'axe des coûts et bénéfices pour l'individu mais également ce que l'État doit prendre en charge ainsi que sa part des bénéfices (perception fiscale).

Or, lorsqu'il est question de perception des impôts, il n'est pas possible de discriminer la part additionnelle qui serait obtenue par l'État, selon qu'il s'agit d'une formation PBPQ ou non. De même, il n'est pas envisageable de mesurer le gain additionnel pour l'individu ayant complété une formation PBPQ, en comparaison d'une formation non-PBPQ.

Dans ce contexte, la présente analyse se concentre sur ce qui peut se mesurer pour le PBPQ, soit le coût global de formation public d'un diplômé en enseignement supérieur, en considérant le coût additionnel d'un diplômé ayant bénéficié² du PBPQ.

Coût marginal d'un diplômé du PBPQ

Selon les données du tableau 1, le coût total de formation au collégial d'un titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire et d'un titulaire d'un DEC en formation technique s'établissent respectivement à 273 490 \$ et à 318 769 \$, et celui d'un titulaire de baccalauréat à 376 475 \$. Il s'agit du coût initial de la formation en enseignement supérieur. La prise en charge par l'état du coût supplémentaire lié au PBPQ doit être relativisée au regard de ce coût initial.

En incluant les coûts de formation liés au PBPQ, le coût total de formation d'un titulaire de DEC technique s'établit à 327 029 \$, soit une augmentation de 8 260 \$, alors que celui d'un titulaire de baccalauréat s'élève à 386 667 \$, soit un coût additionnel de 10 192 \$. Le coût de formation additionnel d'un diplômé du PBPQ varie ainsi en fonction du type de formation complétée.

Tableau 1. Distribution des indicateurs de la durée moyenne théorique des études (en années) et du coût de formation public d'un diplômé (\$), selon le type de formation et du type de diplôme

	Durée moyenne théorique des études (en années ₁)	Coût de formation Global d'un diplômé (\$) ^e	Coût de formation Global d'un diplômé (\$) ^e Incluant PBPQ
DES	12,2	236 619 \$	236 619 \$
DEC préuniversitaire	2,4 (cumulatif 14,6)	273 490 \$	273 490 \$
DEC technique	3,8 (cumulatif 16,0)	318 769 \$	328 001 (+ 9 232 \$)
Baccalauréat	3,6 (cumulatif 18,2)	376 475 \$	387 267 (+ 10 792 \$)

Note

e : Pour le calcul du coût de formation d'un diplômé, on utilise une estimation de la dépense annuelle par élève de chaque ordre d'enseignement en 2023-2024, ainsi que la durée moyenne de formation des élèves qui ont obtenu le diplôme. On n'impute pas aux diplômés les coûts engendrés par les personnes qui quittent leurs études sans diplôme.

1. La durée moyenne des études indiquée dans ce tableau ne comprend pas l'éducation préscolaire parce que cette scolarité n'est habituellement pas reconnue. Cependant, dans le calcul du coût de formation des diplômés, on tient compte d'une année supplémentaire pour l'éducation préscolaire. La durée réelle indiquée dans le tableau est plus longue que la durée théorique pour diverses raisons, comme la reprise de cours à la suite d'échecs scolaires et les changements de programmes en cours d'études.

² Pour les fins de ce calcul, il est à considérer que le montant du PBPQ, pour un diplômé, a été appliqué tout au long de sa formation. Il s'agit donc d'un coût théorique maximum.

Effet d'optimisation du coût PBPQ quant à la durée des études

Les coûts additionnels présentés à la section précédente sont fondés sur la durée moyenne théorique des études, alors que le PBPQ fixe des exigences qui ont pour effet de raccourcir cette durée. L'efficacité économique de ce programme sera maintenant évaluée sur le plan des gains générés en considérant l'existence actuelle d'un coût économique contrebalancé par un gain économique attendu qui traduit l'opportunité d'optimiser la durée théorique des études, considérant les critères d'admissibilité au PBPQ (réussite, temps plein, etc.). Ci-dessous, le tableau 2 démontre des scénarios de gains économiques en appliquant une réduction de 50 % (scénario 1) ou 80 % (scénario 2) de la durée additionnelle. Ainsi, sur la base d'une durée théorique attendue de 3 ans pour le DEC technique et le baccalauréat, nous avons réduit l'écart observé entre la durée moyenne et la durée théorique, selon deux scénarios (50 % ou 80 %).

Par exemple, convenons que la durée moyenne théorique d'un DEC technique est de 3,8 années, le scénario A (réduction de 50 %), propose de diminuer cette durée à la hauteur de 3,4 années. Pour un DEC technique, nous réduisons le fardeau global du coût du PBPQ, de +9 232 \$ à +8 260 \$, soit un gain d'optimisation de près de 1 000 \$ par diplômé PBPQ. Si l'on se tourne vers le scénario B, beaucoup plus ambitieux, nous pourrions anticiper un gain d'optimisation de plus de 1 550 \$, par diplômé PBPQ.

Au baccalauréat, en convenant que la durée moyenne théorique d'un BAC est de 3,6 années, le scénario A (réduction de 50 %), propose de diminuer cette durée à la hauteur de 3,3 années. Pour un BAC, nous réduisons le fardeau global du coût du PBPQ, de +10 792 \$ à +9 893 \$, soit un gain d'optimisation de près de 1 000 \$ par diplômé PBPQ. Si l'on se tourne vers le scénario B, beaucoup plus ambitieux, nous pourrions anticiper un gain d'optimisation de près de 1 500 \$, par diplômé PBPQ.

Tableau 2. Distribution des indicateurs de la durée moyenne théorique des études (en années) et du coût de formation (\$) des scénarios d'optimisation A et B, selon le type de formation et du type de diplôme

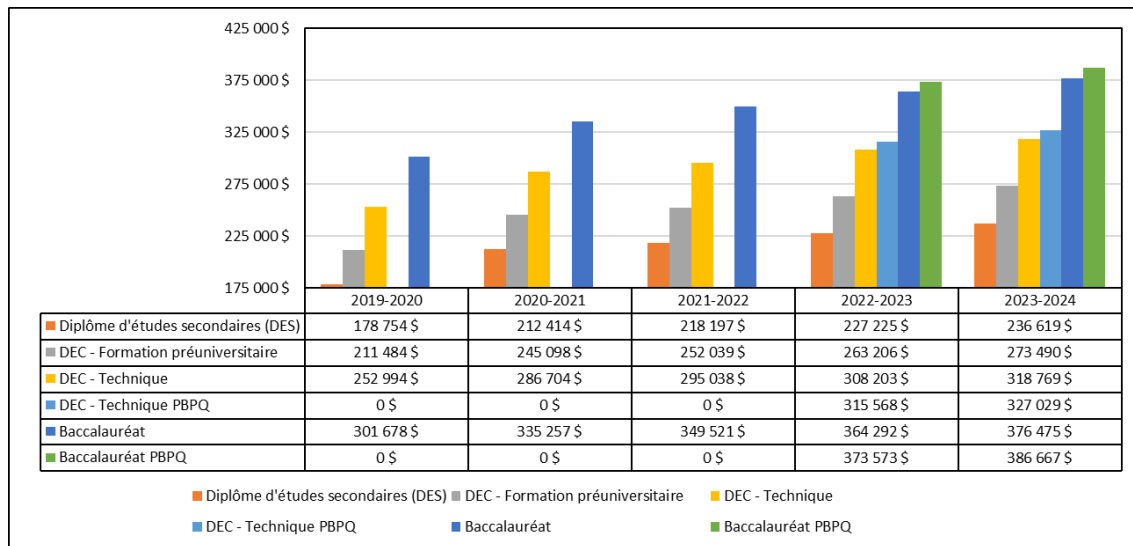
	Durée moyenne théorique des études (en années) <i>Facteur K</i>	Coût de formation global (\$) ^e	Scénario de réduction de la durée		
			Coût – Formation global incluant PBPQ (\$) ^e	Scénario A (réduction de 50 % de la durée additionnelle des études)	Scénario B (réduction de 80 % de la durée additionnelle des études)
DES	12,2	236 619 \$	Non applicable		
DEC préuniversitaire	2,4 (14,6)	273 490 \$	Non applicable		
DEC technique	3,8 (16,0)	318 769 \$	328 001 \$ (+9 232 \$)	327 029 \$ (+8 260 \$)	326 446 \$ (+7 677 \$)
Baccalauréat	3,6 (18,2)	376 475 \$	387 267 \$ (+10 792 \$)	386 368 \$ (+9 893 \$)	385 828 \$ (+9 353 \$)

Note

^e : Pour le calcul du coût de formation d'un diplômé, on utilise une estimation de la dépense annuelle par élève de chaque ordre d'enseignement en 2023-2024, ainsi que la durée moyenne de formation des élèves qui ont obtenu le diplôme. On n'impute pas aux diplômés les coûts engendrés par les personnes qui quittent leurs études sans diplôme.

1. La durée moyenne des études indiquée dans ce tableau ne comprend pas l'éducation préscolaire parce que cette scolarité n'est habituellement pas reconnue. Cependant, dans le calcul du coût de formation des diplômés, on tient compte d'une année supplémentaire pour l'éducation préscolaire. La durée réelle indiquée dans le tableau est plus longue que la durée théorique pour diverses raisons, comme la reprise de cours à la suite d'échecs scolaires et les changements de programmes en cours d'études.

Graphique 1. Distribution du coût de formation des diplômés (\$) au Québec en enseignement supérieur, comparaison de l'ensemble des programmes et des programmes PBPQ, pour les années 2014 à 2023



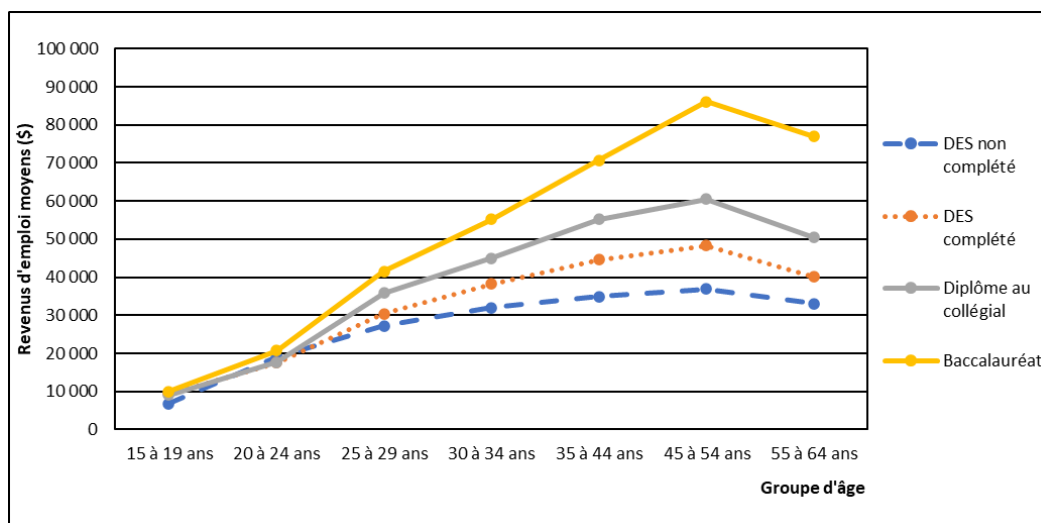
Finalement, au graphique 1, lorsque nous analysons l'évolution du coût de la formation des diplômés, il est important de mentionner que les données démontrent une forte augmentation généralisée du coût de formation qui est davantage attribuable à l'augmentation de la dépense par étudiant (DPE) pour le diplôme d'études secondaires (DES), constatée entre 2019-2020 et 2020-2021, cette DPE passant de 178 754 \$ à 212 414 \$, soit une augmentation de 18,8 %. Considérant la nature cumulative du coût de formation des diplômés, s'en trouvent évidemment impactés les coûts de l'ensemble des formations associées aux études supérieures.

Annexe 1 – Avantages économiques des études supérieures

La théorie économique démontre que l'élévation du niveau de formation d'un individu entraîne, de façon directe, l'amélioration des débouchés sur le marché du travail (OCDE, Regards sur l'Éducation, 2023). Cette affirmation est d'autant plus vérifiable à mesure que les individus progressent en âge et selon l'expérience sur le marché du travail.

Ainsi, lorsque l'on compare les revenus³ des personnes qui se distinguent par leur niveau de scolarité, on observe habituellement que les plus instruites sont celles dont les revenus sont les plus élevés, et ce, d'autant plus en vieillissant (graphique 2).

Graphique 2. Distribution des travailleurs en fonction du profil âge-revenu d'emplois moyens (\$) et le plus haut niveau de scolarité complété, en 2021, au Québec



Or, ce revenu additionnel profite non seulement à ces personnes, individuellement, mais tout autant à la collectivité. En effet, grâce à la fiscalité, les administrations publiques perçoivent une partie importante du supplément de revenu dont bénéficient les personnes les plus instruites.

D'ailleurs, ce bénéfice est d'autant plus important, au fil du temps, puisque l'espérance d'une rémunération plus élevée est un corolaire direct dans le fait de poursuivre ses études en enseignement supérieur. Nul ne peut remettre en doute que cet investissement social est porteur, de façon individuelle, d'une amélioration des débouchés sur le marché du travail et de l'augmentation de la rémunération des travailleurs⁴.

Cette contribution au bénéfice individuel n'est également pas que financière, loin de là, mais elle s'étend au bien-être individuel et social, que ce soit à travers les habitudes de vie et la santé globale (hygiène) ainsi que des risques liés aux facteurs inhérents de la criminalité. Incidemment, l'éducation représente un formidable levier social ainsi qu'un investissement collectif qui doit être

³ Statistique Canada. Tableau 98-10-0411-01. Statistiques du revenu d'emploi, selon le plus haut niveau de scolarité : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement. Recensement 2021.

⁴ L'utilisation du genre masculin générique est utilisé afin d'alléger le sexe.

mis en œuvre sans égard au contexte socioéconomique des individus. Tous doivent en bénéficier, à chances égales, lorsque la quête individuelle de l'amélioration des compétences vise à augmenter la productivité du travail⁵.

Parallèlement, dans les pays membres de l'OCDE, les adultes diplômés dont le niveau de formation est plus élevé sont plus enclins à s'estimer globalement en bonne santé, à s'intéresser à la politique et aussi, à posséder un niveau plus élevé de confiance en soi.

Ce faisant, la demande de connaissances et de compétences d'ordre supérieur a une portée tant économique que sociale, considérant que le taux d'emploi des adultes diplômés de l'enseignement tertiaire est supérieur d'environ 9 points de pourcentage à celui des adultes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire. De plus, les premiers gagnent en moyenne 57 % de plus.

Tableau 3. Rémunération relative par comparaison avec les diplômés du deuxième cycle du secondaire, selon le niveau de formation et le groupe d'âge (2021), diplômés du deuxième cycle du secondaire = 100

Pays	Non diplômés	Post-secondaire non tertiaire	Universitaire		
			Cycle court	Grade 1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycles
Canada	79	113	112	141	161
France	89	n.d.	129	151	189
Allemagne	72	113	132	152	184
Suède	86	116	108	116	145
Royaume-Uni	73	n.d.	122	139	160
États-Unis	78	n.d.	110	169	221
Moyenne OCDE	82	n.d.	122	143	188

Note : la référence ici est comprise comme étant un indicateur comparatif, p/r aux individus qui ont complété un diplôme équivalent au diplôme d'études secondaires (DES).

Au Canada, selon les dernières données disponibles (tableau 3), la rémunération⁶ relative d'un individu, travaillant à temps plein, est tout près de 1,5 fois plus élevée que celle d'un employé dont le niveau de scolarité se limite à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). Pour les études supérieures, cette même proportion est encore plus importante, soit de 1,6 fois plus élevée.

Comme illustré ci-haut (tableau 3), cette relation directe entre la rémunération relative et le niveau de scolarité complétée est également observée dans plusieurs pays membres de l'OCDE, dont la France et le Royaume-Uni. Il en ressort clairement que, toutes choses égales par ailleurs, l'échelle de rémunération est positivement associée au niveau d'éducation, et ce, quel que soit pays de l'OCDE considéré.

⁵ La productivité au travail se définit comme suit : Productivité = Valeur ajoutée (VA) / Facteurs de production = Quantité de travail produite / Quantité de travail utilisée.

⁶ La rémunération considérée est celle des individus, à temps plein, au cours de la période donnée. Cet indicateur est basé sur la collecte de données sur l'enseignement et la rémunération du réseau LSO (Labour Market and Social Outcomes of Learning) de l'OCDE. Regards sur l'Éducation, Édition 2023.

Annexe 2 – Étapes de la détermination du coût public de formation des diplômés

Sur la base d'un concept de coût de formation visant à mesurer le coût complet de formation d'un individu, le coût public représente un coût assumé par l'État, pour assurer l'investissement public que représente l'éducation.

La répartition des dépenses considérées dans le calcul se décline ainsi :

Dépenses publiques =
Dépense globale (fonctionnement et immobilisation) +
Dépense de gestion ministérielle +
Dépense de l'Aide financière aux études

Dépenses liées au fonctionnement et immobilisation

Les dépenses des établissements d'enseignement par élève ou étudiant pour un niveau d'enseignement donné sont calculées en divisant les dépenses totales des établissements d'enseignement pour ce niveau par les effectifs correspondants en équivalents temps plein (ETP).

Les données financières proviennent à la fois des enquêtes sur l'Information financière des écoles primaires et secondaires (IFEPS), Enquête sur l'information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle (EIFCE) et de l'ACPAU. Seuls les établissements et les programmes d'enseignement pour lesquels il existe des données à la fois sur les effectifs et sur les dépenses sont pris en considération. Le service de la dette a été exclu des données financières.

Dépenses de gestion ministérielle

Dans le contexte du support financier sous-jacent à la formation des diplômés, il importe de considérer la réalité budgétaire des entités sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, c'est-à-dire le ministère, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires.

Ceci visant à refléter la part d'un portefeuille qui leur est dévolu, sachant qu'il faut un programme qui permet d'assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études (voir point suivant).

Dépenses de l'aide financière aux études

Dans l'optique d'une évaluation de la dépense publique en termes d'effort financier public que représente la formation d'un diplômé, il importe également de considérer la charge financière du programme d'Aide financière aux études visant à mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux

études adapté aux besoins de la population étudiante. Ce dernier point définit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement supérieur.

Annexe 3 – Liste de références bibliographiques

Statistique Canada. Recensement 2021. Statistiques sur le revenu d'emploi. Tableau : 98-10-0411-01

OCDE. (2011). L'éducation, un levier pour améliorer la santé et la cohésion sociale, Centre for Educational Research and Innovation – CERI, janvier 2011.

OCDE. (2023). Regards sur l'Éducation. Indicateur A.4. Quel avantage salarial le niveau de formation procure-t-il ?

OCDE. (2013). Quelles sont les retombées sociales de l'éducation? Indicateurs de l'éducation à la loupe, janvier 2013.

DEMERS, Marius. *La rentabilité du baccalauréat : pour les diplômés et pour l'État*, n° 45, juin 2008.



Programme de bourses Perspective Québec

CADRE NORMATIF

2023-2024

Coordination et rédaction

Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
Direction générale de l'aide financière aux études
Secteur de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

Table des matières

Raison d'être	4
Principes et objectifs	4
Date d'entrée en vigueur du Programme	4
Admissibilité	4
Étudiant réputé à temps plein	5
Provenance de l'étudiant admissible.....	6
Établissements reconnus	6
Montant maximum admissible	6
Versement des bourses	7
Processus d'appel, révision de notes et mentions d'incomplet	7
Recours	7
Recouvrement	8
Reddition de comptes du programme.....	8

Raison d'être

Dans le cadre du *Point sur la situation économique* du 25 novembre 2021, le gouvernement a annoncé un nouveau programme de bourses incitatives qui vise à augmenter la diplomation au collégial et à l'universitaire dans les disciplines conduisant à des professions aux prises avec un déficit de main-d'œuvre dans les domaines des services publics essentiels et dans des domaines stratégiques pour l'économie québécoise.

Principes et objectifs

1. Le présent programme de bourses a pour objectifs de :
 - a. Valoriser les formations dans les programmes d'études en rareté de main-d'œuvre (annexes 1 et 2);
 - b. Augmenter les inscriptions dans les programmes d'études visés (attraction);
 - c. Soutenir la persévérance de tous les étudiants dans les programmes d'études visés (rétention);
 - d. Favoriser la réussite d'un plus grand nombre d'étudiants dans les programmes d'études visés (diplomation);
 - e. Augmenter le nombre de diplômés dans les domaines en demande sur le marché du travail québécois et contribuer à la réduction de la rareté de la main-d'œuvre, et ceux priorisés par le gouvernement pour contribuer au développement économique du Québec.
2. Le présent programme de bourses a pour principe que, pour bénéficier du montant prévu, un étudiant doit avoir réussi une session à temps plein ou réputé temps plein.

Date d'entrée en vigueur du Programme

Le Programme débute à partir de la session d'automne 2022 et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

Admissibilité

Le programme s'adresse aux étudiants inscrits à temps plein dans un programme de formation technique ou un programme de grade universitaire ciblé dans la liste présentée aux annexes 1 et 2.

1. La ministre établit aux annexes 1 et 2, la liste des programmes d'études collégiales et universitaires admissibles au présent programme.
2. Chaque année ou lorsque cela s'avère requis, à la suite du diagnostic des professions en déficit sur le marché du travail d'Emploi Québec, la ministre diffuse une mise à jour de la liste des programmes visés aux annexes 1 et 2 pour l'année scolaire à venir. Le processus d'actualisation de la liste des programmes dans le cadre de la gestion administrative et évaluative du programme de bourses est assuré par le ministère de l'Enseignement supérieur qui détermine les programmes collégiaux et universitaires visés par les emplois identifiés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour tout programme retiré de la liste, l'étudiant inscrit dans ce programme préalablement à son retrait pourra continuer de bénéficier de la bourse jusqu'à la fin de son cursus scolaire, tel que prévu par le présent programme.

3. Pour bénéficier du montant de bourse prévu au programme, un étudiant doit avoir réussi une session à temps plein ou réputé à temps plein, dans l'un des programmes d'études identifiés aux annexes 1 et 2, soit le seuil minimal requis en nombre d'heures ou de crédits pour être reconnu à temps plein.
4. Pour bénéficier du programme, un étudiant doit présenter une demande à la ministre de l'Enseignement supérieur à la suite de la réussite de ses cours.
5. Est admissible à une bourse, l'étudiant qui a réussi une session d'études à temps plein dans un programme visé, soit une session pour laquelle :
 - a. le nombre de cours collégiaux réussis correspond à un minimum de 180 périodes d'enseignement dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère;
 - b. Le nombre de cours collégiaux réussis dans le cadre de la discipline 109 correspond à un minimum de 165 périodes d'enseignement, dans l'un ou des établissements d'enseignement reconnus par le Ministère;
 - c. le nombre de cours universitaires réussis, contributives au programme visé, correspond à 12 crédits ou plus, au premier cycle universitaire, dans l'un ou des établissements offrant ce ou ces programmes;
 - d. Le nombre d'activités de formation réussies au 2^e ou 3^e cycle universitaire correspond à une session à temps plein par son établissement d'enseignement. L'obtention d'un minimum de 9 crédits est requise.

Étudiant réputé à temps plein

6. Être réputé poursuivre des études à temps plein selon les critères suivants :
 - a. L'étudiant doit être inscrit à des études à temps partiel selon les normes ministérielles;
 - b. L'étudiant doit être inscrit et avoir réussi un minimum de 6 crédits pour l'universitaire ou 90 périodes pour le collégial dans un programme admissible;

et répondre à l'une des situations suivantes :

- a. L'étudiant est reconnu RTPL par son établissement d'enseignement, en respect des orientations ministérielles, dans le programme visé par la mesure;
- b. L'étudiant est sans conjoint et lui et son enfant âgé de moins de 12 ans cohabitent;
- c. L'étudiante est enceinte d'au moins 20 semaines;
- d. À compter de la naissance de l'enfant et jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge à partir duquel il est assujéti à l'obligation de fréquentation scolaire, l'étudiant et son enfant cohabitent;
- e. L'étudiant habite avec au moins un enfant (le sien ou celui de son conjoint ou sa conjointe) qui est atteint ou atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble de santé mentale.
- f. L'étudiant a des contraintes sévères à l'emploi au sens de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1) et participe à une mesure ou à un programme d'aide et d'accompagnement social offert en application de cette loi;
- g. L'étudiant en situation de handicap reçoit des accommodements scolaires au niveau de la fréquentation.

- h. L'étudiant ne peut poursuivre ses études à temps plein pendant plus d'un mois en raison de troubles graves à caractère épisodique résultant de problèmes de santé physique ou mentale majeurs et permanents constatés dans un certificat médical.
- 7.** Est réputé avoir réussi une session d'études à temps plein, l'étudiant : ayant réussi un stage crédité obligatoire dans le cadre d'un programme visé, sollicitant une participation à temps plein de l'étudiant, reconnu par son établissement d'enseignement;
- 8.** Sont inadmissibles les étudiants bénéficiaires du programme de Bourses d'excellence aux futurs enseignants offert par le Ministère pour cette même période.

Provenance de l'étudiant admissible

- 9.** Est admissible à une bourse, l'étudiant reconnu à titre résident du Québec selon le Règlement sur la définition de résident du Québec (chapitre I-13.3).

Établissements reconnus

- 10.** Est admissible au programme, les programmes de formation visés aux annexes 1 et 2 qui sont offerts dans un cégep, un collège privé subventionné, un collège privé non subventionné selon la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel ou une université québécoise selon la loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Montant maximum admissible

- 11.** Le montant des bourses versées par session à temps plein ou réputé temps plein réussie est de :
 - a. 1 500 \$ par session réussie dans un programme d'études collégiales visé;
 - b. 2 500 \$ par session d'études dans un programme d'études universitaires visé.
- 12.** Au niveau collégial, le nombre maximal de sessions auquel un étudiant est admissible à des bourses dans le cadre d'un programme d'études visé est celui établi par la ministre, soit 6 sessions pour les programmes d'études de niveau technique.
- 13.** Au niveau universitaire, le nombre maximal de sessions auquel un étudiant est admissible à des bourses est celui prévu par l'établissement pour le programme visé :
 - a. Au 1^{er} cycle : 6 sessions ou 8 sessions selon le nombre total de crédits prescrits par les programmes d'études visés;
 - b. Aux 2^e et 3^e cycles : équivalente au nombre de sessions prévues par l'établissement pour les programmes ciblés aux annexes 1 et 2.
- 14.** Les bourses ne seront pas cumulables pour des diplômes de même niveau. L'étudiant peut bénéficier du programme plus d'une fois, pour des diplômes de niveau différents.
- 15.** Les étudiants qui reçoivent une bourse du présent programme demeure admissible au Programme de prêt et bourses du Ministère. Le montant d'exemption aux fins du calcul de l'aide financière est de 7 500 \$ de bourses par année. Puisque les bourses versées dans le cadre de ce nouveau programme

sont de 1 500 \$ (collégial) et 2 500 \$ (universitaire) par session, ce programme seul n'a pas d'impact sur le calcul des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.

Versement des bourses

- 16.** L'étudiant doit formuler sa demande de bourse pour une session d'études à temps plein réussie au plus tard aux dates suivantes :
- a. Au plus tard le 28 février pour la session d'automne précédente;
 - b. Au plus tard le 31 juillet pour la session d'hiver précédente;
 - c. Au plus tard le 31 octobre pour la session d'été précédente.

Toute demande ultérieure à cette date sera automatiquement rejetée par le Ministère.

- 17.** L'étudiant doit avoir envoyé l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de son dossier 45 jours après avoir fait sa demande, le cas échéant.

- 18.** Les établissements devront avoir confirmé que les étudiants rencontrent les critères prescrits au plus tard :
- a. 1^{er} février pour la session d'automne précédente;
 - b. 1^{er} juillet pour la session d'hiver précédente;
 - c. 30 septembre pour la session d'été précédente.

- 19.** Les versements aux bénéficiaires pourront être effectués par dépôt direct. Puisque la somme versée dans le cadre du programme est un revenu aux fins de l'impôt, un relevé fiscal sera émis à cet effet.

- 20.** Les sessions d'études collégiales et universitaires réussies à temps plein dans les programmes visés, antérieurement à la session d'automne 2022 ne sont pas admissibles à une bourse.

- 21.** L'étudiant n'est admissible à une bourse que pour une session à temps plein ou réputé temps plein réussie dans un programme visé dans la liste alors en vigueur au cours de cette session, ou qui poursuit sans interruption un programme d'études qui était admissible lors de son inscription.

- 22.** Un étudiant qui, nonobstant le motif, interrompt un programme visé et reprend celui-ci à une session ultérieure, demeure admissible à une bourse pour une session réussie à temps plein ou réputé temps plein, seulement si ce programme figure à la liste alors en vigueur pour cette session.

Processus d'appel, révision de notes et mentions d'incomplet

- 23.** L'étudiant visé par un processus d'appel ou de révision de notes peut bénéficier du versement d'une bourse par la ministre, s'il répond aux critères de la présente norme.

Recours

- 24.** L'étudiant qui souhaiterait faire réviser sa demande aura 30 jours à la suite de la décision pour le faire.

- 25.** Le Ministère ne révisera aucune des évaluations faites par les employés des établissements d'enseignement.

Recouvrement

- 26.** L'étudiante ou l'étudiant qui a reçu, sans y avoir droit, un montant dans le cadre du Programme, doit rembourser sans délai à la ministre le montant auquel il n'avait pas droit.
- 27.** Les dispositions du Code civil du Québec en cette matière sont alors appliquées.
- 28.** Les intérêts commencent à courir 60 jours après la création du compte client dans le cadre du Programme.
- 29.** Le taux applicable au paiement de l'intérêt, à la charge de l'emprunteur, est égal au taux préférentiel en lui additionnant 50 points de base. Ce taux d'intérêt fluctue en fonction des variations du taux préférentiel.
- 30.** L'expression « taux préférentiel » désigne le taux que la Banque du Canada établit pour un jour donné, en tant que référence pour les établissements financiers, et publie sous ce titre dans son Sommaire quotidien.
- 31.** Des efforts de recouvrement sont mis en place dès la création du compte client. Une récupération automatique se fait pour tous les étudiants qui ont un compte client.

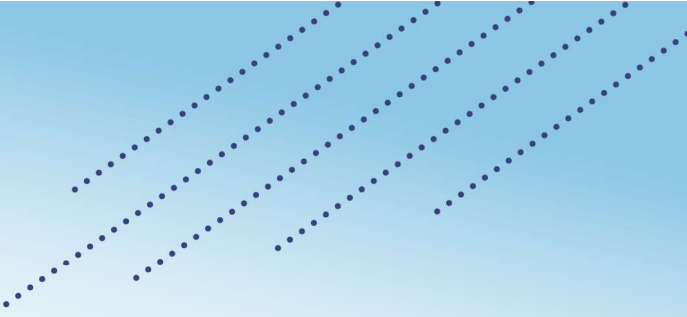
Reddition de comptes du programme

- 32.** Conformément à la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes et sous réserve de la décision du Conseil du trésor, un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire sera élaboré pour ce programme, lequel contiendra le contexte, la description de la logique d'intervention (modèle logique), le cadre de gestion du programme (éléments qui alimenteront l'analyse de la conformité), la matrice de suivi des indicateurs d'extrants et d'effets, la stratégie globale d'évaluation ainsi que le calendrier des futurs livrables.
- 33.** Après le premier cycle du programme, le ministère de l'Enseignement supérieur transmettra un bilan préliminaire du programme, conformément au cadre réglementaire en vigueur et au gabarit sur le bilan des résultats des programmes normés, tel que proposé aux ministères et organismes par la direction des analyses et des études budgétaires du SCT. Le bilan sera transmis au plus tard le 31 janvier 2025.
- 34.** L'information prévue dans le bilan porte sur les intrants, le processus d'allocation des bourses et de contrôle (demandes, conformité aux critères, nombre de bénéficiaires et respect des exigences des redditions de comptes de la part des établissements) ainsi que les extrants.
- 35.** Les principaux indicateurs retenus aux fins de suivi annuel et d'évaluation seront les programmes de formation visés par les demandes de bourses, le nombre de bourses versées pour chacun des programmes de formation visés, les montants spécifiquement versés à chaque programme, le nombre d'étudiants inscrits, le taux de réinscription, ainsi que le nombre d'étudiants diplômés dans

ces mêmes programmes. À terme, l'évaluation va inclure le taux de placement des diplômés sur le marché du travail.

- 36.** Aux fins de contrôle de la conformité et de vérifications, les établissements d'enseignement devront conserver dans leurs systèmes les preuves de réussite pour chacun des étudiants inscrits dans les programmes de formation visés et répondant aux critères d'admissibilité du programme.
- 37.** Les établissements d'enseignement devront également déclarer, aux fins de reddition de comptes, de suivi et d'évaluation du programme, dans les systèmes ministériels et dans les délais prescrits pour chaque session, la réussite des étudiants inscrits dans les programmes de formation visés.
- 38.** Une évaluation de mise en œuvre sera prévue au terme du deuxième cycle du programme.





Bilan évaluatif

Programme de bourses Perspective Québec

Octobre 2024

Coordination et rédaction

Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet

Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue

Direction générale de la planification et de la performance

Collaboration

Direction générale de l'accessibilité financière aux études et de l'expérience étudiante

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Pour information

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES SIGLES.....	IX
FAITS SAILLANTS.....	X
1 INTRODUCTION.....	13
1.1 CARACTÉRISTIQUES DU PBPQ.....	14
1.2 MISE EN ŒUVRE DU PBPQ.....	14
1.3 CONTEXTE DU BILAN ÉVALUATIF.....	16
1.4 LIMITES DE L'ANALYSE.....	16
2 PROFIL DES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS DES DOMAINES VISÉS PAR LE PBPQ.....	17
2.1 PROFIL DES ÉTUDIANTS POTENTIELLEMENT ADMISSIBLES (INSCRITS À TEMPS PLEIN) ET NON ADMISSIBLES (INSCRITS À TEMPS PARTIEL) AU PBPQ.....	18
2.2 ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.....	18
2.3 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.....	21
3 PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES ET DES NON-BÉNÉFICIAIRES DU PBPQ.....	25
3.1 PORTRAIT GÉNÉRAL.....	25
3.2 ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.....	28
3.3 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.....	30
4 RETOMBÉES DU PBPQ.....	31
4.1 ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.....	31
4.1.1 <i>Attractivité</i>	31
4.1.2 <i>Fréquentation à temps plein</i>	36
4.1.3 <i>Persévérance</i>	41
4.2 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.....	46
4.2.1 <i>Attractivité</i>	46
4.2.2 <i>Fréquentation à temps plein</i>	49
4.2.3 <i>Persévérance</i>	53
5 CONSULTATIONS.....	60
5.1 SONDAGE AUX BÉNÉFICIAIRES DU PBPQ.....	60
5.1.1 <i>Perception des étudiants sur l'attractivité du PBPQ</i>	60
5.1.2 <i>Perception des étudiants sur la fréquentation scolaire</i>	60
5.1.3 <i>Perception des étudiants sur la persévérance et la motivation</i>	61
5.2 PERSPECTIVES ISSUES DES CONSULTATIONS DES RÉSEAUX COLLÉGIAL PUBLIC ET UNIVERSITAIRE.....	63

6	COÛT DE FORMATION D'UNE PERSONNE DIPLÔMÉE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	69
7	CONCLUSION	71
	ANNEXES	72

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : ENVELOPPES ALLOUÉES ET DÉPENSES DU PBPQ PAR ANNÉE FINANCIÈRE DE 2022-2023 À 2024-2025 (M\$)	15
TABLEAU 2 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU PBPQ	15
TABLEAU 3 : MONTANTS ACCORDÉS POUR LA MESURE TRANSITOIRE	16
TABLEAU 4 : EFFECTIFS DANS LES PROGRAMMES VISÉS PAR LE PBPQ, PAR DOMAINE ET PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT, À L'AUTOMNE 2023P	18
TABLEAU 5 : DISTRIBUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL, DONC NON ADMISSIBLES AU PBPQ, INSCRITS AUX PROGRAMMES VISÉS PAR LE PBPQ DANS LES DEUX RÉSEAUX (PUBLIC ET PRIVÉ SUBVENTIONNÉ), SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE DOMAINE D'ÉTUDES, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2021-2022 À 2023-2024P	20
TABLEAU 6 : DISTRIBUTION (EFFECTIF ET POURCENTAGE) DES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN DANS LES PROGRAMMES VISÉS PAR LE PBPQ, SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2021-2022 À 2023-2024P	21
TABLEAU 7 : DISTRIBUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL, DONC NON ADMISSIBLES AU PBPQ, SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE DOMAINE D'ÉTUDES, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2021-2022 À 2023-2024P	23
TABLEAU 8 : DISTRIBUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS NON ADMISSIBLES AU PBPQ, EN SCIENCES INFIRMIÈRES, SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2021-2022 À 2023-2024	24
TABLEAU 9 : ÂGE MOYEN ET RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DU PBPQ EN FONCTION DE L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET DU DOMAINE D'ÉTUDES, ANNÉE D'ATTRIBUTION 2022-2023	25
TABLEAU 10 : SEXE DES BÉNÉFICIAIRES DU PBPQ EN FONCTION DE L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET DU DOMAINE D'ÉTUDES, ANNÉE D'ATTRIBUTION 2022-2023	26
TABLEAU 11 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU PBPQ ET NOMBRE DE CEUX-CI ÉTANT AUSSI BÉNÉFICIAIRES DU PPB, ANNÉE D'ATTRIBUTION 2022-2023	27
TABLEAU 12 : NOMBRE ET MOTIFS DE REFUS DES DEMANDES D'AIDE AU PBPQ	27
TABLEAU 13 : EFFECTIF DES ÉTUDIANTS NON BÉNÉFICIAIRES PAR PROGRAMME, EN ORDRE DÉCROISSANT, DE 2022-2023 À 2023-2024	29
TABLEAU 14 : EFFECTIF COLLÉGIAL EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN DEC TECHNIQUE	32
TABLEAU 15 : PERCEPTION DES ÉTUDIANTS SONDÉS QUANT À LEUR STATUT DE FRÉQUENTATION EN L'ABSENCE DE LA BOURSE	61
TABLEAU 16 : PERCEPTION DES ÉTUDIANTS SONDÉS SUR L'AUGMENTATION DE LA MOTIVATION ET L'INCITATION À POURSUIVRE LES ÉTUDES DANS LE PROGRAMME ACTUEL GRÂCE AU PBPQ	61
TABLEAU 17 : PERCEPTION DES ÉTUDIANTS SONDÉS AU SUJET DES RETOMBÉES DU PBPQ SUR L'ASPECT FINANCIER EN FONCTION DU DOMAINE DE FORMATION	62

Liste des figures

FIGURE 1 : PROPORTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS COLLÉGIAUX SELON LE TYPE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET LE DOMAINE VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024p, POUR L'ENSEMBLE DES DEC TECHNIQUES NON VISÉS PAR LE PBPQ.....	19
FIGURE 2 : PROPORTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES INSCRITS AU BACCALAURÉAT SELON LE TYPE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET LE DOMAINE VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024p, POUR L'ENSEMBLE DES BACCALAURÉATS NON VISÉS PAR LE PBPQ.....	22
FIGURE 3 : TENDANCE DE LA VARIATION ANNUELLE DE L'EFFECTIF À TEMPS PARTIEL PAR DOMAINE	22
FIGURE 4 : POURCENTAGE DES ÉTUDIANTS DANS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES VISÉS PAR LE PBPQ AYANT RÉUSSI LEUR TRIMESTRE ET AYANT BÉNÉFICIÉ DU PBPQ, PAR TRIMESTRE ET DOMAINE D'ÉTUDES	28
FIGURE 5 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN NON ADMISSIBLES AU PBPQ EN RAISON D'UN MANQUE D'HEURES DE COURS RÉUSSIES, CATÉGORISÉ SELON LES HEURES MANQUANTES, EN 2022-2023 ET EN 2023-2024	29
FIGURE 6 : POURCENTAGE DES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN DANS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES VISÉS PAR LE PBPQ QUI ONT BÉNÉFICIÉ DU PBPQ, PAR TRIMESTRE ET DOMAINE D'ÉTUDES	30
FIGURE 7 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	32
FIGURE 8 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL MENANT À UN DEC TECHNIQUE NON VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p.....	33
FIGURE 9 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL EN TI, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	34
FIGURE 10 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL EN GÉNIE, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	34
FIGURE 11 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	35
FIGURE 12 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	35
FIGURE 13 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL EN ÉDUCATION, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	36
FIGURE 14 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	36
FIGURE 15 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL NON VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p.....	37
FIGURE 16 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ ET NON VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p.....	38
FIGURE 17 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN AU COLLÉGIAL, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	38
FIGURE 18 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ (TI), AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	39
FIGURE 19 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ (GÉNIE), AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024p	39

FIGURE 20 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ (SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE), AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024P	40
FIGURE 21 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ (SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX), AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024P	40
FIGURE 22 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME COLLÉGIAL VISÉ PAR LE PBPQ (ÉDUCATION), AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024P	41
FIGURE 23 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA RÉINSCRIPTION (%) AU TROISIÈME TRIMESTRE, DANS UN MÊME PROGRAMME, DES NOUVEAUX INSCRITS AU COLLÉGIAL À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, AUX TRIMESTRES D'AUTOMNE DE 2012 À 2021, POUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES MENANT À UN DEC TECHNIQUE VISÉS PAR LE PBPQ	42
FIGURE 24 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA RÉINSCRIPTION (%) AU TROISIÈME TRIMESTRE, DANS UN MÊME PROGRAMME, DES NOUVEAUX INSCRITS AU COLLÉGIAL À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, AUX TRIMESTRES D'AUTOMNE DE 2012 À 2021, POUR LES PROGRAMMES MENANT À UN DEC VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE)	43
FIGURE 25 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA RÉINSCRIPTION (%) AU TROISIÈME TRIMESTRE, DANS UN MÊME PROGRAMME, DES NOUVEAUX INSCRITS AU COLLÉGIAL À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, AUX TRIMESTRES D'AUTOMNE DE 2012 À 2021, POUR LES PROGRAMMES MENANT À UN DEC VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DE L'ÉDUCATION)	44
FIGURE 26 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA RÉINSCRIPTION (%) AU TROISIÈME TRIMESTRE, DANS UN MÊME PROGRAMME, DES NOUVEAUX INSCRITS AU COLLÉGIAL À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, AUX TRIMESTRES D'AUTOMNE DE 2012 À 2021, POUR LES PROGRAMMES MENANT À UN DEC VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX)	44
FIGURE 27 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA RÉINSCRIPTION (%) AU TROISIÈME TRIMESTRE, DANS UN MÊME PROGRAMME, DES NOUVEAUX INSCRITS AU COLLÉGIAL À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, AUX TRIMESTRES D'AUTOMNE DE 2012 À 2021, POUR LES PROGRAMMES MENANT À UN DEC VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DU GÉNIE)	45
FIGURE 28 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA RÉINSCRIPTION (%) AU TROISIÈME TRIMESTRE, DANS UN MÊME PROGRAMME, DES NOUVEAUX INSCRITS AU COLLÉGIAL À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, AUX TRIMESTRES D'AUTOMNE DE 2012 À 2021, POUR LES PROGRAMMES MENANT À UN DEC VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DES TI)	45
FIGURE 29 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES UNIVERSITAIRES 2017-2018 À 2023-2024P	46
FIGURE 30 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018 À 2023-2024P	46
FIGURE 31 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN TI, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	47
FIGURE 32 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN GÉNIE, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	47
FIGURE 33 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	48
FIGURE 34 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DES EFFECTIFS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE EN ÉDUCATION, AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	48
FIGURE 35 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ (ENSEMBLE), AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	49
FIGURE 36 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE NON VISÉ PAR LE PBPQ (NON PBPQ), AU TRIMESTRE D'AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	49

FIGURE 37 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ ET NON VISÉ PAR LE PBPQ, AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023- 2024P.....	50
FIGURE 38 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ (TI), AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	51
FIGURE 39 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ (GÉNIE), AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	51
FIGURE 40 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ (SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX), AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	52
FIGURE 41 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PROPORTION (%) DES ÉTUDIANTS INSCRITS À TEMPS PLEIN DANS UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE VISÉ PAR LE PBPQ (ÉDUCATION), AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, POUR LES ANNÉES 2017-2018 À 2023-2024P	52
FIGURE 42 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT VISÉS PAR LE PBPQ	53
FIGURE 43 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DE L’ÉDUCATION)	54
FIGURE 44 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX).....	55
FIGURE 45 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DU GÉNIE)	55
FIGURE 46 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE TI).....	56
FIGURE 47 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE VISÉS PAR LE PBPQ.....	56
FIGURE 48 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DE L’ÉDUCATION).....	57
FIGURE 49 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX).....	58
FIGURE 50 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE DOCTORAT VISÉS PAR LE PBPQ.....	58
FIGURE 51 : ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA PERSÉVÉRANCE (%) DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS INSCRITS AU TRIMESTRE D’AUTOMNE, À TEMPS PLEIN, DANS LES PROGRAMMES DE DOCTORAT VISÉS PAR LE PBPQ (DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX).....	59

Liste des sigles

DEC :	Diplôme d'études collégiales
DGAEEEE :	Direction générale de l'accessibilité financière aux études et de l'expérience étudiante
DGPP :	Direction générale de la planification et de la performance
DPBSF :	Direction des programmes, des bourses et du soutien financier
DSIG :	Direction des statistiques et de l'information de gestion
EDM :	Entrepôt de données ministérielles
ETS :	École de technologie supérieure
MES :	Ministère de l'Enseignement supérieur
OPMO :	Opération Main-d'œuvre
PBCF :	Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires
PPB :	Programme de prêts et bourses
PBPQ :	Programme de bourses Perspective Québec
SSS :	Santé et services sociaux
TI :	Technologies de l'information

Faits saillants

Profils de fréquentation

- Au collégial comme à l'université, les étudiants¹ à temps partiel dans un programme visé par le programme de bourses Perspective Québec (PBPQ) sont davantage des femmes et sont en moyenne plus vieux que les étudiants inscrits à temps plein dans ces domaines.
- À l'automne 2022 comme à l'automne 2023, au collégial, les étudiants inscrits à temps plein dans un programme visé par le PBPQ représentaient environ 47 % de l'ensemble des étudiants inscrits à temps plein. À l'université, cette proportion était d'environ 30 %.

Au collégial

- Lorsque l'on considère le temps plein et le temps partiel, les femmes sont surreprésentées dans les domaines de la santé et des services sociaux, notamment dans les programmes de soins infirmiers, alors que les hommes sont surreprésentés en technologies de l'information (TI) et en génie.
- À l'automne 2023, c'est dans le domaine de l'éducation qu'on observe la plus forte proportion d'effectifs à temps partiel.
- Alors qu'ils constituent le principal bassin de recrutement des collèges, les étudiants de 19 ans et moins sont les moins représentés dans l'effectif à temps partiel dans les domaines visés par le PBPQ.

À l'université

- La distribution des effectifs inscrits à temps plein dans les programmes visés par le PBPQ demeure stable dans les différents domaines d'études visés, bien que l'on constate une légère croissance de l'effectif étudiant à temps plein en TI entre l'automne 2022 et l'automne 2023.
- L'ensemble des domaines visés par le PBPQ enregistre une décroissance des effectifs à temps partiel entre l'automne 2021 et l'automne 2023. C'est dans le programme de sciences infirmières que cette baisse a été la plus prononcée.
- Les étudiants à temps partiel représentent 15,5 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'un des programmes visés par le PBPQ, soit 8 345 personnes à l'automne 2023.

¹ Le terme *étudiants* sera utilisé tout au long de ce document pour désigner à la fois les étudiantes et les étudiants.

Profils des bénéficiaires et des non-bénéficiaires du PBPQ

- Au collégial, 22 % des bénéficiaires du PBPQ ont aussi bénéficié du Programme de prêts et bourses (PPB) (14 % pour le PPB seul). À l'université, 34 % des bénéficiaires du PBPQ ont aussi bénéficié du PPB (32 % pour le PPB seul).
- Les bénéficiaires à la fois du PPB et du PBPQ sont en moyenne plus âgés que les bénéficiaires du PBPQ uniquement.
- La non-réussite de la session d'études est le motif le plus fréquent de refus de la demande de bourse des étudiants.

Au collégial

- Au collégial, de l'automne 2022 à l'automne 2023, sur l'ensemble des étudiants admissibles au PBPQ, près de 84 % ont bénéficié d'une bourse du programme.
- En 2022-2023 et en 2023-2024, ce sont 4 871 étudiants qui n'ont pu être admissibles à la bourse en raison d'une session non réussie.
- Sur l'ensemble des bénéficiaires potentiels (étudiants à temps plein dans un programme admissible, toutes sessions confondues, nonobstant le critère de réussite), ce sont 74,1 % qui ont obtenu la bourse.

À l'université

- Près de 80 % des étudiants universitaires potentiellement admissibles dans des programmes d'études visés par le PBPQ ont bénéficié d'une bourse depuis sa mise en œuvre.

Retombées du PBPQ

- Entre 2022 et 2023, le nombre d'inscriptions en première année dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) technique non visé par le PBPQ a augmenté (+4,8 %), alors que, dans les programmes visés, les inscriptions ont décliné de 3,1 %. Des facteurs autres que le PBPQ influencent donc la fluctuation du nombre de nouvelles inscriptions au collégial.
- Au collégial, il n'est pas possible d'imputer le gain ou la perte d'attractivité des programmes seulement au PBPQ. Il semble par ailleurs qu'à l'université, le PBPQ a pu avoir une retombée positive sur les nouvelles inscriptions.
- Au collégial, le PBPQ a pu contrer partiellement une tendance à opter pour le temps partiel, alors qu'à l'université, le PBPQ a pu exercer une influence positive sur le taux d'inscription à temps plein.

- Au collégial comme à l'université, il est possible que le PBPQ ait eu une influence positive sur la persévérance.

Perceptions des étudiants

- Parmi les étudiants sondés ayant débuté à l'automne 2022, 43,1 % ont déclaré connaître l'existence des bourses au moment de faire leur choix et, parmi eux, 35,5 % ont affirmé que les bourses ont influencé leur choix de programme d'études.
- Sur l'ensemble des bénéficiaires, 82,3 % auraient étudié à temps plein même sans bénéficier de la bourse, alors que 8,1 % auraient étudié à temps partiel.
- Au total, 77,4 % des bénéficiaires estiment que le PBPQ a augmenté leur motivation à réussir leurs cours.
- Qui plus est, 77,3 % des bénéficiaires estiment que le PBPQ a été un incitatif à poursuivre leurs études dans leur programme actuel.
- Sur l'ensemble des bénéficiaires collégiaux et universitaires, 67,2 % affirment que le PBPQ leur a permis de moins travailler et de consacrer plus de temps à leurs études.

Consultations des réseaux collégial public et universitaire

- Selon les représentants des universités et des cégeps, le PBPQ est bien connu des étudiants. Il est possible que ceux qui ne réclament pas la bourse le fassent par inattention ou parce qu'ils n'en ressentent pas le besoin, le PBPQ étant un programme d'aide de type universel. Une promotion du PBPQ dès les études secondaires serait porteuse.
- Considérant les données disponibles et le cycle de vie du PBPQ, il est difficile à ce stade de se prononcer sur l'efficacité du programme. Cependant, à l'enseignement universitaire, une augmentation des effectifs en génie et en TI est constatée. De façon générale, plus d'étudiants sont inscrits à temps plein, ce qui limite la possibilité de travailler durant les études et augmente donc les heures consacrées aux études.
- Pour certains domaines, la condition d'être à temps plein pour bénéficier du PBPQ pourrait paraître contradictoire avec certaines autres mesures des dernières années visant à intégrer le marché du travail pendant ses études.
- Enfin, il apparaît nécessaire de bien cibler la clientèle dans un programme comme le PBPQ puisque des étudiants qui n'ont pas d'enjeux financiers ou qui iraient dans les programmes ciblés indépendamment de la possibilité d'avoir une bourse ne représentent pas la clientèle cible.

1 INTRODUCTION

Le Québec est confronté à un phénomène de rareté de main-d'œuvre. En 2023, alors que les taux d'activité (82,1 %) et d'emploi (78,4 %) des personnes âgées de 15 à 64 ans restent élevés, le chômage demeure à un niveau historiquement bas (4,5 %), soit le taux le plus faible des provinces canadiennes². Au premier trimestre de 2024, on dénombre 143 400 postes vacants au Québec³. Si la rareté de main-d'œuvre concerne la plupart des secteurs d'activité et des régions, elle perturbe concrètement la prestation de certains services publics essentiels, ce qui affecte directement la population et freine également la croissance de plusieurs secteurs stratégiques pour l'économie québécoise.

En mettant en place l'Opération main-d'œuvre (OPMO), le gouvernement du Québec déploie un ensemble d'initiatives ciblées qui lui permettent de s'attaquer à cet enjeu. L'OPMO vise à attirer, à former et à requalifier 170 000 travailleuses et travailleurs sur cinq ans, dans les six domaines considérés comme prioritaires que sont la santé et les services sociaux, l'éducation, les services de garde éducatifs à l'enfance, les TI, le génie et la construction. Au total, six ministères portent les mesures associées à cette stratégie gouvernementale⁴. Un budget estimé à près de 3,9 milliards de dollars sur cinq ans, dont 2,9 milliards de dollars de crédits additionnels, est prévu pour son déploiement⁵.

Parmi ces mesures figure le PBPQ, sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le PBPQ porte sur cinq des six domaines visés par l'OPMO, soit la santé et les services sociaux, l'éducation, les services de garde éducatifs à l'enfance, les TI et le génie. Il a notamment pour objectifs globaux :

- D'augmenter le nombre de personnes diplômées dans les domaines en demande sur le marché du travail québécois (diplomation);
- De contribuer à la réduction de la rareté de main-d'œuvre dans les domaines priorisés par le gouvernement (insertion).

Dans cette perspective, il vise les objectifs spécifiques suivants :

- Valoriser les formations dans les programmes d'études menant aux métiers pour lesquels il y a une rareté de main-d'œuvre (valorisation);
- Augmenter les inscriptions dans les programmes d'études visés (attraction);
- Soutenir la persévérance de tous les étudiants dans les programmes d'études visés (rétention);
- Favoriser la réussite d'un plus grand nombre d'étudiants dans les programmes d'études visés (réussite/diplomation).

² Statistique Canada, *Tableau 14-10-0327-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles*, [En ligne], 2024, [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032701>] (Consulté le 28 juin 2024).

³ Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires 2024 (EPVS)* (adaptation par l'Institut de la statistique du Québec).

⁴ Le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Pour les mesures associées aux métiers de la construction, la Commission de la construction du Québec agit comme collaboratrice.

⁵ Gouvernement du Québec, 2021.

1.1 Caractéristiques du PBPQ

Afin de soutenir l'atteinte de ces objectifs, le PBPQ prévoit l'octroi, en plus des aides déjà prévues au PPB et sous certaines conditions, de bourses incitatives après chaque session à temps plein réussie. Avec un budget annoncé de 1,7 milliard de dollars d'ici 2025-2026, le PBPQ permet d'allouer aux étudiants⁶ admissibles un montant de 1 500 \$ au collégial et de 2 500 \$ à l'université par session d'études réussie.

Globalement, pour être admissible au PBPQ, il faut avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, résider au Québec, étudier à temps plein ou être réputé à temps plein dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ et avoir réussi la session d'études pour laquelle la demande de bourse est faite. L'ensemble des conditions d'admissibilité au PBPQ est présenté à l'annexe 1.

1.2 Mise en œuvre du PBPQ

La mise en œuvre du programme a comporté deux volets, soit le déploiement d'une stratégie de communication et l'opérationnalisation du PBPQ.

Stratégie de communication

La stratégie de communication du ministère de l'Enseignement supérieur s'est déployée par phases successives dès la mise en œuvre du PBPQ. En plus d'un communiqué de presse lors de son lancement, des placements médias ont été réalisés du mois de décembre 2022 au mois de février 2023, dont une manchette diffusée le 27 janvier 2023 sur le site de l'émission *Salut Bonjour*.

La stratégie de communication a continué à être déployée en 2023 et a représenté un investissement total de 350 000 \$ (voir le tableau à l'annexe 2 pour les détails sur les moyens de communication et les coûts). Elle visait à informer la population en général et les étudiants en particulier de l'existence et des modalités du programme.

Les établissements des réseaux collégial et universitaire ont aussi contribué à la publicisation du programme, notamment auprès des élèves du secondaire, lors des journées portes ouvertes et en relayant les informations fournies par le Ministère relatives aux programmes de bourses existants.

Opérationnalisation du PBPQ

En 2022-2023, lors de la première année de mise en œuvre du PBPQ, il y a eu 69 361 bénéficiaires uniques⁷, qui ont perçu un total de 259,4 millions de dollars. Les données partielles⁸ disponibles en date du 31 mars 2024⁹ permettent d'observer une légère progression du nombre de bénéficiaires uniques et

⁶ Neutralité : le terme *étudiants* sera utilisé tout au long de ce document pour désigner à la fois les étudiantes et les étudiants.

⁷ Le terme *bénéficiaire unique* est utilisé puisqu'une ou un même bénéficiaire peut avoir demandé et reçu jusqu'à trois bourses au cours de la même année d'attribution. Ainsi, il indique qu'une personne ayant bénéficié de plusieurs bourses du PBPQ durant la même année a été comptabilisée seulement une fois.

⁸ Les données sont qualifiées de partielles lorsque l'année d'attribution n'est pas terminée.

⁹ Puisque le versement de la bourse est conditionnel à la réussite du trimestre et donc à la réception de tous les résultats scolaires, quatre trimestres du PBPQ sont terminés jusqu'à ce jour, c'est-à-dire de l'automne 2022 à l'automne 2023 inclusivement.

des sommes versées entre les sessions d'automne 2022 et 2023. Au total, durant cette période, 393,8 millions de dollars ont été octroyés en bourses, selon un calcul basé sur les années financières (tableau 1).

Tableau 1 : Enveloppes allouées et dépenses du PBPQ par année financière de 2022-2023 à 2024-2025 (M\$)

2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Budget	Dépense	Budget	Dépense	Budget	Dépense
143,5	125,4	221,4	268,4	271,4	271,4

Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires du PBPQ

Année d'attribution		2022-2023			2023-2024
Trimestre		Automne	Hiver	Été	Automne
Ordre d'enseignement	Domaine d'études				
Collégial	Services de garde éducatifs à l'enfance	1 654	1 404	4	1 704
	Santé et services sociaux	7 864	7 597	427	8 370
	Éducation	4 444	3 987	152	4 570
	Génie	6 649	5 882	18	7 134
	TI	5 994	5 144	82	6 684
	Total	26 605	24 014	683	28 462
Universitaire	Santé et services sociaux	10 382	9 978	1 855	11 136
	Éducation	10 155	9 368	229	10 420
	Génie	7 263	7 088	1 460	7 851
	TI	7 164	6 807	1 237	8 036
	Total	34 964	33 241	4 781	37 443
Total par trimestre		61 569	57 255	5 464	65 905

Source : MES, Direction générale de l'accessibilité financière aux études et de l'expérience étudiante (DGAFFEE), Direction des programmes, des bourses et du soutien financier (DPBSF), portail informationnel, système Contact, données officielles de 2022-2023 et données partielles de 2023-2024 en date du 31 mars 2024.

Le premier versement de bourses a eu lieu à l'hiver 2023 pour les étudiants admissibles au PBPQ inscrits à la session d'automne 2022. Lors de cette session, le Ministère a mis en place une mesure transitoire. En effet, des domaines visés par le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires (PBCF), tels l'éducation et la santé et les services sociaux, ont été transférés au PBPQ. Par le biais de la mesure transitoire, les étudiants de ces domaines admissibles au PBCF ont pu bénéficier du programme le plus avantageux en fonction de leur parcours d'études.

La mesure transitoire a été en vigueur pour les sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023 uniquement, conformément au Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année scolaire 2022-2023, au Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial pour l'année scolaire 2022-2023 et aux Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2022-2023.

Le tableau 3 décrit les montants accordés par cette mesure transitoire au cours des périodes concernées.

Tableau 3 : Montants accordés pour la mesure transitoire

	Cégeps	Collèges privés	Universités	Total
Budget accordé (année 2022-2023) (\$)	3 537 875	328 144	3 875 644	7 741 663
Allocations totales (année 2022-2023) (\$)	2 929 905	73 439	4 460 775*	7 464 119

Source : MES, hiver 2023, tableau de bord, reddition de comptes relative à la mesure transitoire.

* Un montant supplémentaire de 585 131 \$ (par rapport au budget accordé) a été versé aux établissements universitaires en 2022-2023 afin de permettre le remboursement des bourses versées aux étudiants par certaines universités.

La liste des établissements concernés par la mesure transitoire se trouve à l'annexe 3 et une ligne du temps relatant les différentes étapes de mise en œuvre du PBPQ se trouve à l'annexe 4.

1.3 Contexte du bilan évaluatif

Après une année de mise en œuvre, le présent bilan décrit les premiers constats opérationnels et donne les résultats préliminaires du PBPQ. Les données opérationnelles de mise en œuvre disponibles permettent :

- D'établir un profil des étudiants visés par le PBPQ;
- De présenter les retombées du PBPQ sur l'attractivité, la fréquentation scolaire, la persévérance et la motivation.

En outre, le bilan présente le point de vue de parties prenantes sur le programme et leurs perspectives pour la suite.

1.4 Limites de l'analyse

Plusieurs limites nécessitent d'être mentionnées dans la mesure où elles réduisent la précision de l'analyse effectuée et des constats possibles. D'abord, les systèmes d'information ministériels sur les effectifs étudiants offrent peu d'informations sur les caractéristiques des étudiants. Celles ayant été utilisées dans le cadre de cette analyse sont le sexe et l'âge des étudiants, en plus des caractéristiques qui sont des critères d'admissibilité, soit le statut légal au Canada, le statut de résidence au Québec et le type de fréquentation scolaire (inscription à temps plein ou à temps partiel). Dans ce dernier cas, il n'a pas toujours été possible de distinguer les étudiants inscrits à temps partiel qui sont réputés à temps plein et qui répondent donc au critère d'admissibilité au PBPQ, car la valeur « réputé temps plein » n'est pas disponible dans l'entrepôt de données ministérielles (EDM). Pour les fins du portrait des effectifs potentiellement admissibles ou non (section 2.1), ces derniers sont inclus dans le groupe des étudiants non admissibles, car à temps partiel. Les données sur la réussite telles qu'elles sont définies pour le PBPQ n'ont pas non plus pu être prises en compte dans le portrait des effectifs potentiellement admissibles ou non, puisqu'elles ne sont pas disponibles dans l'EDM.

Par ailleurs, des limites dans la comparaison entre les bénéficiaires du PBPQ (section 2.2) et les effectifs étudiants (section 2.1) sont à souligner, notamment en raison du fait que le système informatique de l'aide financière aux études (Contact) permet quant à lui de prendre en considération les étudiants réputés à temps plein (un critère d'admissibilité à l'aide financière aux études).

Enfin, il faut aussi noter que la mise en œuvre du PBPQ, dont la première session est celle de l'automne 2022, est récente et ne permet pas d'avoir un historique de sessions suffisant pour faire des constats au regard de certaines retombées anticipées.

2 Profil des étudiants inscrits dans des domaines visés par le PBPQ

La présente section brosse le portrait des étudiants inscrits dans les domaines visés par le PBPQ qui répondent aux critères suivants parmi ceux énoncés dans la section 1.1 : avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, résider au Québec et étudier dans un programme d'études ciblé. La réussite du trimestre d'études n'est pas considérée ici. Par ailleurs, les étudiants inscrits à temps plein sont ici considérés comme potentiellement admissibles, alors que ceux inscrits à temps partiel sont considérés comme non admissibles. On compare donc les caractéristiques selon le type de fréquentation (temps plein ou temps partiel) afin d'élaborer des constats selon les domaines du PBPQ. À titre de rappel, les étudiants à temps partiel qui sont réputés à temps plein ne sont pas considérés dans cette analyse. Pour donner un ordre de grandeur, en 2022-2023, 1,2 % des bénéficiaires uniques du PBPQ avaient réussi au moins une session d'études à titre d'étudiants réputés à temps plein pour laquelle ils avaient reçu une bourse du PBPQ (ce qui représente 812 personnes sur 69 361).

- Sont considérés comme inscrits dans les domaines visés par le PBPQ les étudiants canadiens ou résidents permanents résidant au Québec et étudiant dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ.
- Sont considérés comme potentiellement admissibles au PBPQ les étudiants canadiens ou résidents permanents résidant au Québec, étudiant dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ et inscrits à temps plein, sans considération pour le critère de réussite.
- Sont considérés comme admissibles au PBPQ les étudiants canadiens ou résidents permanents résidant au Québec, étudiant dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ, inscrits à temps plein et ayant réussi leur session.
- Sont considérés comme bénéficiaires du PBPQ les étudiants canadiens ou résidents permanents résidant au Québec, étudiant dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ, inscrits à temps plein, ayant réussi leur session et ayant obtenu une bourse du PBPQ.

2.1 Profil des étudiants potentiellement admissibles (inscrits à temps plein) et non admissibles (inscrits à temps partiel) au PBPQ

Le tableau 4 présente l'effectif dans les différents domaines visés par le PBPQ. Globalement, au cours des périodes 2021 à 2023, les étudiants inscrits dans les programmes visés par le PBPQ au collégial sont plus nombreux que ceux de l'enseignement universitaire.

Tableau 4 : Effectifs dans les programmes visés par le PBPQ, par domaine et par niveau d'enseignement, à l'automne 2023p

Domaine	Collégial			Universitaire		
	2021	2022	2023p	2021	2022	2023p
Éducation	14 702	14 305	12 498	15 207	15 291	15 185
Génie	14 622	14 426	13 207	9 615	9 531	9 545
Santé et services sociaux	21 533	21 589	19 142	14 629	14 142	14 117
TI	21 897	22 608	20 930	13 606	14 135	14 956
Service de garde éducatifs à l'enfance	5 135	5 263	4 524	ND	ND	ND
Total	77 889	78 191	70 301	53 057	53 099	53 803

Source : MES, Direction générale de la planification et de la performance (DGPP), Direction des statistiques et de l'information de gestion (DSIG).

Collégial : système Socrate, données en date du 18 février 2024. Universitaire : système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Au collégial comme à l'université, les personnes inscrites dans un domaine visé par le PBPQ sont majoritairement des femmes. Toutefois, alors qu'elles représentent 54,2 % des étudiants à temps plein au collégial et 55,9 % à l'université, elles apparaissent surreprésentées chez les étudiants à temps partiel dans les deux réseaux (63,8 % au collégial et 61,6 % à l'université).

Par ailleurs, alors que les 19 ans et moins représentent la majorité des étudiants du réseau collégial inscrits à temps plein (54,1 %), ce sont les 20 à 24 ans qui sont majoritaires parmi les étudiants inscrits à temps partiel. La même tendance est observable dans le réseau universitaire, où les 20 à 24 ans représentent la majorité des étudiants à temps plein (68,5 %), alors que 31,1 % des étudiants à temps partiel ont entre 20 et 24 ans et que 68,0 % ont 25 ans ou plus.

En somme, que ce soit au collégial ou à l'université, les étudiants à temps partiel dans un programme visé par le PBPQ sont davantage des femmes et sont en moyenne plus vieux que les étudiants inscrits à temps plein dans ces domaines.

2.2 Enseignement collégial

Inscrits à temps plein

À l'automne 2022, sur un total de 71 149 étudiants inscrits à temps plein dans tous les programmes d'études collégiales techniques, 33 946 étaient inscrits dans un des programmes visés par le PBPQ, représentant ainsi 47,7 % du bassin d'étudiants. Ce pourcentage n'a sensiblement pas varié à

l'automne 2023, puisque 47,1 % des étudiants inscrits à temps plein étaient dans un programme visé par le PBPQ (34 153).

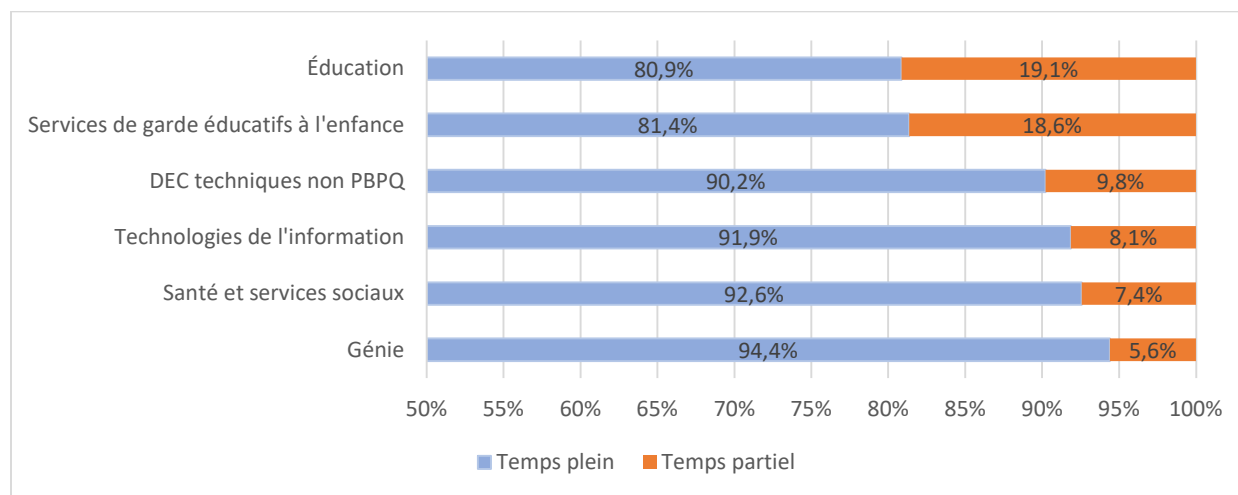
À l'automne 2023, parmi les étudiants à temps plein, les femmes étaient prédominantes dans les domaines de la santé et des services sociaux (88,2 %), notamment dans les programmes de soins infirmiers 180.A0 (programme normal) et 180.B0 (programme d'intégration) et en éducation (85,9 %), alors que les hommes se concentraient en TI (85,2 %) et en génie (70,8 %).

Parmi les étudiants à temps plein, les 19 ans et moins se concentrent en TI (61,8 %), en santé et services sociaux (41,3 %) et en génie (63,8 %). C'est dans le programme de soins infirmiers 180.A0 (programme normal) que cette catégorie d'âge est la plus représentée, alors que l'essentiel de l'effectif étudiant inscrit à temps plein dans le programme de soins infirmiers 180.B0 (programme d'intégration) est âgé de 25 ans et plus (aucune personne n'est âgée de 19 ans ou moins, quelle que soit l'année scolaire considérée).

Inscrits à temps partiel

À l'automne 2023, c'est dans le domaine de l'éducation qu'on observe la plus forte proportion d'effectifs à temps partiel (19,1 %), suivi de près par le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance (18,6 %). Les trois autres domaines ont des proportions d'effectifs à temps partiel plus faibles que celles de l'ensemble des DEC techniques non visés par le PBPQ (9,8 %) (voir la figure 1).

Figure 1 : Proportion des effectifs étudiants collégiaux selon le type de fréquentation scolaire et le domaine visé par le PBPQ, au trimestre d'automne de l'année scolaire 2023-2024p, pour l'ensemble des DEC techniques non visés par le PBPQ



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

À l'automne 2023, parmi les étudiants à temps partiel, les femmes se sont principalement dirigées vers le domaine de l'éducation (45,4 %) et celui de la santé et des services sociaux (21,6 %), notamment en soins infirmiers. Lors de ce même trimestre, les hommes se sont majoritairement orientés vers les TI (57,6 %) et le génie (19,8 %).

Alors qu'ils constituent le principal bassin de recrutement des collèges, les étudiants de 19 ans et moins sont les moins représentés dans l'effectif à temps partiel dans les domaines visés par le PBPQ. Cette proportion s'accroît toutefois en 2022 et en 2023, passant de 6,5 % à 12,0 %.

Enfin, les étudiants de 20 à 24 ans à temps partiel s'orientent principalement vers les TI et l'éducation, alors que les 40 ans et plus se dirigent majoritairement vers l'éducation. On note par ailleurs une croissance importante du nombre d'étudiants à temps partiel de 40 ans et plus en santé et services sociaux entre l'automne 2021 et l'automne 2023 (de 92 à 156 inscrits) (tableau 5).

Tableau 5 : Distribution des effectifs étudiants à temps partiel, donc non admissibles au PBPQ, inscrits aux programmes visés par le PBPQ dans les deux réseaux (public et privé subventionné), selon le groupe d'âge et le domaine d'études, au trimestre d'automne, pour les années 2021-2022 à 2023-2024^p

Année scolaire	Groupe d'âge	Services de garde éducatifs à l'enfance	Éducation	Génie	Santé et services sociaux	TI	Total	Pourcentage (%)
2021-2022	16 ans et -	0	0	1	0	0	1	0,0
	17-19 ans	13	28	27	46	73	187	5,8
	20-24 ans	101	211	208	145	311	976	30,2
	25-29 ans	84	190	74	81	95	524	16,2
	30-34 ans	60	176	21	77	45	379	11,7
	35-39 ans	48	203	21	52	40	364	11,3
	40 ans et +	133	446	21	92	106	798	24,7
Total 2021-2022		439	1 254	373	493	670	3 229	100,0
2022-2023	17-19 ans	22	23	35	36	82	198	6,5
	20-24 ans	91	203	161	163	287	905	29,9
	25-29 ans	71	172	49	71	108	471	15,6
	30-34 ans	51	181	24	53	46	355	11,7
	35-39 ans	49	175	11	60	37	332	11,0
	40 ans et +	130	403	31	104	98	766	25,3
Total 2022-2023		414	1 157	311	487	658	3 027	100,0
2023-2024 ^p	16 ans et -	0	1	1	0	3	5	0,1
	17-19 ans	45	76	63	80	199	463	12,0
	20-24 ans	117	246	196	234	405	1 198	31,1
	25-29 ans	69	200	45	123	139	576	14,9
	30-34 ans	56	171	30	88	70	415	10,8
	35-39 ans	64	172	20	80	39	375	9,7
	40 ans et +	125	427	34	156	82	824	21,4
Total 2023-2024^p		476	1 293	389	761	937	3 856	100,0

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

2.3 Enseignement universitaire

Inscrits à temps plein

À l'automne 2022, sur un total de 147 405 étudiants inscrits à temps plein dans tous les programmes universitaires, 44 035 étaient inscrits dans un des programmes visés par le PBPQ, représentant ainsi 29,9 % du bassin d'étudiants. Ce pourcentage n'a sensiblement pas varié à l'automne 2023, puisque 30,8 % des étudiants étaient inscrits dans un des programmes visés par le PBPQ (45 458) (tableau 6).

Bien que la distribution des effectifs inscrits à temps plein dans les programmes visés par le PBPQ demeure stable dans les différents domaines d'études visés, on observe une légère croissance de l'effectif étudiant à temps plein en TI entre l'automne 2022 et l'automne 2023.

Plus précisément, alors que les hommes sont surreprésentés en génie et en TI, les femmes le sont dans les domaines de l'éducation et de la santé et des services sociaux, en particulier dans la discipline des sciences infirmières, où elles sont près de neuf fois plus nombreuses que les hommes.

Tableau 6 : Distribution (effectif et pourcentage) des étudiants à temps plein dans les programmes visés par le PBPQ, selon le domaine d'études, au trimestre d'automne, pour les années 2021-2022 à 2023-2024p

Domaine visé par le PBPQ	2021-2022		2022-2023		2023-2024p	
	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
Éducation	13 266	30,6	13 354	30,3	13 340	29,3
Génie	8 358	19,3	8 509	19,3	8 585	18,9
Santé et services sociaux	10 672	24,6	10 495	23,8	10 835	23,8
TI	11 004	25,4	11 677	26,5	12 698	27,9
Total général	43 300	100	44 035	100	45 458	100
% d'étudiants admissibles au PBPQ (tous domaines confondus)		28,6		29,9		30,8

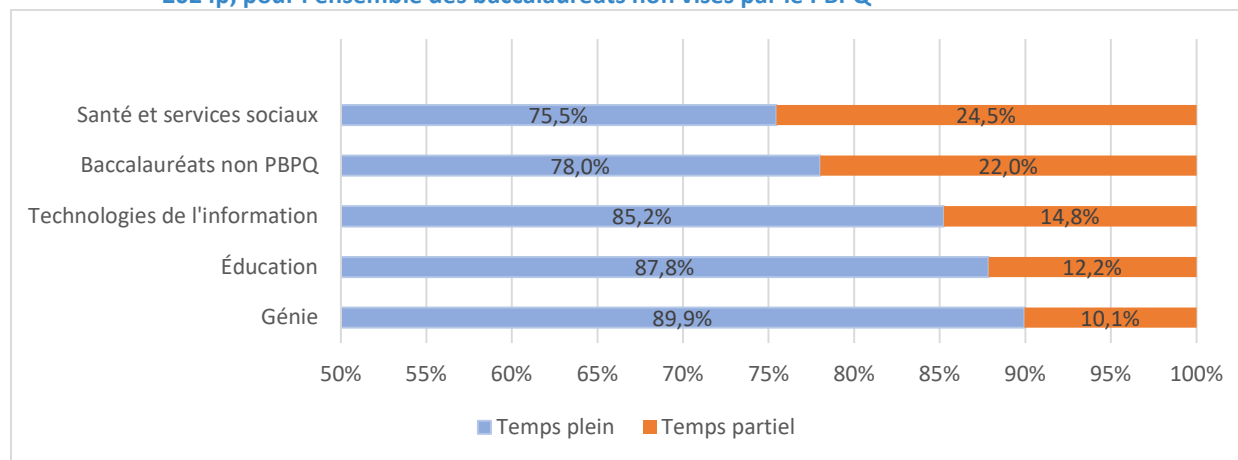
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

Inscrits à temps partiel

Les étudiants à temps partiel représentent 15,5 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'un des programmes visés par le PBPQ, soit 8 345 personnes à l'automne 2023. Au cours de ce trimestre, pour le baccalauréat, c'est dans le domaine de la santé et des services sociaux qu'on observe la plus forte proportion d'effectifs à temps partiel (24,5 %). Les trois autres domaines ont des proportions d'effectifs à temps partiel plus faibles que celle de l'ensemble des baccalauréats non visés par le PBPQ (22,0 %) (figure 2).

Par ailleurs, la proportion d'effectifs inscrits à temps partiel dans une maîtrise du domaine de la santé et des services sociaux (41,3 %) est semblable à celle des maîtrises non visées par le PBPQ (40,7 %), alors qu'au doctorat, la proportion à temps partiel dans ce domaine visé (9,6 %) est sensiblement plus élevée que dans les doctorats non visés par le PBPQ (5,3 %).

Figure 2 : Proportion des effectifs étudiants universitaires inscrits au baccalauréat selon le type de fréquentation scolaire et le domaine visé par le PBPQ, au trimestre d'automne de l'année universitaire 2023-2024p, pour l'ensemble des baccalauréats non visés par le PBPQ

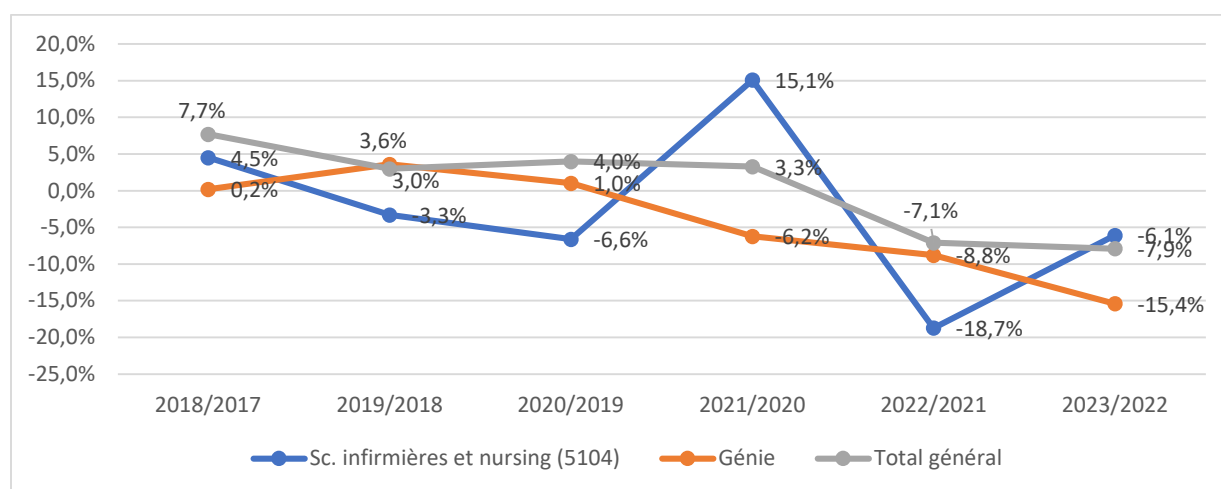


Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

L'ensemble des domaines visés par le PBPQ enregistre une décroissance des effectifs à temps partiel entre l'automne 2022 et l'automne 2023 (figure 3). Ces résultats suggèrent que la bourse du PBPQ aurait contribué à réduire une tendance à s'inscrire à temps partiel dans ces domaines. C'est le cas, notamment, du programme de sciences infirmières, qui se caractérise par le profil particulier des personnes qui y sont inscrites à temps partiel. À l'automne 2023, une personne inscrite à temps partiel dans ce programme était généralement une femme (88,5 %) âgée de 25 ans et plus (80,3 %), voire de 30 ans et plus (58,2 %).

À l'automne 2023, parmi les étudiants à temps partiel, les femmes se sont principalement dirigées vers le domaine de la santé et des services sociaux (56,6 %) et de l'éducation (28,4 %), mais peu vers les TI (10,2 %) et le génie (4,9 %). À l'inverse, les hommes se sont majoritairement orientés vers les TI (54,2 %) et le génie (21,4 %), mais peu vers les domaines de l'éducation (12,1 %) et de la santé et des services sociaux (11,6 %).

Figure 3 : Tendance de la variation annuelle de l'effectif à temps partiel par domaine



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

Alors qu'ils constituent le principal bassin de recrutement des universités, la proportion des étudiants de 20 à 24 ans inscrits à temps partiel connaît une décroissance, passant de 32,6 % à l'automne 2022 à 31,1 % à l'automne 2023. Dans cette tranche d'âge, les femmes représentent un peu plus de la moitié des étudiants universitaires à temps partiel, et cette part est en croissance (54,6 % à l'automne 2023). Plus généralement, les hommes inscrits à temps partiel dans un programme visé par le PBPQ sont majoritaires dans la catégorie des 17 à 19 ans, alors que les femmes le sont dans toutes les autres catégories d'âge.

De plus, à l'automne 2023, alors que les étudiants à temps partiel âgés de 20 à 24 ans étaient principalement inscrits dans des programmes en TI (32,8 %) et en santé et services sociaux (29,5 %), ceux âgés de 40 ans et plus l'étaient principalement dans des programmes en santé et services sociaux (49,9 %) et en éducation (30,3 %) (tableau 7).

Tableau 7 : Distribution des effectifs étudiants à temps partiel, donc non admissibles au PBPQ, selon le groupe d'âge et le domaine d'études, au trimestre d'automne, pour les années 2021-2022 à 2023-2024

Année universitaire	Groupe d'âge	Éducation	Génie	Santé et services sociaux	TI	Total de l'effectif par groupe d'âge	Pourcentage (%) par groupe d'âge
2021-2022	17-19 ans	15	26	4	36	81	0,8
	20-24 ans	619	709	1 010	1 097	3 435	35,2
	25-29 ans	542	315	1 061	788	2 706	27,7
	30-34 ans	258	101	708	303	1 370	14,0
	35-39 ans	180	64	519	186	949	9,7
	40 ans et +	327	42	655	192	1 216	12,5
Total 2021-2022		1 941	1 257	3 957	2 602	9 757	100,0
2022-2023	17-19 ans	8	9	8	37	62	0,7
	20-24 ans	573	525	878	983	2 959	32,6
	25-29 ans	521	295	950	741	2 507	27,7
	30-34 ans	266	98	684	321	1 369	15,1
	35-39 ans	200	52	482	170	904	10,0
	40 ans et +	369	43	645	206	1 263	13,9
Total 2022-2023		1 937	1 022	3 647	2 458	9 064	100,0
2023-2024	17-19 ans	10	20	2	39	71	0,9
	20-24 ans	509	470	767	851	2 597	31,1
	25-29 ans	506	281	824	680	2 291	27,5
	30-34 ans	226	83	621	314	1 244	14,9
	35-39 ans	210	58	435	171	874	10,5
	40 ans et +	384	48	633	203	1 268	15,2
Total 2023-2024		1 845	960	3 282	2 258	8 345	100,0

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

À l'automne 2023, le profil type d'une personne à temps partiel inscrite dans un programme universitaire en sciences infirmières visé par le PBPQ représente 88,5 % de femmes. Cette catégorie, femmes et hommes confondus, est constituée de personnes âgées de 25 à 29 ans et représente 22,1 % de toutes les tranches d'âge. Les autres tranches d'âge principalement représentées sont les 30 à 34 ans (20,3 %), suivis des 40 ans et plus (22,9 %).

Enfin, de l'automne 2021 à l'automne 2023, le nombre d'étudiants à temps partiel inscrits dans des programmes visés par le PBPQ a diminué. C'est toutefois dans le programme de sciences infirmières que cette baisse a été la plus prononcée.

Tableau 8 : Distribution des effectifs étudiants non admissibles au PBPQ, en sciences infirmières, selon le groupe d'âge et le sexe, au trimestre d'automne, pour les années 2021-2022 à 2023-2024

		Féminin		Masculin		Total		
Année universitaire	Groupe d'âge	Nombre d'étudiants	Part du groupe d'âge pour une année universitaire (%)	Nombre	Pourcentage de l'année scolaire (%)	Nombre	Pourcentage de l'année scolaire (%)	Pourcentage féminin (%)
2021-2022	18-19 ans	1	0,0	1	0,3	2	0,1	50,0
	20-24 ans	472	21,3	41	13,4	513	20,3	92,0
	25-29 ans	567	25,6	75	24,4	642	25,4	88,3
	30-34 ans	433	19,5	64	20,8	497	19,7	87,1
	35-39 ans	341	15,4	42	13,7	383	15,2	89,0
	40 ans et +	402	18,1	84	27,4	486	19,3	82,7
Total 2021-2022		2 216	100,0	307	100,0	2 523	100,0	87,8
2022-2023	18-19 ans	3	0,1	2	0,8	5	0,2	60,0
	20-24 ans	428	20,9	30	11,8	458	19,9	93,4
	25-29 ans	495	24,2	59	23,2	554	24,1	89,4
	30-34 ans	411	20,1	55	21,7	466	20,3	88,2
	35-39 ans	311	15,2	38	15,0	349	15,2	89,1
	40 ans et +	398	19,5	70	27,6	468	20,3	85,0
Total 2022-2023		2 046	100,0	254	100,0	2 300	100,0	89,0
2023-2024	18-19 ans	1	0,1		0,0	1	0,1	100,0
	20-24 ans	352	20,4	31	13,9	383	19,7	91,9
	25-29 ans	381	22,1	49	22,0	430	22,1	88,6
	30-34 ans	351	20,4	45	20,2	396	20,3	88,6
	35-39 ans	258	15,0	33	14,8	291	15,0	88,7
	40 ans et +	380	22,1	65	29,1	445	22,9	85,4
Total 2023-2024		1 723	100,0	223	100,0	1 946	100,0	88,5

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

3 Profil des bénéficiaires et des non-bénéficiaires du PBPQ

Les bénéficiaires du PBPQ sont les étudiants qui ont reçu une bourse du PBPQ. Les analyses suivantes visent à quantifier ces bénéficiaires et à déterminer leur profil. De plus, elles visent à déterminer la part des étudiants potentiellement admissibles à la bourse qui en ont effectivement bénéficié.

Quelques limites s'appliquent toutefois à ces analyses. Le fait que le système informatique de l'aide financière (Contact) ne soit pas commun à ceux de la déclaration des effectifs (Socrate pour la formation collégiale et GDEU pour la formation universitaire) ne permet pas de faire des appariements entre les bénéficiaires et les étudiants potentiellement admissibles. Les taux présentés le sont donc à titre indicatif et ne permettent d'obtenir qu'un ordre de grandeur. De plus, étant donné que les variables utilisées dans Socrate et GDEU sont différentes, les données des formations collégiale et universitaire ne peuvent pas être comparées. Enfin, par souci de simplification des données présentées et de représentativité des trimestres les plus fréquentés, le trimestre d'été 2023 (année d'attribution 2022-2023) a été retiré des représentations graphiques.

3.1 Portrait général

Les bénéficiaires du PBPQ ont un profil d'âge différent selon les domaines. En effet, au collégial, le quart des bénéficiaires a plus de 25 ans et près du tiers des bénéficiaires en santé et services sociaux est dans ce groupe d'âge (tableau 9). À l'université, ce sont aussi les domaines de l'éducation et de la santé et des services sociaux qui regroupent le plus de personnes de plus de 25 ans. On peut émettre l'hypothèse selon laquelle, étant plus âgés, ces étudiants ont des responsabilités et des charges plus importantes.

Ce sont dans ces mêmes domaines, au collégial et à l'université, qu'on retrouve des proportions élevées de femmes (tableau 10). Ainsi, les domaines à prédominance féminine (éducation, santé et services sociaux et services de garde éducatifs à l'enfance) obtiennent de plus fortes proportions de bénéficiaires femmes. Cette même logique s'applique pour les domaines à prédominance masculine (génie et TI).

Tableau 9 : Âge moyen et répartition par tranche d'âge des bénéficiaires du PBPQ en fonction de l'ordre d'enseignement et du domaine d'études, année d'attribution 2022-2023

Ordre d'enseignement	Domaine d'études	Âge moyen	19 ans ou moins		20-24 ans		25 ans et plus	
			Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)	Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)	Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)
Collégial	Éducation	23,3	2 091	43	1 461	30	1 258	26
	Génie	20,4	4 267	61	1 981	28	767	11
	Santé et services sociaux	24,2	3 736	41	2 493	27	2 849	31
	Services de garde éducatifs à l'enfance	20,5	1 039	59	514	29	196	11
	TI	20,3	3 925	60	1 849	28	749	11
Universitaire	Éducation	23,7	795	7	7 535	70	2 481	23
	Génie	22,3	1 122	12	6 906	74	1 292	14

Ordre d'enseignement	Domaine d'études	Âge moyen	19 ans ou moins		20-24 ans		25 ans et plus	
			Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)	Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)	Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)
	Santé et services sociaux	24,9	560	5	6 583	60	3 907	35
	TI	22,9	937	10	6 234	69	1 834	20
Total		22,9	18 472	27	35 556	51	15 333	22

Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, portail informationnel, système Contact, données officielles en date du 31 mars 2024.

Tableau 10 : Sexe des bénéficiaires du PBPQ en fonction de l'ordre d'enseignement et du domaine d'études, année d'attribution 2022-2023

Ordre d'enseignement	Domaine d'études	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)	Nombre de bénéficiaires uniques	Pourcentage des bénéficiaires du domaine (%)
Collégial	Éducation	4 238	88	572	12
	Génie	1 712	24	5 303	76
	Santé et services sociaux	8 039	89	1 039	11
	Services de garde éducatifs à l'enfance	1 686	96	63	4
	TI	1 110	17	5 413	83
Universitaire	Éducation	8 157	75	2 654	25
	Génie	2 522	27	6 798	73
	Santé et services sociaux	9 841	89	1 209	11
	TI	2 196	24	6 809	76
Total		39 501	57	29 860	43

Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, portail informationnel, système Contact, données officielles en date du 31 mars 2024.

Parmi les bénéficiaires du PBPQ, certains sont également bénéficiaires du PPB pour les études à temps plein. Afin de produire l'analyse des caractéristiques des bénéficiaires de ces deux programmes de bourses, l'année d'attribution 2022-2023, la seule année complète du PBPQ, a été utilisée.

Au collégial, 22 % des bénéficiaires du PBPQ ont aussi bénéficié du PPB (tableau 11), soit un taux supérieur au taux d'obtention du PPB pour l'ensemble des étudiants du collégial, qui est d'environ 14 %. On observe des variations importantes selon le domaine au collégial : les proportions de bénéficiaires du PPB parmi les bénéficiaires du PBPQ sont plus faibles dans les domaines d'études du génie et des TI (16 %), alors que deux domaines se démarquent par une proportion plus élevée, soit éducation (33 %) et santé et services sociaux (26 %). Puisque le PPB est un programme d'aide financière contributif et supplétif basé sur les besoins financiers, la plus faible proportion de bénéficiaires à la formation collégiale qu'à la formation universitaire s'explique notamment en raison des coûts moins élevés de la formation et du soutien financier plus fréquent des parents.

À l'université, 34 % des bénéficiaires du PBPQ ont aussi bénéficié du PPB, soit un taux légèrement supérieur au taux d'obtention du PPB pour l'ensemble des étudiants universitaire, qui est d'environ 32 %.

Bien que les écarts de proportion soient moindres qu’au collégial, les domaines de l’éducation et de la santé et des services sociaux sont ceux qui ont proportionnellement le plus de bénéficiaires des deux programmes de bourses.

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires du PBPQ et nombre de ceux-ci étant aussi bénéficiaires du PPB, année d’attribution 2022-2023

Ordre d’enseignement	Domaine d’études	Nombre de bénéficiaires uniques du PBPQ	Nombre de bénéficiaires uniques qui reçoivent le PBPQ et le PPB	Pourcentage des bénéficiaires du PBPQ qui reçoivent le PPB (%)
Collégial	Éducation	4 810	1 586	33
	Génie	7 015	1 103	16
	Santé et services sociaux	9 078	2 325	26
	Services de garde éducatifs à l’enfance	1 749	383	22
	TI	6 523	1 067	16
	<i>Total collégial</i>	<i>29 175</i>	<i>6 494</i>	<i>22</i>
Universitaire	Éducation	10 811	3 929	36
	Génie	9 320	3 025	32
	Santé et services sociaux	11 050	3 784	34
	TI	9 005	2 875	32
	<i>Total universitaire</i>	<i>40 186</i>	<i>13 613</i>	<i>34</i>
Total		69 361	20 077	29

Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, portail informationnel, système Contact, données officielles en date du 31 mars 2024.

Les bénéficiaires à la fois du PPB et du PBPQ sont en moyenne plus âgés que les seuls bénéficiaires du PBPQ. Alors que l’âge moyen de l’ensemble des bénéficiaires du PBPQ seulement, au collégial et à l’université, est de 22,9 ans, il est de 25,6 ans pour les bénéficiaires des deux programmes. Les 25 ans et plus représentent 42 % des bénéficiaires du PBPQ et du PPB, mais ne représentent que 22 % des bénéficiaires du PBPQ seulement.

En 2022-2023, 7,5 % des demandes de bourse du PBPQ ont été refusées. En 2023-2024, selon les données partielles, cette proportion est de 4,6 %. Les trois motifs de refus les plus fréquents sont, en ordre décroissant de prévalence, la session d’études non réussie¹⁰, le non-respect du critère d’études à temps plein et le statut de résidence au Québec (tableau 12).

Tableau 12 : Nombre et motifs de refus des demandes d’aide au PBPQ

Motif de refus	2022-2023		2023-2024*	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Réponse incomplète à la demande de changement	15	0,1	4	0,1

¹⁰ La non-réussite d’une session est déterminée selon les critères d’admissibilité tels qu’ils sont précisés dans les normes : la réussite de l’étudiant à temps plein à un minimum de 180 heures au collégial ou de 12 crédits à l’université. Pour l’étudiant réputé à temps plein, le minimum est de 90 heures au collégial et de 6 crédits à l’université.

Motif de refus	2022-2023		2023-2024*	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Demande incomplète	25	0,2	7	0,2
Programme non visé	103	1,0	44	1,4
Pièces requises absentes	139	1,4	31	1,0
Session d'études non réussie	4 767	47	1 933	61
Absence du statut de réussite	2	0,02	8	0,3
Bourse d'excellence ou mesure de transition	785	8	138	4
Non-respect du temps plein	2 822	28	622	20
Date limite non respectée	255	3	25	0,8
Statut de résidence au Québec refusé	1 168	12	365	11
Demande de changement reçue après la date limite	19	0,2		0
À la demande de l'étudiant	3	0,03	1	0,03
Total	10 103		3 178	

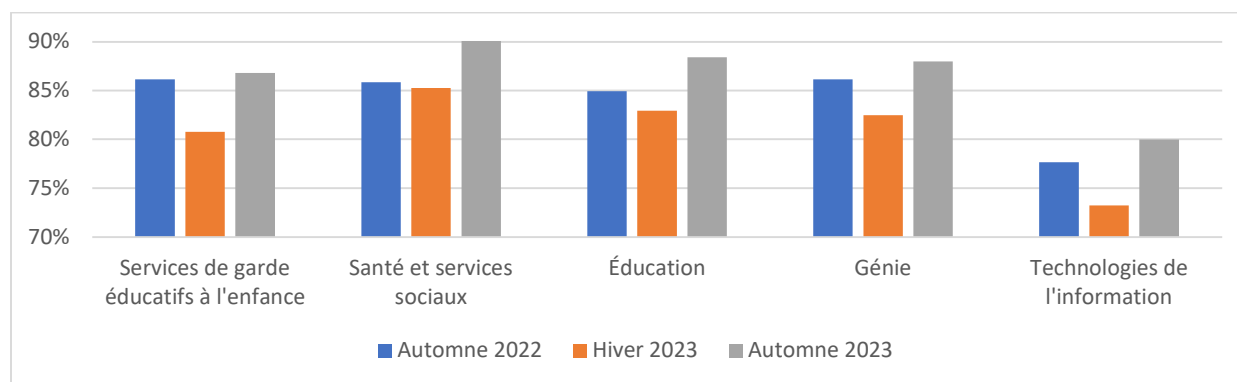
Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, portail informationnel, système Contact, données en date du 31 mars 2024.

* Les données de 2023-2024 sont partielles, elles contiennent uniquement les refus de la session d'automne 2023.

3.2 Enseignement collégial

Pour les quatre premiers trimestres de mise en œuvre du PB PQ, c'est-à-dire de l'automne 2022 à l'automne 2023, sur l'ensemble des étudiants collégiaux admissibles, près de 84 % ont bénéficié du PB PQ. Bien que les données pour l'automne 2023 soient provisoires, il semble qu'il s'agisse du trimestre avec la plus forte participation au PB PQ pour l'ensemble des domaines d'études. De plus, comme le montre la figure 4, les formations en TI enregistrent les plus faibles taux de participation au PB PQ. Une piste d'explication pourrait être que ces étudiants ont moins fait de demandes de bourse.

Figure 4 : Pourcentage des étudiants dans les programmes d'études collégiales visés par le PB PQ ayant réussi leur trimestre et ayant bénéficié du PB PQ, par trimestre et domaine d'études



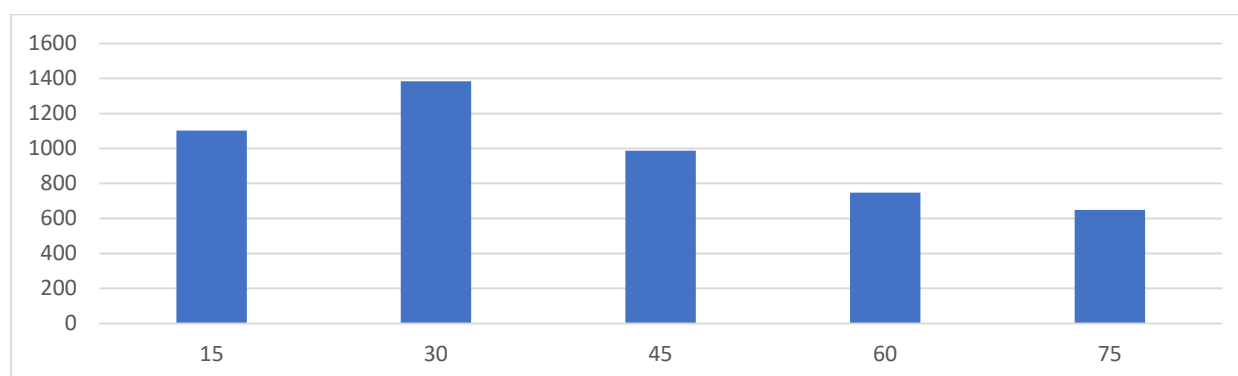
Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, portail informationnel, système Contact, données en date du 31 mars 2024, et système SOCRATE, données en date du 29 avril 2024.

Note : Les données de l'automne 2023-2024 sont partielles.

Profil des étudiants non bénéficiaires en raison du critère de réussite

La possibilité d'être bénéficiaire de la bourse dépend de la réussite de suffisamment de cours. Au collégial, un cours comprend 45 heures. Pour être admissible à une bourse PBPQ, il faut réussir quatre cours (180 heures). Cette limite est réduite à 165 heures lorsque l'étudiant est inscrit à un cours d'éducation physique. À partir d'une analyse des données provenant de Socrate, il a été établi qu'en 2022-2023 et en 2023-2024, ce sont 4 871 étudiants qui n'ont pu être admissibles à la bourse en raison d'une session non réussie. Parmi ceux-ci, 2 487 n'étaient pas admissibles en raison d'un déficit de 30 heures ou moins (figure 5).

Figure 5 : Nombre d'étudiants à temps plein non admissibles au PBPQ en raison d'un manque d'heures de cours réussies, catégorisé selon les heures manquantes, en 2022-2023 et en 2023-2024



Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, système Socrate, données officielles de 2022-2023 et données provisoires de 2023-2024 en date du 29 avril 2024.

La grande majorité des étudiants non bénéficiaires en raison de la réussite se concentre dans 10 des 37 programmes visés par le PBPQ (voir le tableau 13).

Tableau 13 : Effectif des étudiants non bénéficiaires par programme, en ordre décroissant, de 2022-2023 à 2023-2024

Programme		Total
1	Techniques de l'informatique	1 370
2	Soins infirmiers	1 259
3	Techniques d'éducation spécialisée	592
4	Techniques d'éducation à l'enfance	259
5	Techniques d'intégration multimédia	216
6	Techniques de génie mécanique	169
7	Technologie de l'architecture	169
8	Technologie du génie civil	148
9	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle	85
10	Spécialisation en ordinateurs et réseaux	73

Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, système Socrate, données officielles de 2022-2023 et données provisoires de 2023-2024 en date du 29 avril 2024.

En 2022-2023 et en 2023-2024, le nombre d'étudiants non-bénéficiaires à cause d'un déficit équivalent à 30 heures et moins qui concerne 17 programmes totalisent 1596 étudiants, soit 64% du total des 2 487

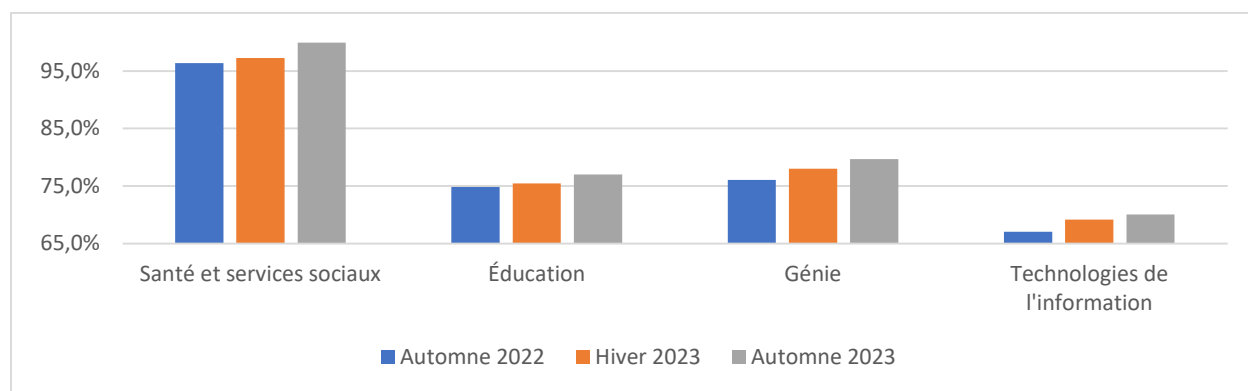
étudiants qui ont enregistré un déficit de 30 heures ou moins, en 2022-2023 et 2023-2024 (voir annexe 5) et 33% de l'ensemble des 4871 étudiants non bénéficiaires.

3.3 Enseignement universitaire

Plusieurs limites nécessitent d'être soulignées dans l'analyse qui suit. Les données relatives à la réussite pour l'effectif étudiant universitaire n'étant pas disponibles dans le système GDEU, les pourcentages calculés ci-après ne sont pas comparables à ceux de la formation collégiale, et cela pourrait engendrer une sous-estimation des résultats présentés. De plus, sur le plan technique de l'exploitation de systèmes informationnels dont la conception historique initiale renvoie à des finalités d'utilisation différentes, il faut composer avec des limites dans les possibilités de croisement des données issues des systèmes Contact pour l'aide financière aux études et GDEU pour l'effectif étudiant universitaire.

Compte tenu de ces limites, les analyses effectuées montrent que près de 80 %¹¹ des étudiants universitaires potentiellement admissibles dans des programmes d'études visés par le PBPQ ont bénéficié d'une bourse depuis sa mise en œuvre. Les pourcentages calculés et représentés à la figure 6 montrent d'ailleurs une légère progression dans la participation au PBPQ depuis l'automne 2022. Le domaine de la santé et des services sociaux semble bénéficier d'une importante participation comparativement à celui des TI.

Figure 6 : Pourcentage des étudiants à temps plein dans les programmes d'études universitaires visés par le PBPQ qui ont bénéficié du PBPQ, par trimestre et domaine d'études



Source : MES, DGAFFFFE, DPBSF, portail informationnel, système Contact, données en date du 31 mars 2024, et système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

Note : Les données de l'automne 2023-2024 sont partielles.

¹¹ Cette donnée a été calculée en divisant le nombre de bénéficiaires (à l'exclusion de ceux réputés à temps plein) par les effectifs étudiants universitaires potentiellement admissibles au PBPQ. Les universités attestent la réussite des étudiants en transmettant des listes de bénéficiaires.

4 Retombées du PBPQ

En créant le PBPQ, le gouvernement du Québec désire attirer davantage d'étudiants dans les domaines de formation ciblés par l'OPMO et vise à ce qu'ils obtiennent leur diplôme pour occuper des professions ciblées. La présente section décrit les résultats obtenus après la première année de mise en œuvre du PBPQ sur l'attractivité, la fréquentation scolaire, la persévérance et les coûts de formation universitaire. Elle ne permet toutefois pas de mesurer l'effet réel attribuable au PBPQ sur ces objectifs visés, d'autres déterminants pouvant intervenir. Par ailleurs, les résultats concernant l'attractivité dans les programmes visés par le PBPQ ne se traduisent pas seulement par une augmentation des effectifs, mais peuvent également concerner la réduction d'une tendance globale à la baisse des inscriptions dans ces mêmes programmes.

Les dernières données disponibles étant celles de l'automne 2023 (septembre pour le collégial et novembre pour l'université), les retombées du PBPQ sur l'indicateur de persévérance n'ont pu être analysées que pour la cohorte de 2021, soit celle des étudiants inscrits à l'automne 2021 (avant le début du programme de bourses) et ayant eu la possibilité de se réinscrire à l'automne 2022 (début de l'implantation du PBPQ) et à l'automne 2023.

4.1 Enseignement collégial

4.1.1 Attractivité

Afin d'examiner les retombées du PBPQ sur l'attractivité des programmes visés, l'analyse présentée dans cette section se base sur les tendances des dernières années¹². En s'appuyant sur les valeurs observées de 2017 à 2021, une projection de données d'inscription avant la mise en œuvre du PBPQ (autrement dit « sans PBPQ ») est faite pour les années 2022 et 2023. Cette projection est mise en perspective avec les données d'inscription observées à partir de l'année de mise en œuvre du PBPQ. Ainsi, des constats peuvent être dressés en comparant la projection « sans PBPQ » et l'observation « avec PBPQ ».

Retombées pour l'ensemble des domaines de formation au collégial

La figure 7 met en évidence la proportion des nouveaux inscrits¹³ à l'automne dans les programmes visés par le PBPQ (DEC technique), selon les critères de la bourse¹⁴, par rapport à l'effectif inscrit à l'automne

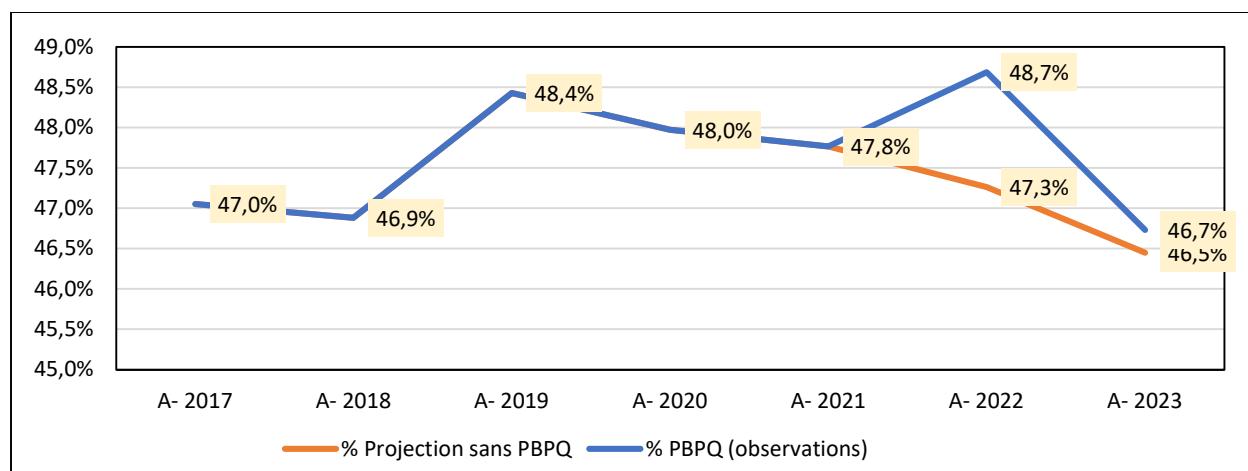
¹² La détermination d'une courbe de tendance dépend d'une évaluation en deux étapes. La première vise à déterminer la linéarité possible des données historiques. La seconde sert à appliquer un modèle de tendance approprié (polynomiale, linéaire, exponentielle, logarithmique) qui vise à projeter une valeur maximisant le coefficient de détermination (R²).

¹³ Au collégial, la notion de « nouvel inscrit » renvoie à l'inscription en première année dans un programme, sachant que la première année est constituée des deux premiers trimestres.

¹⁴ On considère les programmes menant à un DEC technique et à un diplôme universitaire visés par la bourse (PBPQ), avec les critères d'admissibilité relatifs à l'étudiant, c'est-à-dire être un étudiant canadien, résider au Québec et étudier à temps plein. Le réseau privé non subventionné (au collégial) n'est toutefois pas considéré.

dans l'ensemble des programmes de formation menant à un DEC technique, qu'ils soient ou non visés par le PBPQ, et qui respecte les autres critères de la bourse.

Figure 7 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits en première année dans un programme collégial visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Par rapport à l'automne 2021, on observe que la donnée projetée à l'automne 2022 décroît et qu'elle est inférieure à la donnée observée. La donnée projetée continue de décroître à l'automne 2023 ainsi que l'observation, qui demeure toutefois légèrement supérieure à la projection. Entre 2022 et 2023, la décroissance de l'observation est cependant plus forte que la décroissance de la projection.

Par ailleurs, entre 2022 et 2023, on observe une augmentation du nombre d'inscriptions en première année pour les programmes menant à un DEC technique non visés par le PBPQ (+4,8 %), alors que, dans les programmes visés, les inscriptions décroissent de 3,1 % (voir le tableau 14 ci-dessous). Cela met notamment en évidence que des facteurs autres que le PBPQ influencent la fluctuation du nombre de nouvelles inscriptions au collégial.

Tableau 14 : Effectif collégial en première année dans un DEC technique

Indicateur PBPQ	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024p	Pourcentage de variation A-2023/A-2022 (%)
Oui	15 780	16 051	15 937	16 188	15 690	-3,1
Non	16 805	17 408	17 428	17 061	17 885	4,8
Non (sauf 310.A0)	15 981	16 463	16 519	16 144	16 537	2,4

Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

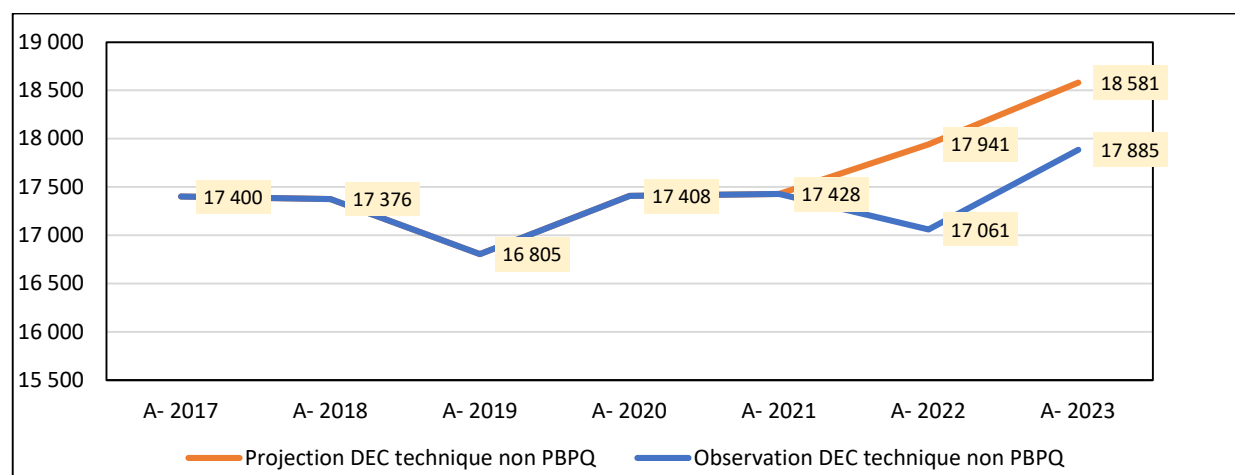
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Une analyse complémentaire visant à comprendre l'importante augmentation, entre l'automne 2022 et l'automne 2023, des effectifs dans les programmes menant à un DEC technique non visés par le PBPQ a été réalisée. Il en ressort que cette augmentation a été directement influencée par la création d'un DEC

technique intensif de deux ans en *Techniques policières*¹⁵. Pour l'automne 2023, l'effectif dans le programme *Techniques policières* (310.A0) a augmenté de 47 % par rapport à 2022, soit une croissance de 431 étudiants. Toutefois, même en excluant le programme 310.A0, les nouveaux inscrits dans les programmes menant à un DEC technique ont augmenté dans les programmes non visés par le PBPQ (+2,4 %) entre 2022 et 2023.

La figure 8 ci-dessous présente les inscriptions dans des programmes menant à un DEC technique non visés par le PBPQ. Puisque la courbe des observations se situe au-dessous de la courbe des projections, il n'est pas possible d'imputer le gain ou la perte d'attractivité des programmes à un seul facteur, tel le PBPQ. Les données présentées dans cette figure ne permettent cependant pas de dire si, sans la bourse, une décroissance des inscriptions plus forte aurait été observée dans les programmes visés par le PBPQ.

Figure 8 : Évolution et tendance des effectifs étudiants inscrits en première année dans un programme collégial menant à un DEC technique non visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Analyse par domaine de formation au collégial

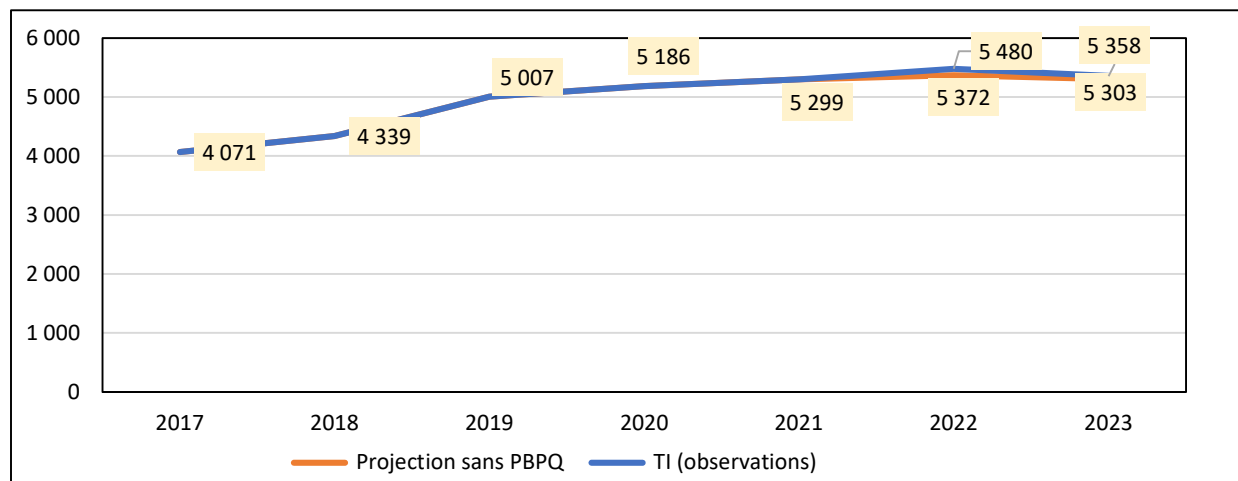
Cette sous-section vise à évaluer dans quelle mesure les retombées du PBPQ sont liées aux domaines de formation au collégial et, le cas échéant, à dégager les points saillants.

Technologies de l'information

Dans le domaine des TI (figure 9), la courbe des observations se situe très légèrement au-dessus de la courbe des projections, et on observe une décroissance des inscriptions entre 2022 et 2023. Ces données ne permettent pas d'affirmer qu'il y a une retombée positive de la bourse sur les inscriptions dans ce domaine d'études.

¹⁵ Ce nouveau programme, qui résulte d'une demande du ministère de la Sécurité publique, vise à combler les besoins à court terme de main-d'œuvre en raison des changements structuraux (retraites anticipées des policières et policiers, pyramide des âges) au regard des corps policiers, en plus de répondre à une réalité sociale.

Figure 9 : Évolution et tendance des effectifs inscrits en première année dans un programme collégial en TI, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



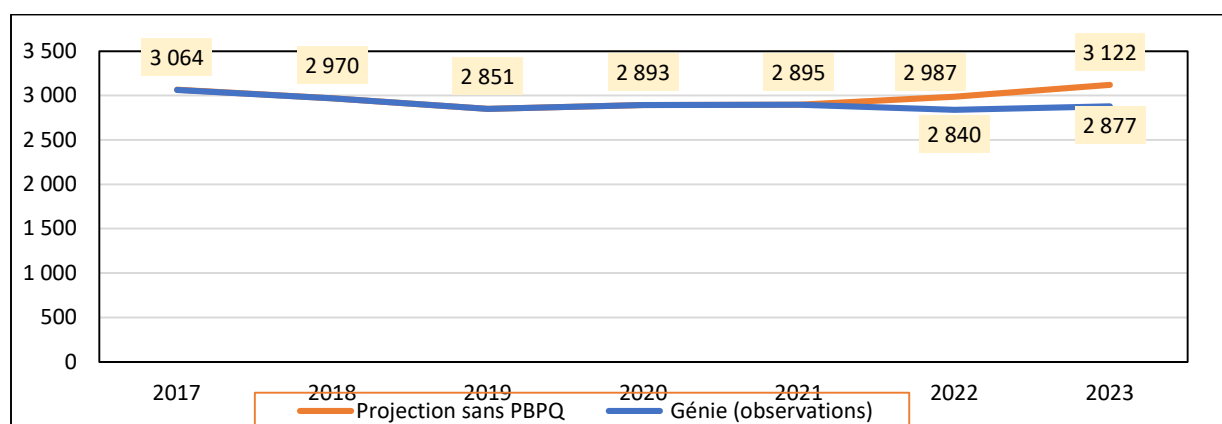
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Génie

Dans le domaine du génie (figure 10), la courbe des observations se situe au-dessous de la courbe des projections. Bien qu'on observe une augmentation des effectifs inscrits à l'automne entre 2022 et 2023, elle n'est pas suffisante pour atteindre la valeur des projections et la valeur enregistrée en 2021. Il ne semble donc pas y avoir de retombées significatives de la bourse sur les effectifs inscrits dans ce domaine d'études.

Figure 10 : Évolution et tendance des effectifs en première année dans un programme collégial en génie, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

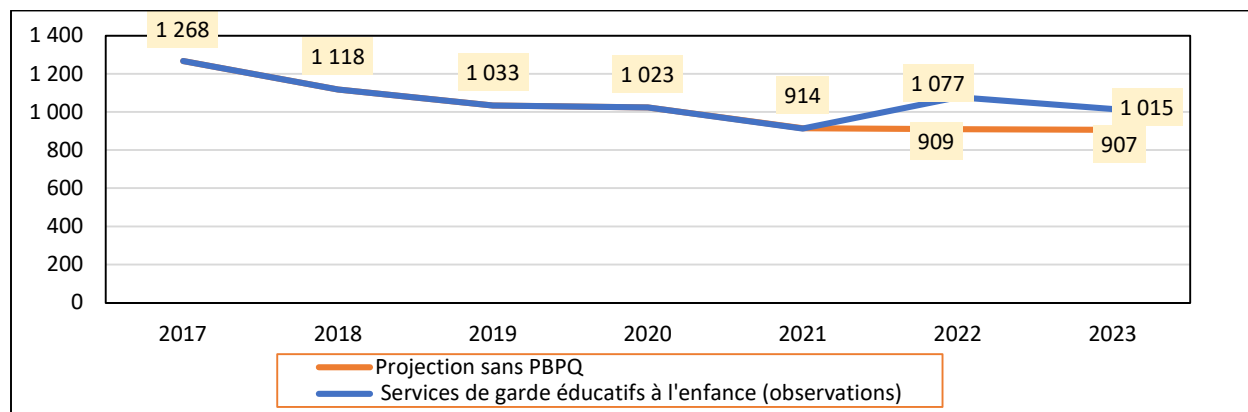
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Services de garde éducatifs à l'enfance

Dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance (figure 11), la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections et les effectifs inscrits à l'automne 2023 sont supérieurs aux effectifs observés en 2021. Il semble donc qu'il y ait une retombée positive de la bourse sur les inscriptions

dans ce domaine. Elle aurait notamment permis d'atténuer la décroissance des effectifs observée entre 2022 et 2023.

Figure 11 : Évolution et tendance des effectifs inscrits en première année dans un programme collégial en services de garde éducatifs à l'enfance, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



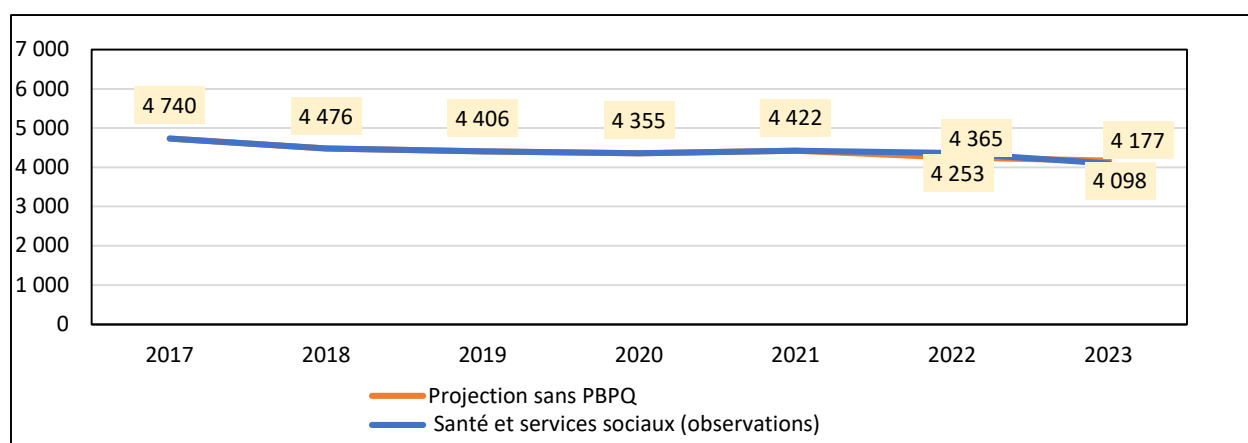
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Santé et services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux (figure 12), les deux courbes (observations et projections) se superposent. On ne peut donc pas tirer de conclusions quant aux possibles retombées de la bourse sur les inscriptions dans ce domaine d'études.

Figure 12 : Évolution et tendance des effectifs inscrits en première année dans un programme collégial en santé et services sociaux, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

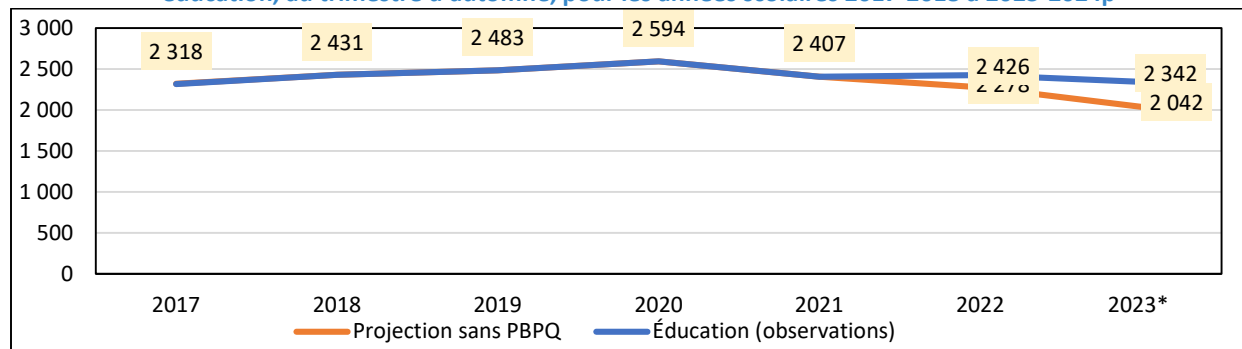
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Éducation

Dans le domaine de l'éducation (figure 13), bien que cette baisse ait été moindre que celle projetée, l'effectif inscrit en première année a connu une décroissance de 2022 à 2023. Il est possible que la bourse ait permis d'atténuer la décroissance projetée, sans qu'elle ait été en mesure d'augmenter les effectifs

inscrits en première année dans ce domaine. On ne peut donc pas considérer que la bourse a été un facteur attractif suffisant pour compenser d'autres facteurs pouvant influencer négativement l'attractivité de ce domaine d'études (ex. : conditions de travail)

Figure 13 : Évolution et tendance des étudiants inscrits en première année dans un programme collégial en éducation, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 5 novembre 2023.

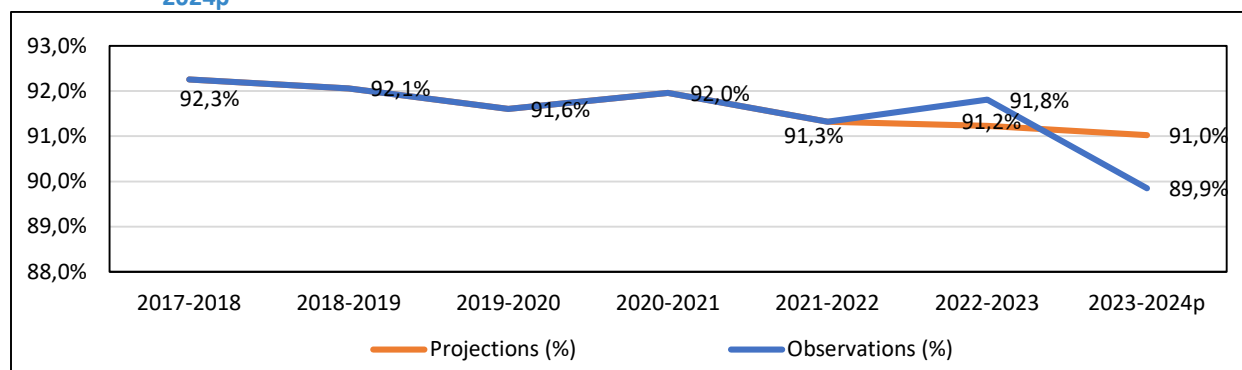
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

4.1.2 Fréquentation à temps plein¹⁶

Analyse de l'ensemble des domaines de formation au collégial

La figure 14 ci-dessous représente la proportion des inscrits à temps plein à l'automne dans les programmes visés par le PBPQ (DEC technique), selon les critères de la bourse¹⁷, par rapport à l'effectif total inscrit dans ces programmes (PBPQ) à temps plein et à temps partiel, à l'automne, et qui respecte tous les critères de la bourse, sauf la fréquentation scolaire¹⁸.

Figure 14 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

¹⁶ On se limite aux inscriptions à temps plein. La notion de « réputé à temps plein » ne peut pas être considérée dans la présente analyse puisque les données sur les étudiants réputés à temps plein ne sont pas disponibles à l'enseignement universitaire.

¹⁷ On considère les programmes menant à un DEC technique et à un diplôme universitaire visés par la bourse (PBPQ), avec les critères d'admissibilité relatifs à l'étudiant, c'est-à-dire être un étudiant canadien et résider au Québec. Le réseau privé non subventionné (au collégial) n'est toutefois pas considéré. Pour des raisons évidentes, le critère du temps plein n'est considéré ici que pour le numérateur des proportions.

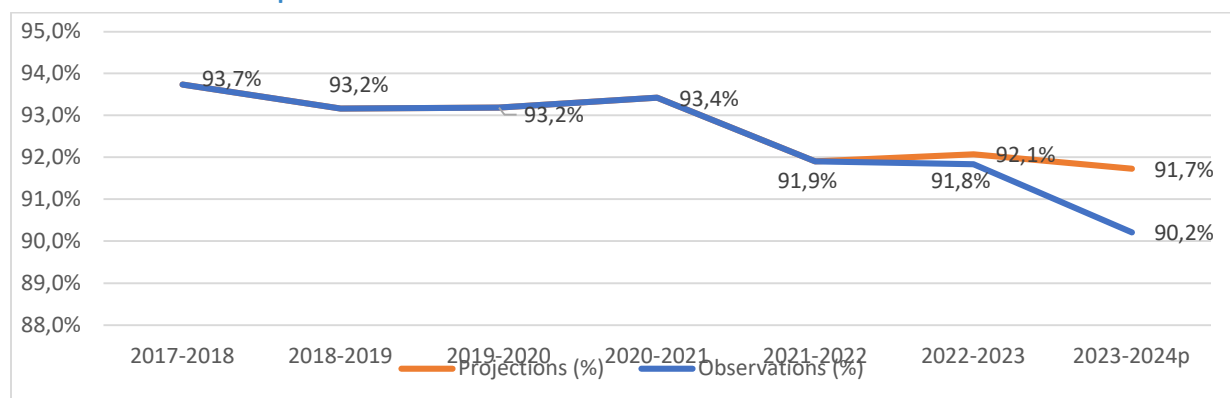
¹⁸ Les indicateurs présentés aux graphiques des sections 4.1.2 et 4.2.2 sont déterminés selon la formule suivante : proportion = effectif à temps plein / (effectif à temps plein + effectif à temps partiel).

On observe, entre l'automne 2021 et l'automne 2022, que la proportion projetée d'étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ décroît et est inférieure aux proportions observées (figure 15). Ainsi, à l'automne 2022, le PBPQ a pu agir comme un incitatif à s'inscrire à temps plein. La donnée projetée a continué de décroître à l'automne 2023, alors que, parallèlement, on constate une décroissance marquée de la proportion observée d'étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ. Cette proportion devient d'ailleurs inférieure à celle projetée.

Entre 2022 et 2023, la décroissance observée est nettement plus forte que la décroissance projetée. Cela semble indiquer que l'effet potentiellement incitatif du PBPQ vers le temps plein constaté pour l'automne 2022 ne s'est pas maintenu à l'automne 2023. Il est aussi possible que le PBPQ ait incité un plus grand nombre d'individus à s'inscrire à temps plein en 2022, y compris des personnes qui présentent des caractéristiques de vie ou des profils moins compatibles avec les études à temps plein. En 2023, ces personnes ont pu faire le choix de continuer leurs études, mais à temps partiel.

En dépit de ce constat mitigé, il faut mentionner que la proportion observée d'inscriptions à temps plein aux programmes non visés par le PBPQ avec les mêmes critères de la bourse n'a fait que décroître (voir la figure 16 ci-dessous) et se situe en dessous de la projection pour les deux années (2022 et 2023). On pourrait donc avancer l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a pu contrer partiellement une tendance généralisée à opter pour le temps partiel.

Figure 15 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial non visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



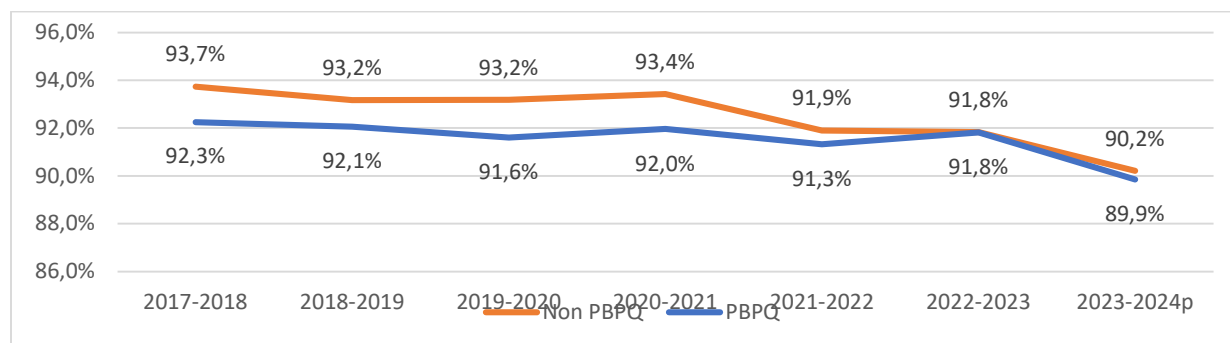
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

La figure 16 permet de constater qu'avant la mise en œuvre du PBPQ, il y avait une part plus importante d'inscrits à temps plein dans les programmes non visés par le PBPQ que dans les programmes visés par celui-ci. À la suite du lancement du PBPQ, cet écart disparaît à l'automne 2022 et demeure minime à l'automne 2023.

À la suite de ce constat, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle le PBPQ, lors de sa mise en œuvre, a pu avoir un effet sur la réduction de l'écart d'inscription à temps plein entre les programmes visés et ceux non visés par le PBPQ.

Figure 16 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ et non visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p

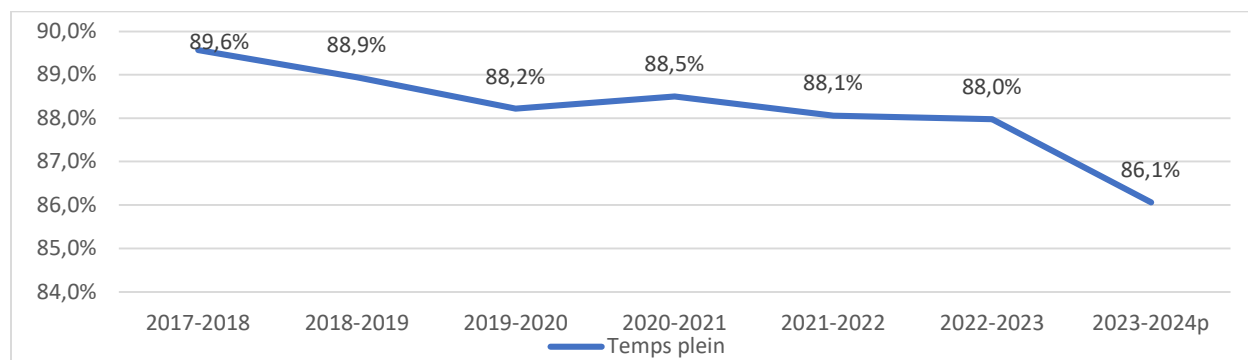


Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

La figure 17 permet en outre de constater que, durant les années 2017-2018 à 2023-2024, le plus faible taux d'inscription à temps plein au collégial a été enregistré à l'automne 2023.

Figure 17 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein au collégial, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Analyse par domaine de formation au collégial

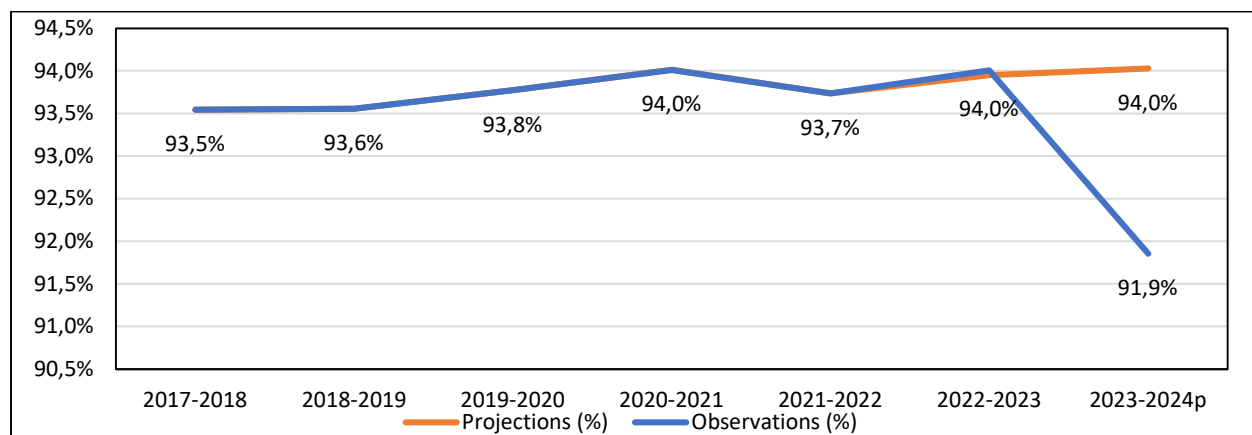
Cette sous-section vise à évaluer dans quelle mesure les retombées du PBPQ sur le choix d'étudier à temps plein sont liées aux domaines de formation au collégial et, le cas échéant, à dégager les points saillants.

Technologies de l'information

Dans le domaine des TI (figure 18), la courbe des observations se situe en dessous de la courbe des projections. De plus, on observe une décroissance rapide des inscriptions entre 2022 et 2023.

Sur la base de ces observations, il n'est pas possible de conclure à une incidence positive de la bourse sur les inscriptions à temps plein dans ce domaine.

Figure 18 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ (TI), au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



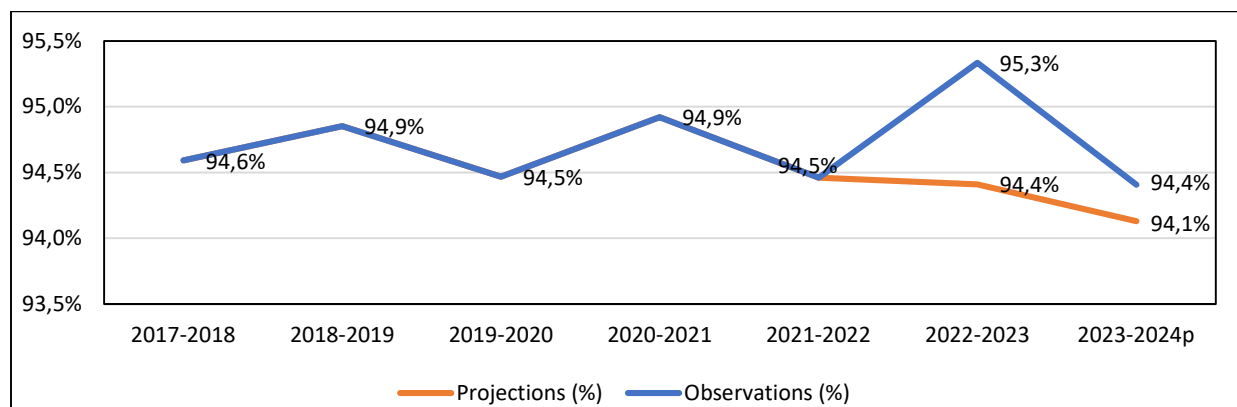
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Génie

Dans le domaine du génie (figure 19), la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections, même si on observe une diminution de la proportion des effectifs inscrits à temps plein entre 2022 et 2023. On peut donc conclure qu'il est possible que la bourse ait eu des retombées positives sur les effectifs inscrits à temps plein dans ce domaine.

Figure 19 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ (génie), au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

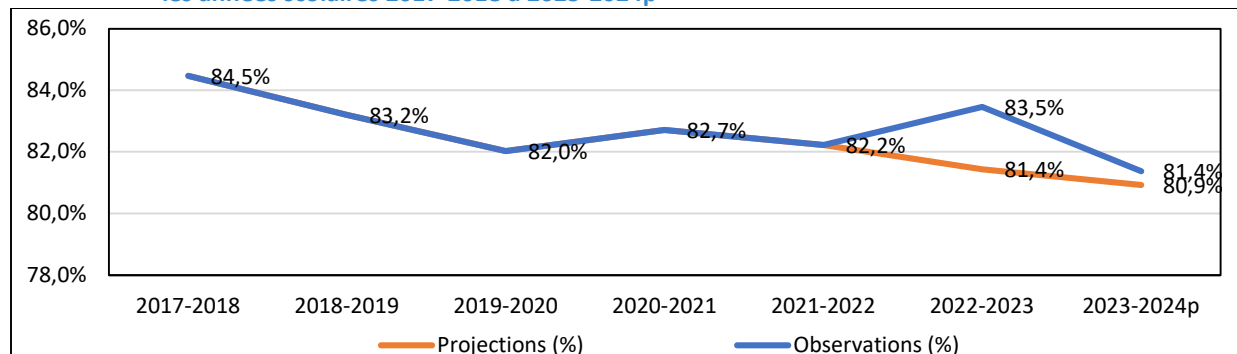
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Services de garde éducatifs à l'enfance

Dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance (figure 20), la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections. Cependant, la courbe des observations décroît rapidement entre 2022 et 2023 pour s'approcher de la projection. Bien que les inscriptions globales à temps partiel

connaissent une croissance en 2023, on peut conclure, sur la base de ces observations, qu'il est possible que la bourse ait eu des retombées positives sur les inscriptions à temps plein dans ce domaine.

Figure 20 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ (services de garde éducatifs à l'enfance), au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

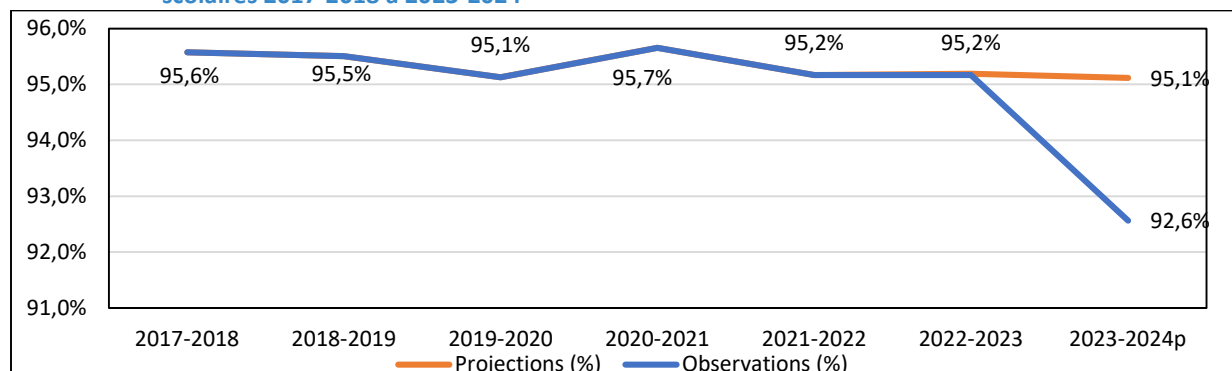
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Santé et services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux (figure 21), à l'automne 2022, on ne perçoit pas de retombées imputables au PBPQ sur la fréquentation scolaire. La courbe des observations se trouvant nettement sous celle des projections, on constate même un fort recul de la fréquentation scolaire à partir de l'automne 2023.

À l'aune de ces observations, il est possible de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ n'a pas eu de retombées positives sur la fréquentation à temps plein dans ce domaine. Il est toutefois notable que l'âge moyen des personnes étudiant dans le domaine de la santé et des services sociaux est plus élevé que dans les autres domaines visés par le PBPQ¹⁹. Ce dernier constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle les responsabilités de nature familiale ou autres peuvent influencer la fréquentation scolaire dans ce domaine.

Figure 21 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ (santé et services sociaux), au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

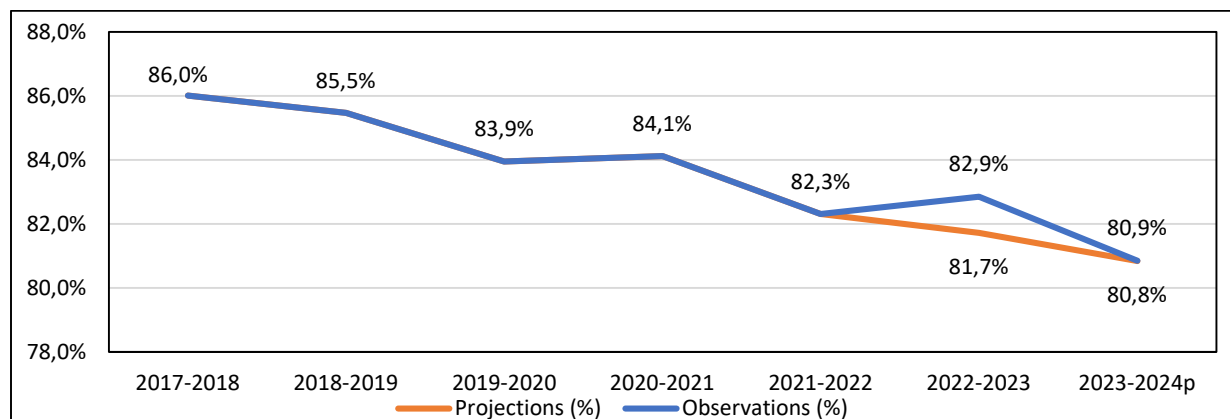
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

¹⁹ Entre 2017-2018 et 2023-2024p, l'âge moyen des étudiants inscrits en santé et services sociaux était de 23,7 ans, alors qu'il n'était que de 21,0 ans pour les services de garde éducatifs à l'enfance.

Éducation

Dans le domaine de l'éducation (figure 22), la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections, mais elle décroît entre 2022 et 2023 pour frôler la courbe des projections. Étant donné que les inscriptions globales à temps partiel connaissent une croissance en 2023, on peut faire l'hypothèse selon laquelle la bourse a des retombées positives sur les inscriptions à temps plein dans ce domaine.

Figure 22 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme collégial visé par le PBPQ (éducation), au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système Socrate, données en date du 18 février 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

4.1.3 Persévérance²⁰

L'amélioration du taux de persévérance dans les études est l'un des objectifs du PBPQ. Le taux de persévérance est en revanche influencé par une multiplicité de facteurs autres tels que les conditions du marché de l'emploi ou le niveau scolaire relatif de l'étudiant.

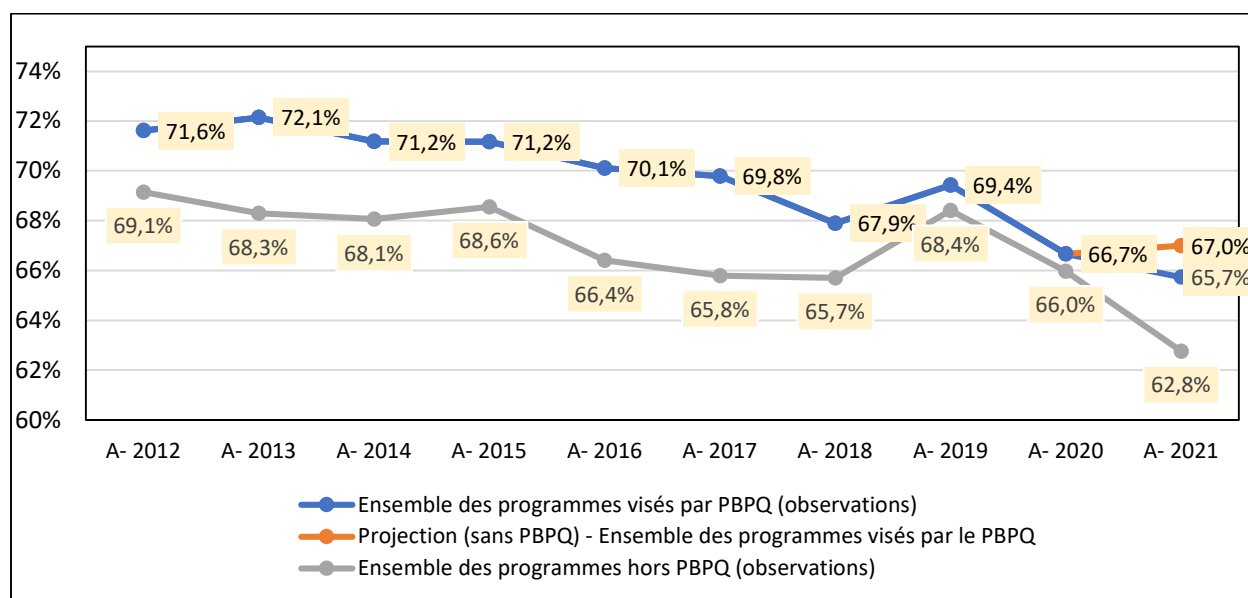
Les retombées du PBPQ sur la persévérance dans les programmes visés par celui-ci sont analysées par le biais de courbes de tendance. Une projection des données « sans PBPQ » pour l'année 2021 est réalisée sur la base des valeurs observées pour certaines cohortes de nouveaux inscrits lors des années antérieures. Cette projection est ensuite comparée à la donnée réellement observée pour cette même année. Cette comparaison permet de dresser certains constats relatifs aux retombées du PBPQ.

²⁰ L'indicateur de persévérance utilisé dans le cadre de cette analyse est le taux global de réinscription au troisième trimestre des études collégiales, aussi appelé *taux de persévérance après un an*. Ce taux correspond à la proportion d'étudiants d'une cohorte qui se réinscrivent au troisième trimestre des études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année suivant celle de leur première inscription au collégial. Le taux est calculé pour les nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant à un DEC (y compris les cheminements en accueil ou en transition), à un trimestre d'automne, dans l'ensemble du réseau collégial (réseau public, réseau privé subventionné et écoles gouvernementales). Cet indicateur peut se décliner en plusieurs taux selon que l'inscription au troisième trimestre est ou non dans le même programme et le même collège. Pour les besoins de cette analyse, le taux de réinscription dans le même programme que celui de la première inscription a été considéré (au regard des visées du PBPQ, nous proposons d'analyser les taux de persévérance calculés en ne considérant que les réinscriptions dans le même programme que l'inscription initiale). Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement.

Retombées globales pour l'ensemble des domaines de formation au collégial

La figure 23 présente, d'une part, l'évolution et la tendance de la réinscription au troisième trimestre dans un même programme menant à un DEC visé par le PBPQ, à un trimestre d'automne²¹, et, d'autre part, l'évolution de la réinscription dans les programmes menant à un DEC non visés par le PBPQ, à un trimestre d'automne, pour les étudiants qui respectent les autres critères de la bourse²².

Figure 23 : Évolution et tendance de la réinscription (%) au troisième trimestre, dans un même programme, des nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2012 à 2021, pour l'ensemble des programmes menant à un DEC technique visés par le PBPQ



Source : MES, DGPP, DSIG, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version de septembre 2023.

L'analyse des données (observées et projetées) des étudiants inscrits dans les programmes menant à un DEC technique visés par le PBPQ ne permet pas de confirmer qu'il y a eu une retombée positive de la bourse sur la persévérance des étudiants.

Toutefois, la baisse importante observée du taux de réinscription, entre les cohortes de 2020 et de 2021, pour les étudiants inscrits dans les programmes non visés par le PBPQ permet de croire qu'il pourrait tout même y avoir eu une retombée positive du PBPQ sur le taux de persévérance dans les programmes visés par celui-ci. Le taux pour la cohorte d'automne 2021 aurait possiblement pu être inférieur à celui observé (65,7 %) sans la présence des bourses.

²¹ On considère les programmes menant à un DEC visés par la bourse (PBPQ), avec les critères d'admissibilité relatifs à l'étudiant, c'est-à-dire être un étudiant canadien, résider au Québec et étudier à temps plein.

²² On considère les critères d'admissibilité relatifs à l'étudiant, c'est-à-dire être un étudiant canadien, résider au Québec et étudier à temps plein.

Analyse par domaine de formation au collégial

Cette section décline l'analyse de l'évolution et de la tendance de la réinscription au troisième trimestre par domaine de formation au collégial.

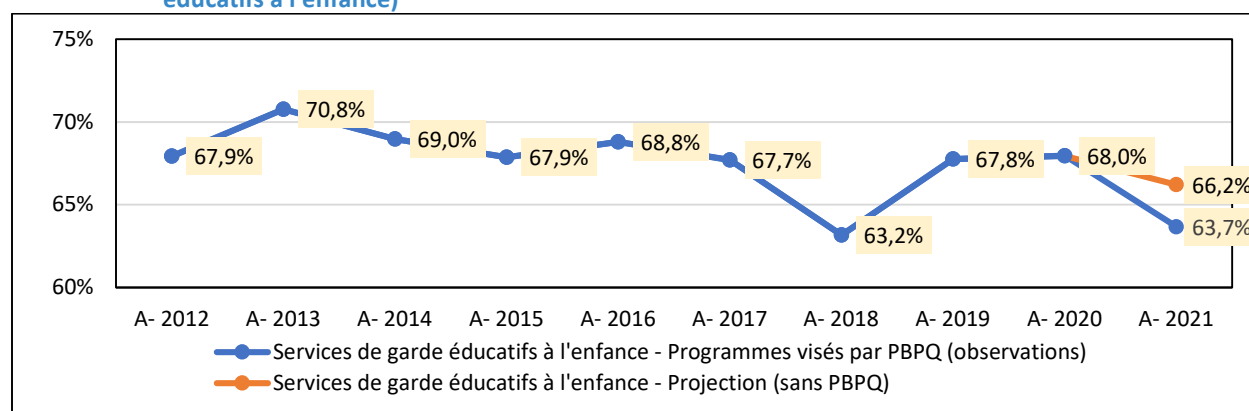
Pour l'ensemble des domaines d'études, à l'exception du génie, il est impossible de confirmer qu'il y a eu une retombée positive de la bourse sur la persévérance. Pour ce qui est du génie, la persévérance observée dépasse légèrement celle projetée, ce qui permet de croire à une retombée positive.

Services de garde éducatifs à l'enfance

Dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance (figure 24), on constate que, pour la cohorte de l'automne 2021, le taux observé (avec PBPQ) est de 63,7 %. Cette valeur est plus faible que la valeur projetée (sans PBPQ), qui est de 66,2 %.

Ce constat ne permet pas de conclure que le PBPQ a eu des retombées positives sur la persévérance des étudiants inscrits dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance.

Figure 24 : Évolution et tendance de la réinscription (%) au troisième trimestre, dans un même programme, des nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2012 à 2021, pour les programmes menant à un DEC visés par le PBPQ (domaine des services de garde éducatifs à l'enfance)

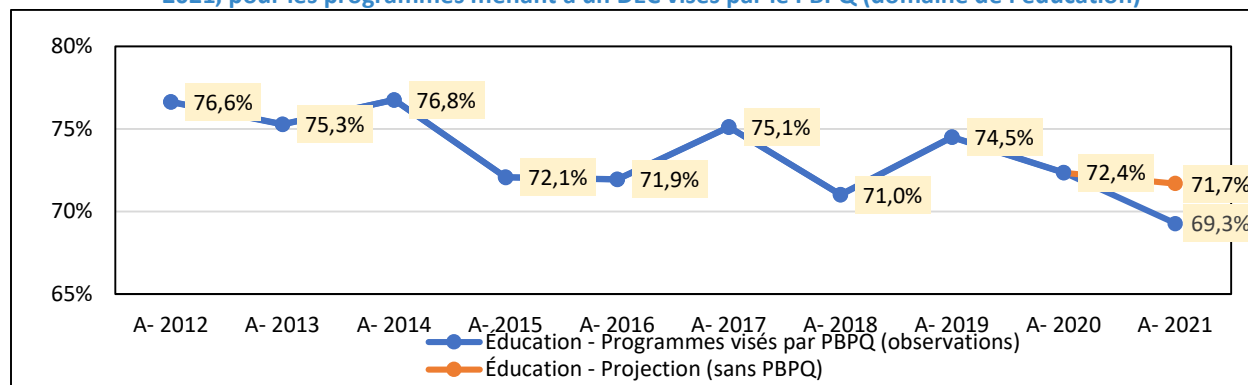


Source : MES, DGPP, DSIG, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version de septembre 2023.

Éducation

Dans ce domaine (figure 25), on constate que, pour la cohorte de l'automne 2021, le taux observé (avec PBPQ) est de 69,3 %. Cette valeur est plus faible que la valeur projetée (sans PBPQ), qui est de 71,7 %. Ce constat ne permet pas de conclure que le PBPQ a eu des retombées positives sur la persévérance des étudiants inscrits dans le domaine de l'éducation.

Figure 25 : Évolution et tendance de la réinscription (%) au troisième trimestre, dans un même programme, des nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2012 à 2021, pour les programmes menant à un DEC visés par le PBPQ (domaine de l'éducation)



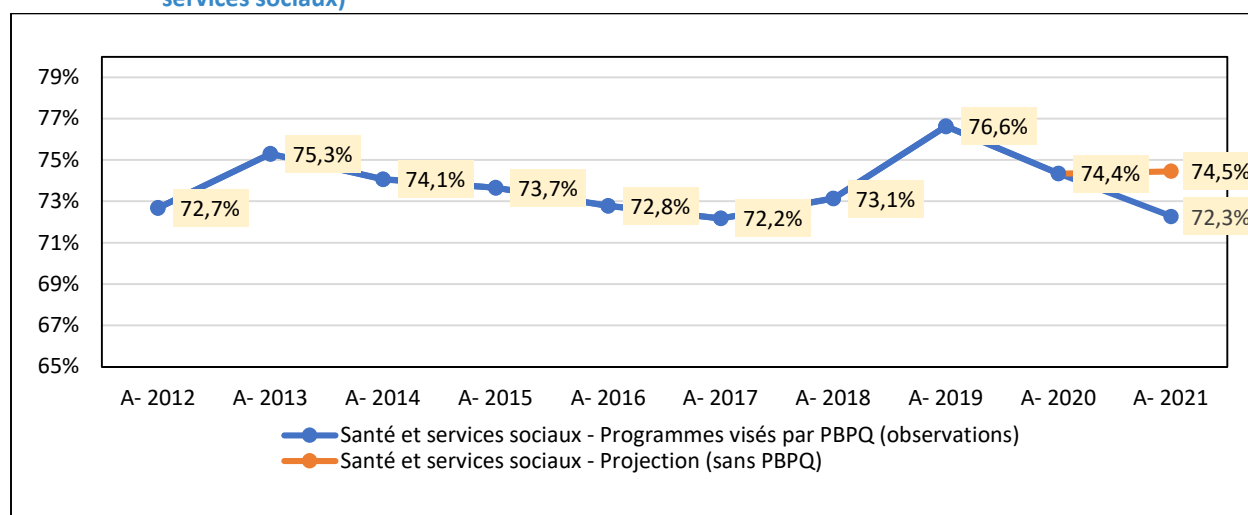
Source : MES, DGPP, DSIG, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version de septembre 2023.

Santé et services sociaux

Dans ce domaine (figure 26), on constate que, pour la cohorte de l'automne 2021, le taux observé (avec PBPQ) est de 72,3 %. Cette valeur est plus faible que la valeur projetée (sans PBPQ), qui est de 74,5 %.

Ce constat ne permet pas de conclure que le PBPQ a eu des retombées positives sur la persévérance des étudiants inscrits dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Figure 26 : Évolution et tendance de la réinscription (%) au troisième trimestre, dans un même programme, des nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2012 à 2021, pour les programmes menant à un DEC visés par le PBPQ (domaine de la santé et des services sociaux)



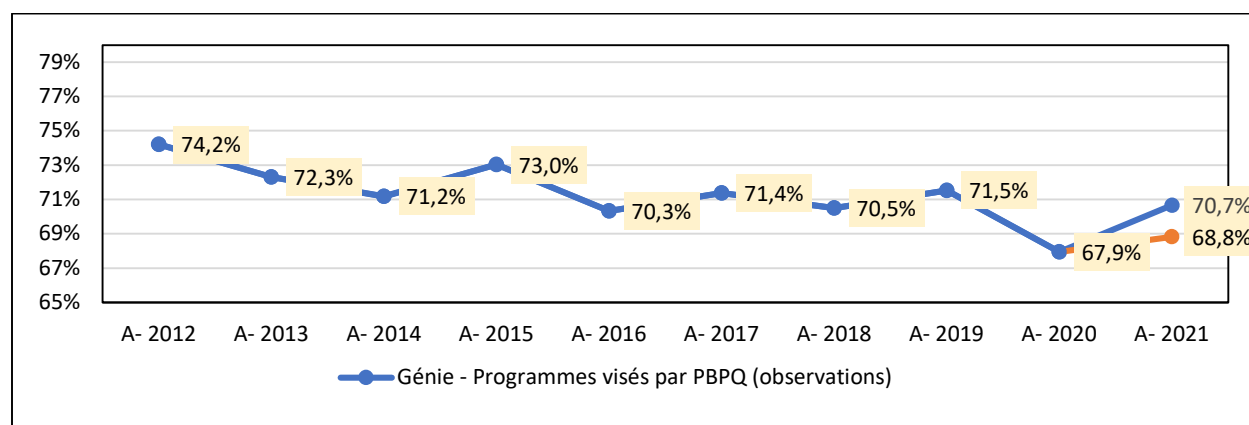
Source : MES, DGPP, DSIG, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version de septembre 2023.

Génie

Dans ce domaine (figure 27), on constate que, pour la cohorte de l'automne 2021, le taux observé (avec PBPQ) est de 70,7 %. Cette valeur est plus élevée que la valeur projetée (sans PBPQ), qui est de 68,8 %.

À partir de ce constat, il est possible de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a eu des retombées positives sur la persévérance des étudiants inscrits au collégial pour la première fois à l'automne 2021 dans un programme menant à un DEC du secteur du génie. Dans la mesure où la valeur observée pour 2021 (70,7 %) demeure légèrement inférieure aux valeurs observées pour les années précédentes, on ne peut toutefois conclure que le PBPQ a eu une retombée positive globale sur la persévérance dans ce domaine.

Figure 27 : Évolution et tendance de la réinscription (%) au troisième trimestre, dans un même programme, des nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2012 à 2021, pour les programmes menant à un DEC visés par le PBPQ (domaine du génie)

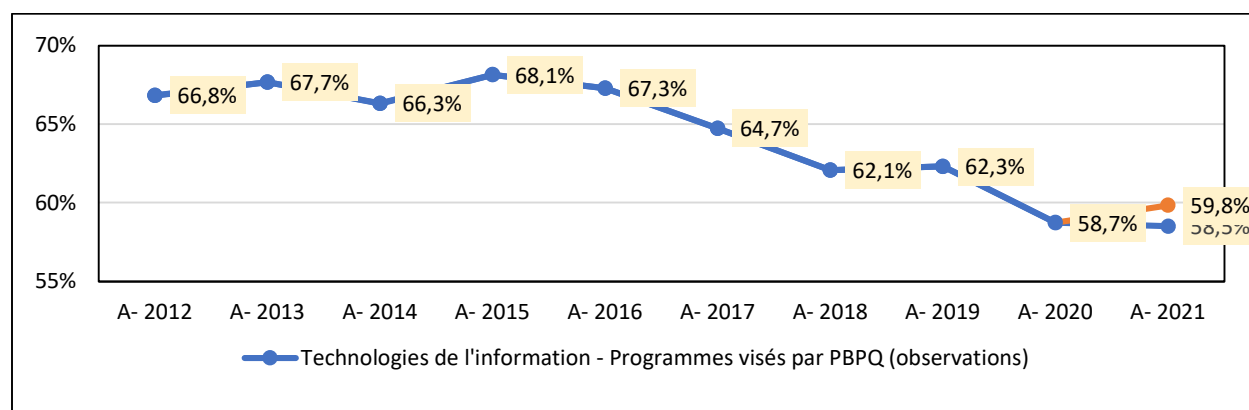


Source : MES, DGPP, DSIG, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version de septembre 2023.

Technologies de l'information

Dans le domaine des TI (figure 28), on constate que, pour la cohorte d'automne 2021, le taux observé (avec PBPQ) est de 58,5 %. Cette valeur est plus faible que la valeur projetée (sans PBPQ), qui est de 59,8 %. Ce constat ne permet pas de conclure que le PBPQ a eu des retombées positives sur la persévérance des étudiants inscrits dans le domaine des TI.

Figure 28 : Évolution et tendance de la réinscription (%) au troisième trimestre, dans un même programme, des nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, aux trimestres d'automne de 2012 à 2021, pour les programmes menant à un DEC visés par le PBPQ (domaine des TI)



Source : MES, DGPP, DSIG, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version de septembre 2023.

4.2 Enseignement universitaire

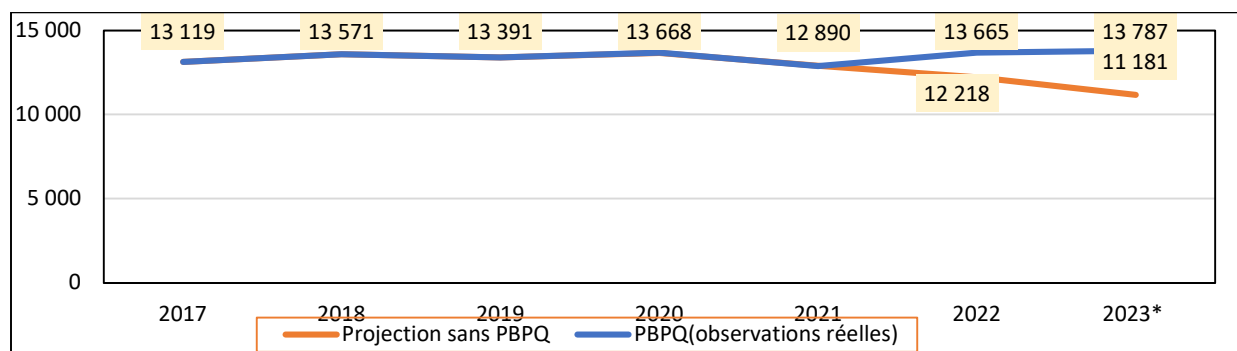
4.2.1 Attractivité

Retombées pour l'ensemble des domaines de formation à l'université

La figure 29 présente l'effectif des nouvelles inscriptions dans les domaines d'études visés par le PBPQ à l'université, à l'automne, selon les critères du programme. Le constat est identique à celui dressé sur la base des données collégiales : la donnée observée croît à partir de l'automne 2022 et est supérieure à la donnée projetée.

La figure 30 indique les proportions observée et projetée de nouveaux inscrits dans les programmes visés par le PBPQ par rapport à l'ensemble des nouveaux inscrits. L'observation est supérieure à la projection, et ce, de 4,5 points de pourcentage (49,2 % contre 44,7 %) en 2022 et de 5,0 points de pourcentage (49,9 % contre 44,9 %) en 2023. Cela permet de faire l'hypothèse d'une potentielle retombée positive du PBPQ sur l'attractivité des programmes universitaires ciblés. En ce sens, il est possible que le PBPQ engendre des retombées positives sur le nombre de nouvelles inscriptions dans les domaines qu'il vise à l'université.

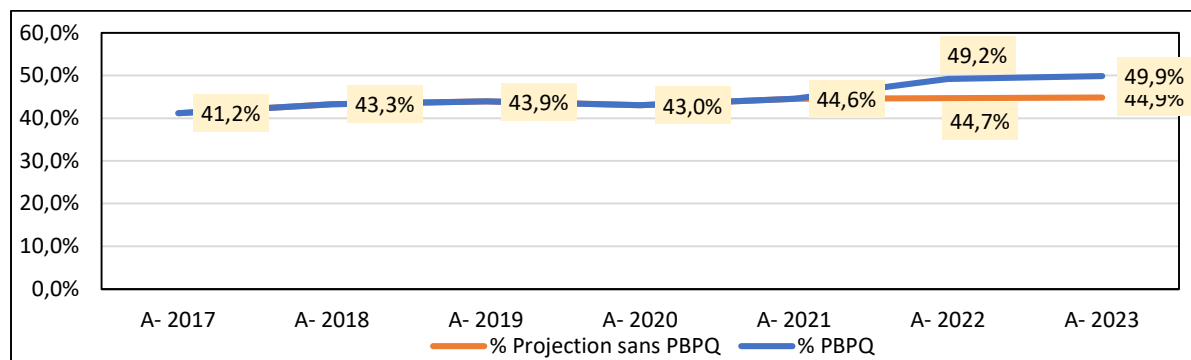
Figure 29 : Évolution et tendance des effectifs des nouvelles inscriptions dans un programme universitaire visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années universitaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Figure 30 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits dans un programme universitaire visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années scolaires 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Analyse par domaine de formation à l'université

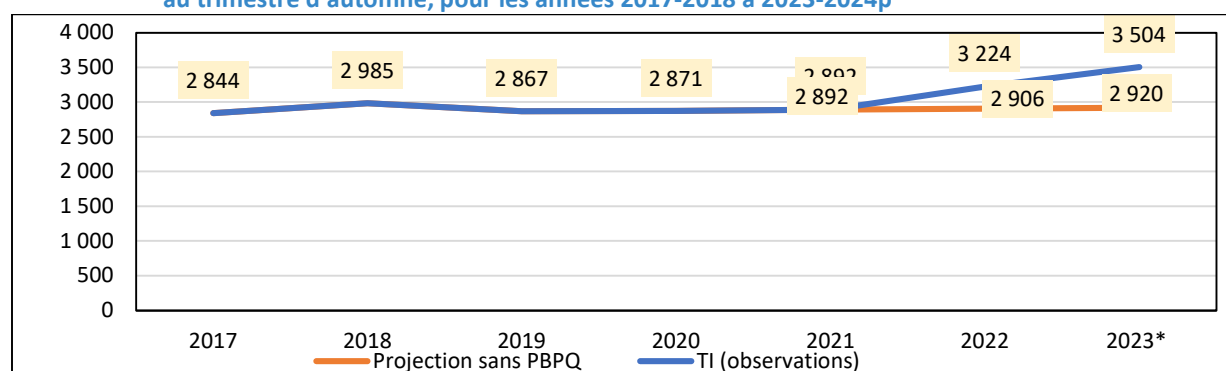
Cette sous-section vise à évaluer dans quelle mesure les retombées du PBPQ sont liées aux domaines de formation universitaire et, le cas échéant, à dégager les points saillants.

Pour l'ensemble des domaines d'études, à l'exception du domaine de l'éducation, puisque les nouvelles inscriptions observées sont plus importantes que celles projetées, il est possible de faire l'hypothèse selon laquelle la bourse a des retombées positives sur les nouvelles inscriptions dans des programmes visés par le PBPQ à l'université.

Technologies de l'information

La pente de la courbe des observations est croissante et elle est nettement supérieure à la courbe projetée (figure 31). Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une retombée positive sur les inscriptions dans ce domaine.

Figure 31 : Évolution et tendance des effectifs des nouvelles inscriptions dans un programme universitaire en TI, au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024^p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

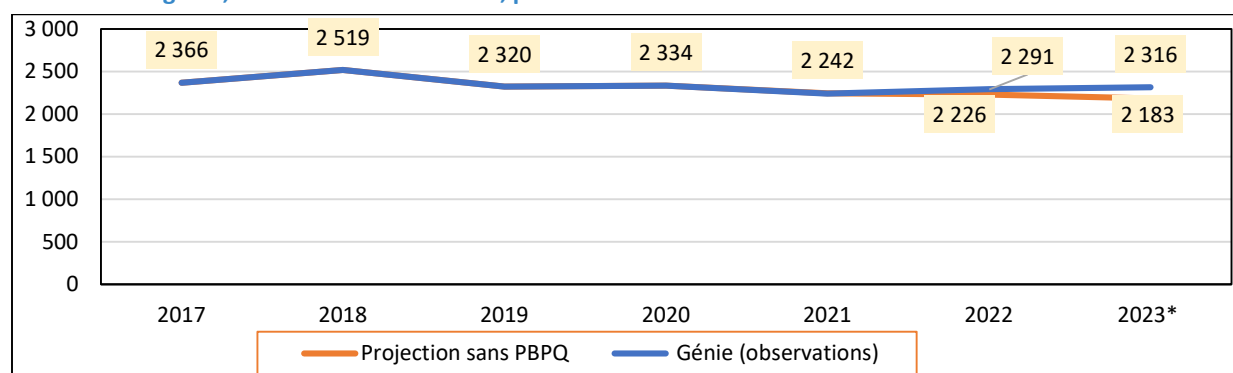
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Génie

Dans la figure 32, la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections.

Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle la bourse atténue la décroissance des nouvelles inscriptions dans ce domaine.

Figure 32 : Évolution et tendance des effectifs des nouvelles inscriptions dans un programme universitaire en génie, au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024^p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

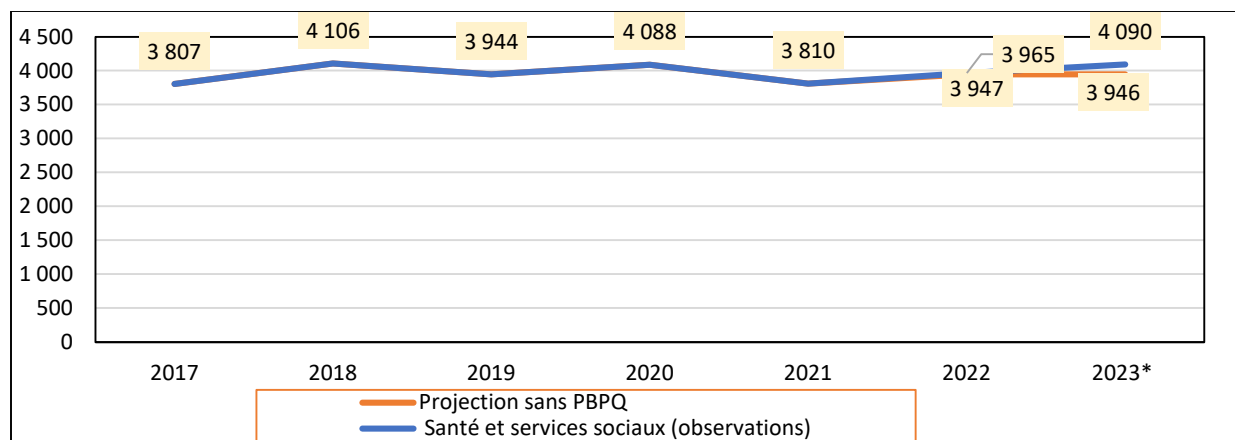
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Santé et services sociaux

Dans la figure 33, la courbe des observations est légèrement supérieure à la courbe des projections.

Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une influence positive sur les inscriptions dans ce domaine.

Figure 33 : Évolution et tendance des effectifs des nouvelles inscriptions dans un programme universitaire en santé et services sociaux, au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

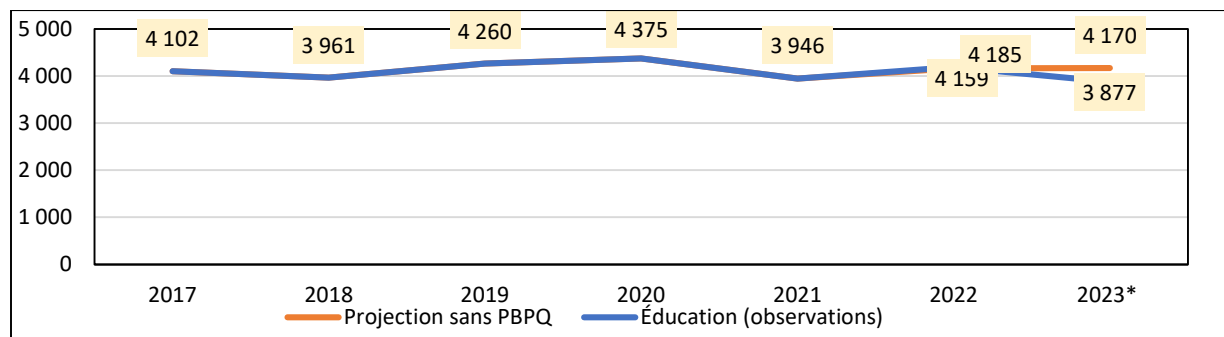
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Éducation

Dans la figure 34, la courbe des projections se trouve au-dessus de la courbe des observations.

Sur la base de ce constat, il est possible de faire la même hypothèse qu'au collégial, soit que, s'il existe des retombées positives du PBPQ sur l'attractivité dans le domaine de l'éducation à l'université, celles-ci ont probablement été atténuées par les retombées négatives de facteurs externes (ex. : les conditions de travail dans le domaine).

Figure 34 : Évolution et tendance des effectifs des nouvelles inscriptions dans un programme universitaire en éducation, au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

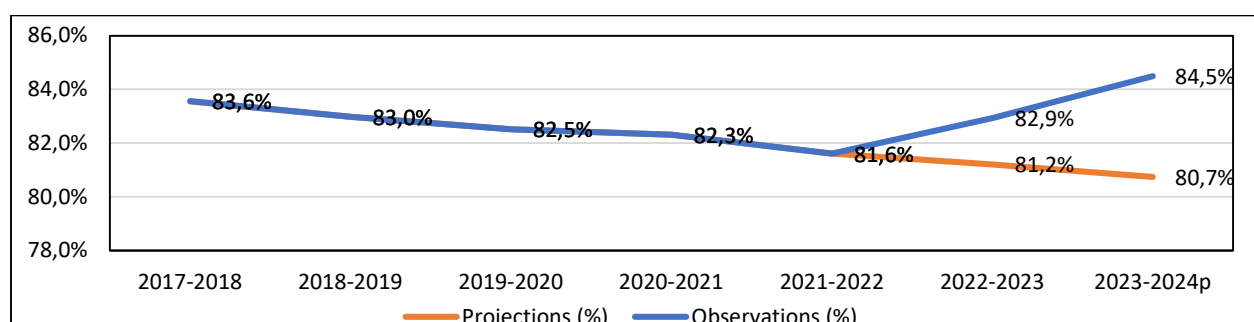
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

4.2.2 Fréquentation à temps plein

Retombées globales

La figure 35 présente la proportion des effectifs universitaires inscrits à temps plein dans les programmes visés par le PBPQ, à l'automne, et admissibles au programme. Le constat dressé est différent de celui basé sur les données relatives au collégial : les observations indiquent qu'il y a eu, à partir de la mise en œuvre du programme, une croissance (2,9 %) de la proportion d'étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ, alors que les projections tablaient, au contraire, sur une décroissance.

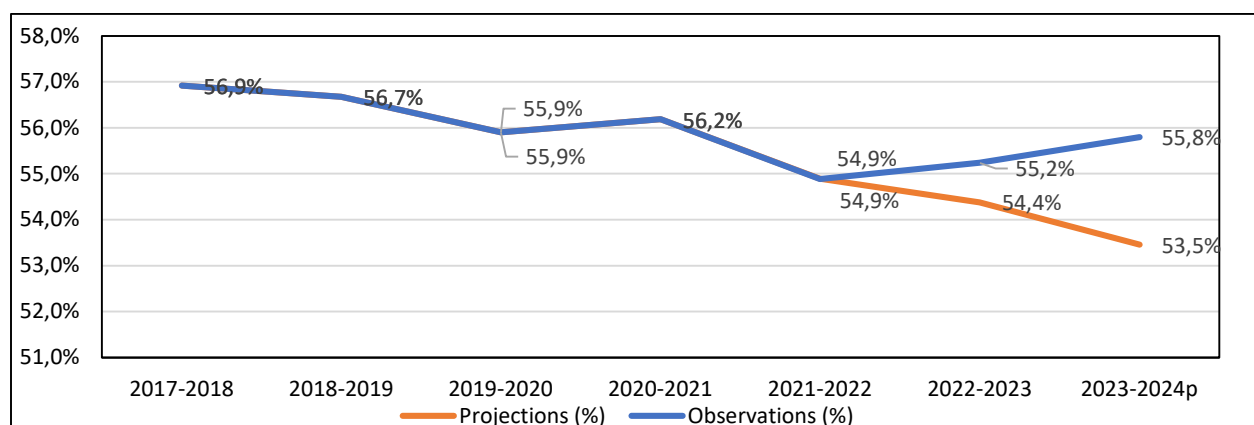
Figure 35 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ (ensemble), au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

La figure 36 permet toutefois de faire le même constat pour les programmes non visés par le PBPQ. Il y a donc globalement un intérêt pour les études universitaires à temps plein en 2022 et en 2023.

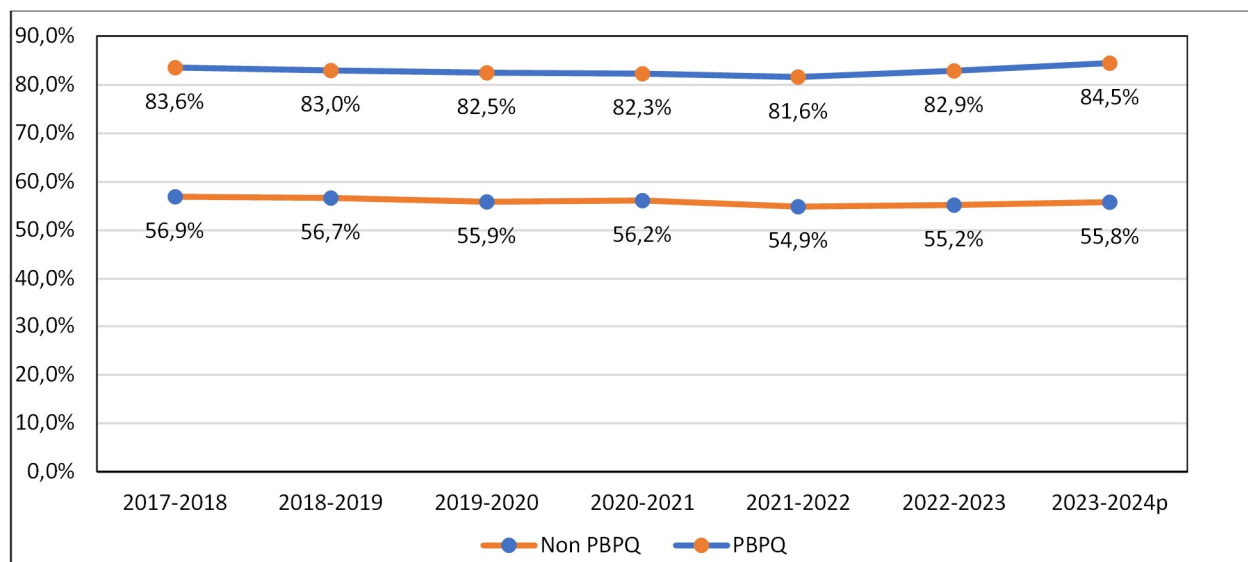
Figure 36 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire non visé par le PBPQ (non PBPQ), au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

La courbe des programmes visés par le PBPQ est au-dessus de celle des programmes non visés par le PBPQ et la croissance de la proportion d'étudiants inscrits à temps plein entre 2022 et 2023 est plus importante dans les programmes visés par le PBPQ (figure 37).

Figure 37 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ et non visé par le PBPQ, au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une incidence positive sur les inscriptions à temps plein à l'université.

Analyse par domaine de formation à l'université

Cette sous-section vise à évaluer dans quelle mesure les retombées du PBPQ sont liées aux domaines de formation universitaire et, le cas échéant, à dégager les points saillants.

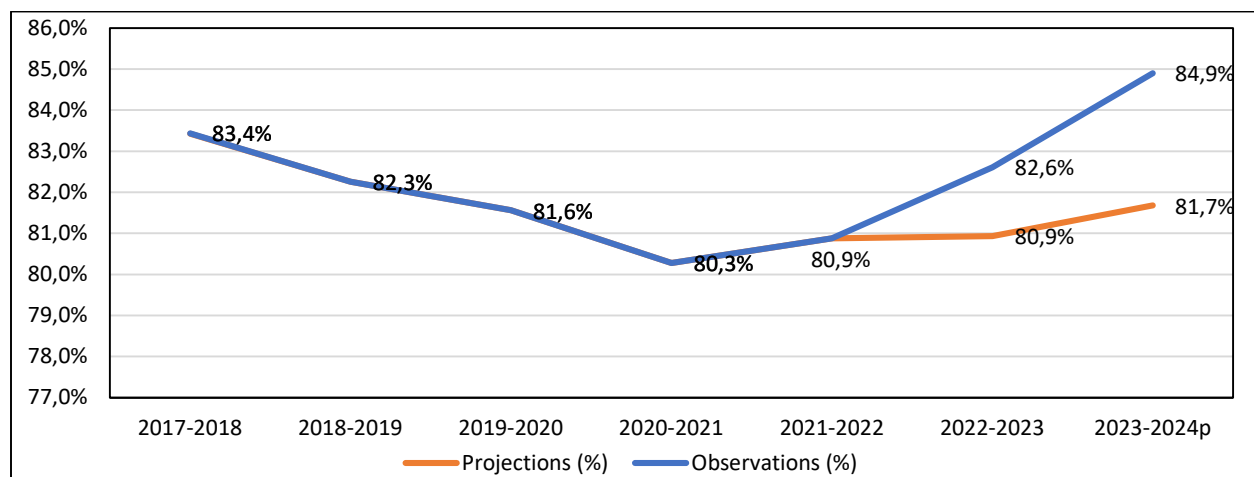
Pour l'ensemble des domaines d'études, à l'exception de l'enseignement, la proportion des effectifs à temps plein a semblé croître suffisamment pour avancer l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une retombée positive sur les inscriptions à temps plein dans les domaines universitaires qu'il vise.

Technologies de l'information

La pente de la courbe des observations est croissante et elle est nettement supérieure à la courbe projetée. Par ailleurs, entre 2022 et 2023, les données observées croissent davantage que les données projetées.

Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une retombée positive sur les inscriptions à temps plein dans ce domaine (figure 38).

Figure 38 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ (TI), au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

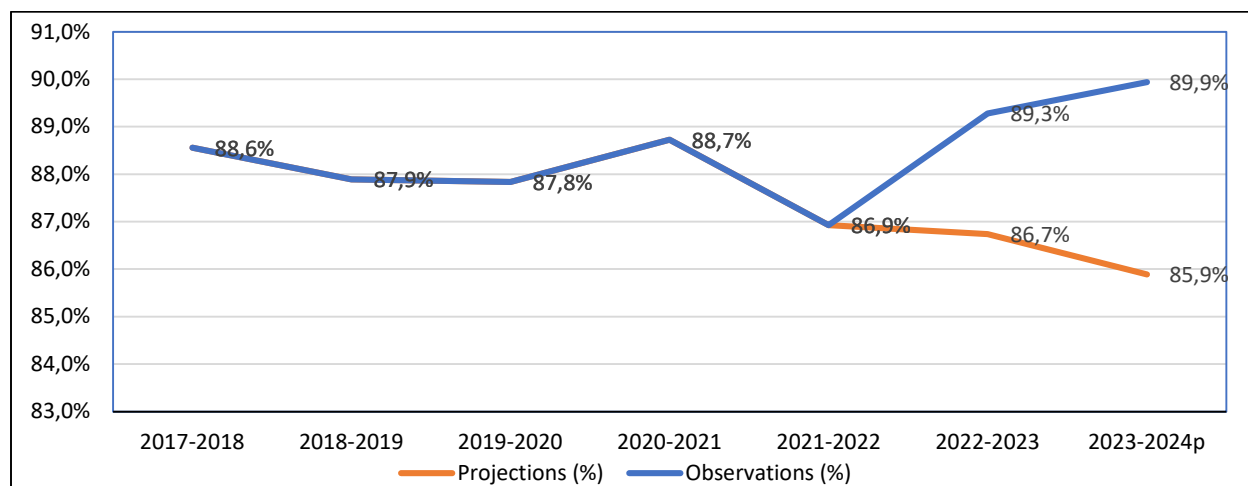
p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Génie

Dans la figure 39, la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections. De plus, la courbe des données observées ne suit pas la décroissance prévue.

Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une retombée positive sur les inscriptions à temps plein dans ce domaine.

Figure 39 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ (génie), au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



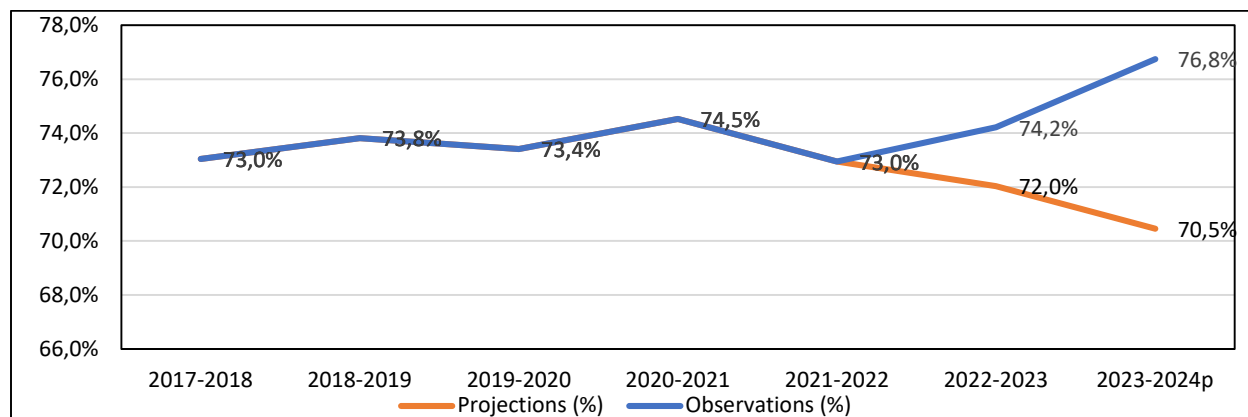
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Santé et services sociaux

Dans la figure 40, la courbe des observations est supérieure à celle des données projetées. Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une retombée positive sur les inscriptions à temps plein dans ce domaine. De plus, bien que la proportion d'inscrits à temps plein soit inférieure à celle des autres domaines, elle a atteint son maximum à l'automne 2023.

Figure 40 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ (santé et services sociaux), au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



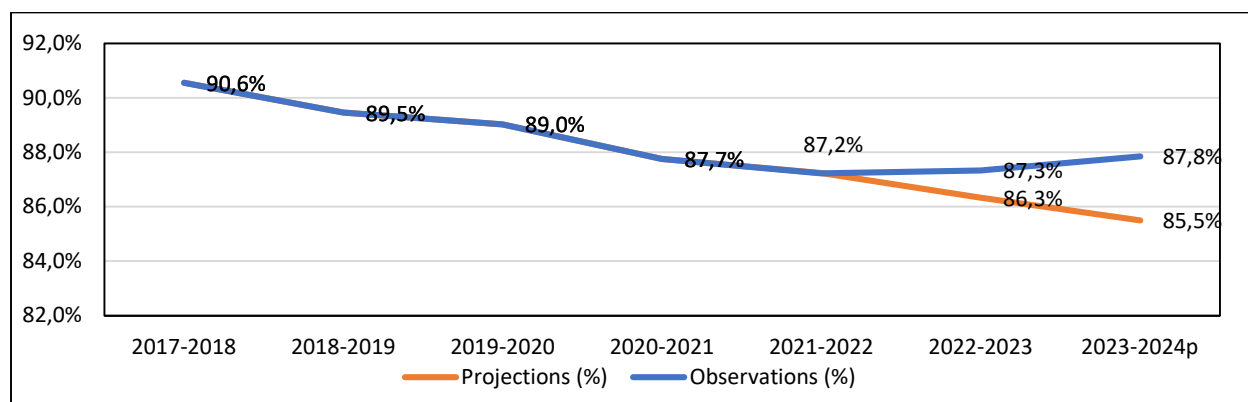
Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

Éducation

Dans la figure 41, la courbe des projections se trouve au-dessous de la courbe des observations. De l'automne 2017 à l'automne 2021, la proportion des inscriptions à temps plein n'a cessé de décroître. Cependant, à partir de l'automne 2022, on a pu observer une très légère croissance, qui s'est accentuée à l'automne 2023, mais qui n'a toutefois pas permis d'atteindre le sommet enregistré en 2017. En l'absence de données empiriques permettant de tirer cette conclusion, on ne peut affirmer avec certitude que la bourse a des retombées positives sur la fréquentation à temps plein dans ce domaine.

Figure 41 : Évolution et tendance de la proportion (%) des étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ (éducation), au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2023-2024p



Source : MES, DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 28 janvier 2024.

p : Les données de l'automne 2023 sont provisoires.

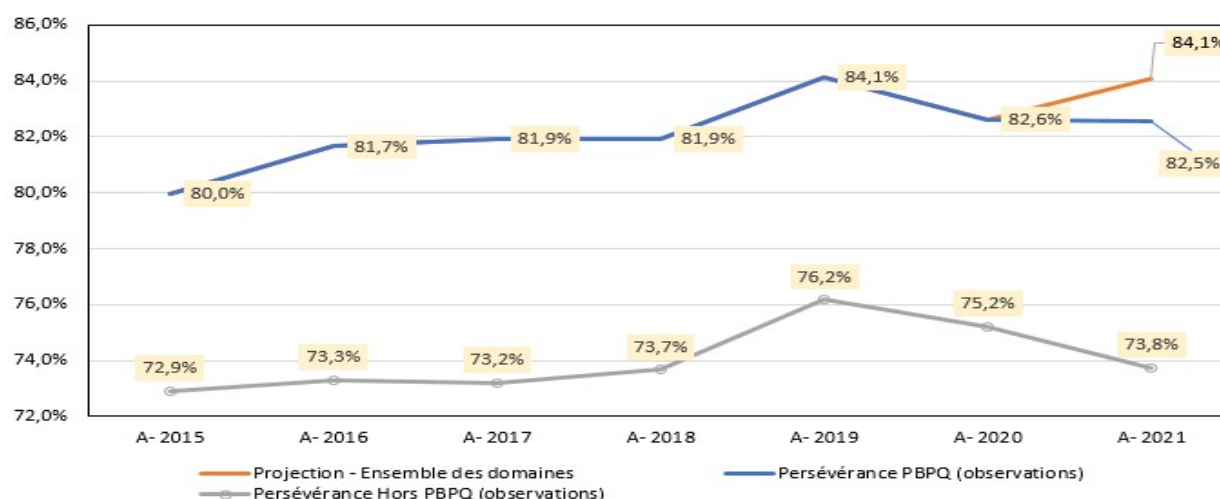
4.2.3 Persévérance²³

Au baccalauréat

Retombées globales

La figure 42 présente l'évolution et la tendance de la persévérance des nouveaux inscrits admissibles au PBPQ dans les disciplines visées par ce programme au baccalauréat, à l'automne, par rapport à la persévérance des nouveaux inscrits dans l'ensemble des autres disciplines (non considérées au PBPQ), à l'automne, qui respectent les autres critères de la bourse.

Figure 42 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de baccalauréat visés par le PBPQ



Source : MES, DGPP, DSIG, cube PDUCE23G_chemn_scol_bac_20221109, données en date du 11 novembre 2023.

Par rapport à l'automne 2020, on constate que la donnée projetée à l'automne 2021 est en croissance de 1,5 point de pourcentage, alors que la donnée observée décroît très légèrement. Parallèlement, la baisse du taux de persévérance observée est beaucoup plus grande dans les disciplines non visées par le PBPQ.

La diminution de la persévérance dans les disciplines visées par le PBPQ est beaucoup plus faible que la diminution observée dans les autres disciplines. Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une probable retombée positive sur la persévérance.

²³ L'indicateur de persévérance utilisé est le taux de persévérance dans la même discipline (au regard des visées du PBPQ, nous proposons d'analyser les taux de persévérance calculés en ne considérant que les taux dans la même discipline CLASS que l'inscription initiale). L'analyse de la persévérance se base, à l'université, sur les disciplines et non sur les programmes. Ce taux correspond à la proportion d'étudiants d'une cohorte qui se réinscrivent ou qui ont diplômé dans la même discipline, au troisième trimestre des études universitaires, soit au trimestre d'automne de l'année suivant leur inscription initiale. Le taux est calculé pour les cohortes de nouveaux inscrits à l'université, à temps plein, au trimestre d'automne. À l'université, la notion de persévérance est basée sur l'observation, un an après l'inscription initiale, d'une cohorte d'étudiants inscrits au trimestre d'automne à temps plein. Est considéré comme persévérant l'étudiant qui est soit réinscrit dans la même discipline, soit diplômé dans la même discipline.

Analyse par domaine de formation

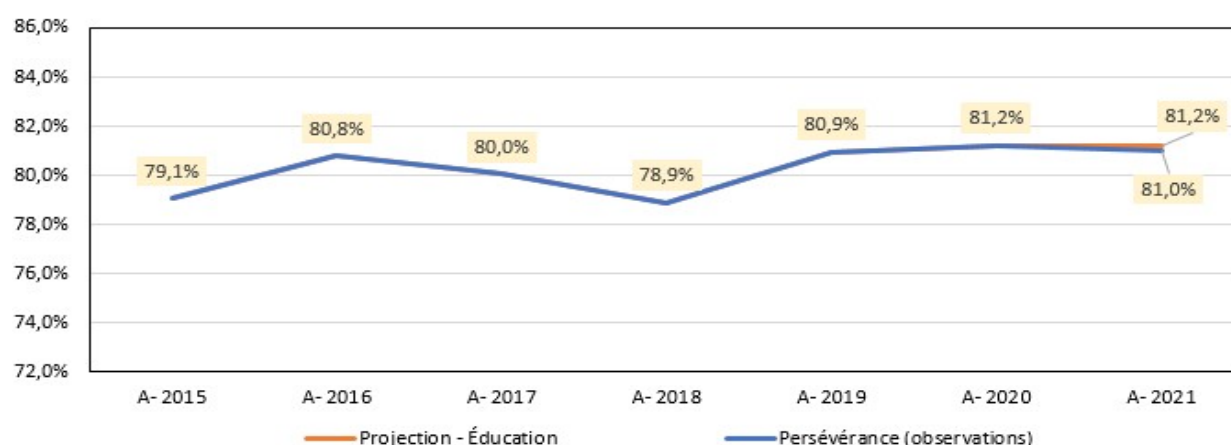
Cette sous-section vise à évaluer dans quelle mesure les retombées du PBPQ sont liées aux domaines de formation universitaire au baccalauréat et, le cas échéant, à dégager les points saillants.

Pour l'ensemble des domaines de formation, il n'est pas possible d'identifier une retombée du PBPQ sur la persévérance au baccalauréat dans les programmes visés. Soit la courbe d'observation est plus faible que la courbe des projections, soit elle ne s'en démarque pas suffisamment pour qu'on puisse lui attribuer avec certitude des retombées positives.

Éducation

Dans le domaine de l'éducation (figure 43), la courbe des observations se situe très près de la courbe des projections. Cela ne permet pas de conclure à une retombée positive du PBPQ sur la persévérance dans le domaine de l'éducation.

Figure 43 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de baccalauréat visés par le PBPQ (domaine de l'éducation)

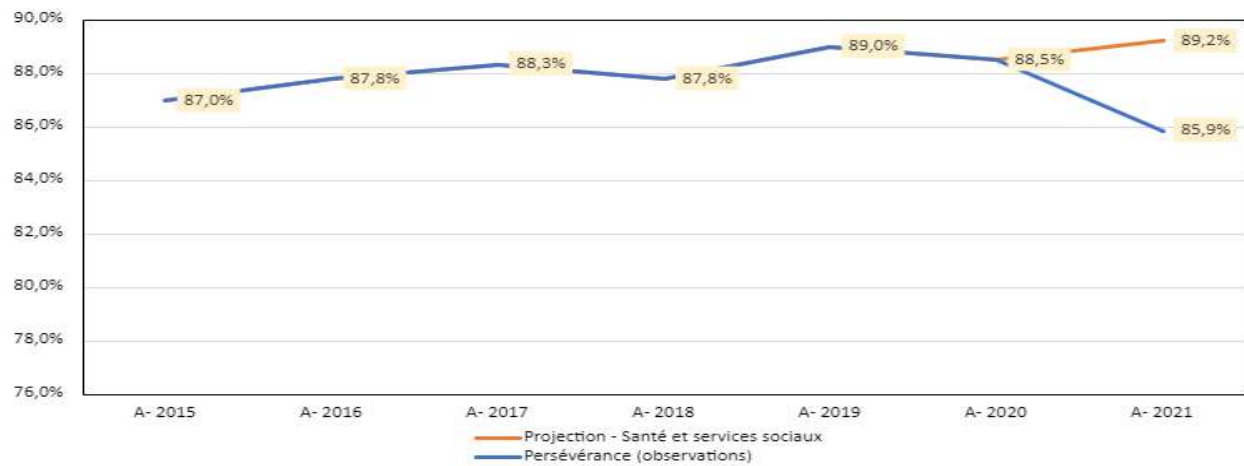


Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

Santé et services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux (figure 44), on constate une baisse de 2,6 % de la persévérance entre les trimestres d'automne 2020 et 2021, alors que, pour cette période, une hausse de 0,7 % était projetée. Ce constat ne permet pas de conclure à une retombée positive du PBPQ sur la persévérance dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Figure 44 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de baccalauréat visés par le PBPQ (domaine de la santé et des services sociaux)

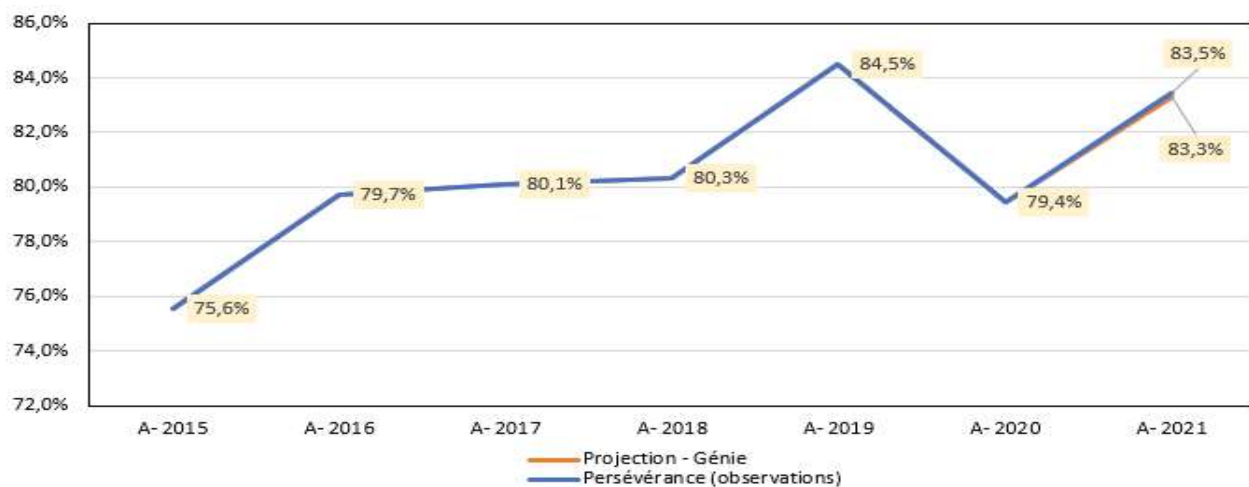


Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

Génie

Dans le domaine du génie (figure 45), la courbe des observations se situe très près de la courbe des projections. Ce constat ne permet pas de conclure à une retombée positive du PBPQ sur la persévérance dans ce domaine.

Figure 45 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de baccalauréat visés par le PBPQ (domaine du génie)

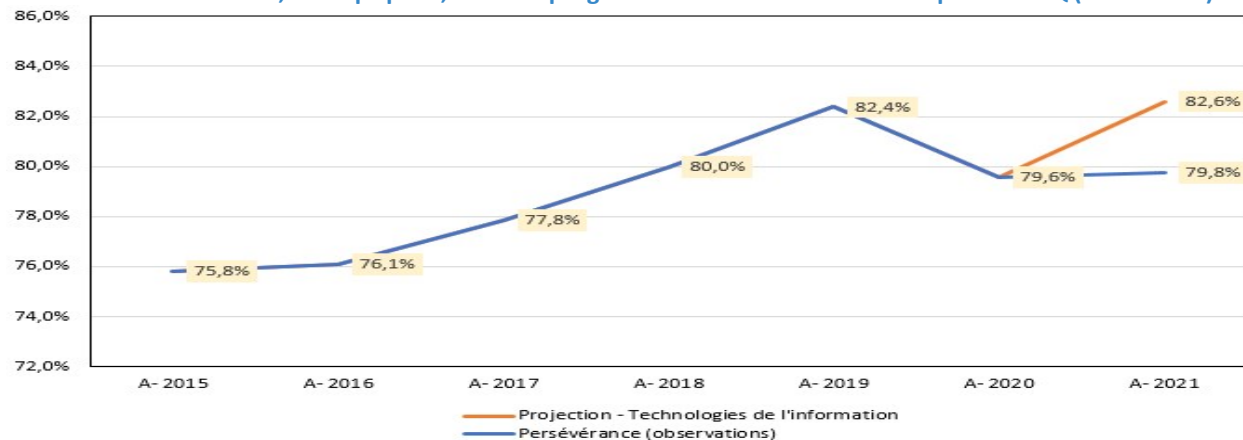


Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

Technologies de l'information

Dans ce domaine, la figure 46 permet de constater une faible hausse (+0,2 %) de la persévérance entre les trimestres d'automne 2020 et 2021, alors qu'une hausse de 3 % était projetée. Ce constat ne permet pas de conclure à une retombée positive du PBPQ sur la persévérance dans le domaine des TI.

Figure 46 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de baccalauréat visés par le PBPQ (domaine TI)



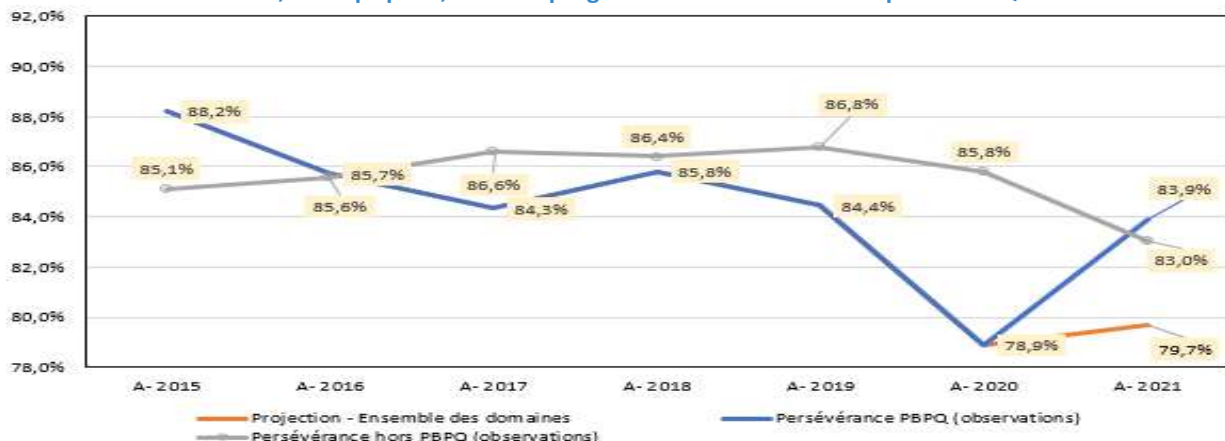
Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

À la maîtrise

Retombées globales

La figure 47 présente la persévérance des nouveaux inscrits admissibles au PBPQ dans les disciplines visées par ce programme à la maîtrise, à l'automne, par rapport à la persévérance des nouveaux inscrits dans l'ensemble des autres disciplines (non considérées au PBPQ), à l'automne, qui respectent les autres critères de la bourse.

Figure 47 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de maîtrise visés par le PBPQ



Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

La figure 47 permet de constater une baisse de 2,8 % de la persévérance entre 2020 et 2021 dans les disciplines non visées par le PBPQ. On observe la tendance inverse dans les disciplines visées par le PBPQ, soit une croissance de l'ordre de 5,0 %.

Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle, à la maîtrise, le PBPQ a une retombée positive sur la persévérance dans les programmes qu'il vise.

Puisqu'on observe un rebond plus important que prévu du taux de persévérance pour la cohorte de 2021 dans les disciplines visées par le PBPQ, alors que ce taux décroît dans les autres domaines, il est permis de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une retombée positive sur les domaines qu'il vise à la maîtrise.

Analyse par domaine de formation

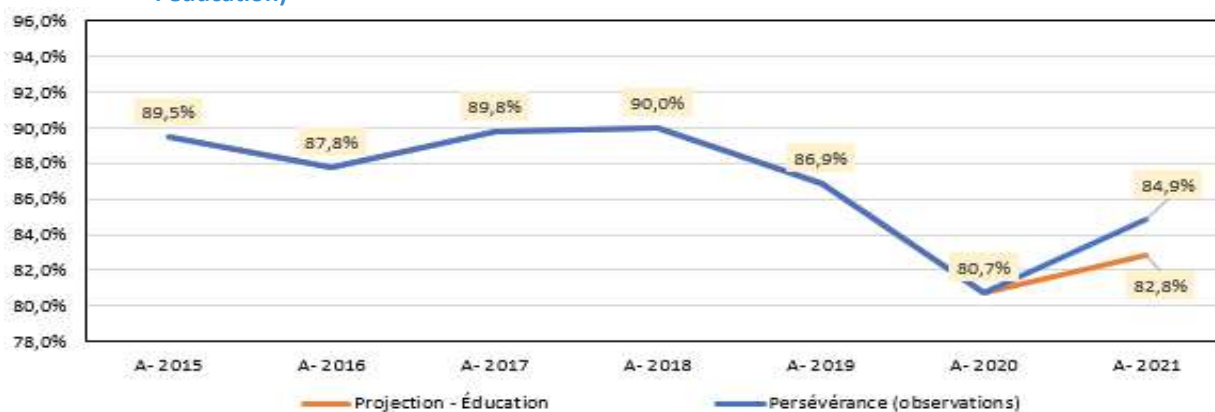
Cette sous-section vise à évaluer dans quelle mesure les retombées du PBPQ sont liées aux domaines de formation universitaire à la maîtrise et, le cas échéant, à dégager les points saillants.

Puisque la persévérance observée dans les domaines d'études visés par le PBPQ dépasse la persévérance projetée pour ces mêmes domaines, il est probable qu'il y ait eu une retombée positive de la bourse, et ce, dans chacun des domaines.

Éducation

Dans le domaine de l'éducation (figure 48), la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections. Entre les trimestres d'automne 2015 et 2021, la tendance générale de la persévérance est à la baisse dans ce domaine. Or, bien que la cohorte de l'automne 2020 ait eu un taux de persévérance particulièrement bas, la remontée du taux de persévérance observée en 2021 a été supérieure à celle projetée. Sur la base de ce constat, il est probable qu'il y ait eu une retombée positive de la bourse dans ce domaine.

Figure 48 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de maîtrise visés par le PBPQ (domaine de l'éducation)

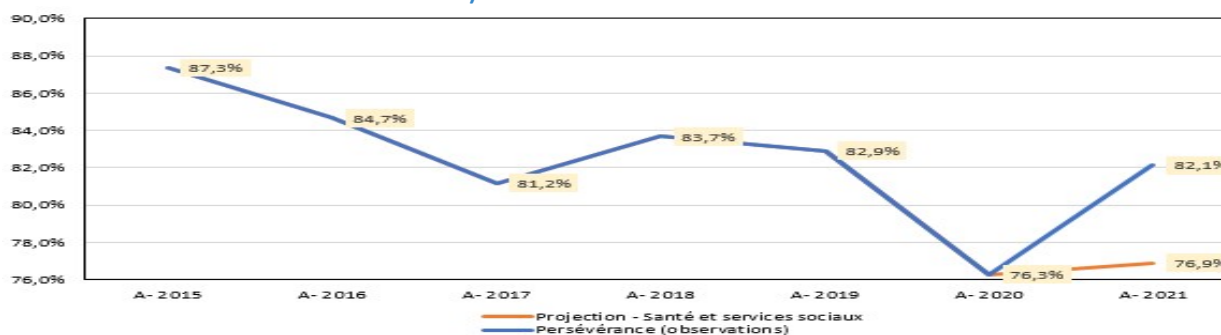


Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

Santé et services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux (figure 49), la courbe des observations se situe au-dessus de la courbe des projections. Entre les trimestres d'automne 2015 et 2021, la tendance générale de la persévérance est à la baisse dans ce domaine. Or, bien que la cohorte de l'automne 2020 ait eu un taux de persévérance particulièrement bas, la remontée du taux de persévérance observée en 2021 a été supérieure à celle projetée. Sur la base de ce constat, il est probable qu'il y ait eu une retombée positive de la bourse dans ce domaine.

Figure 49 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de maîtrise visés par le PBPQ (domaine de la santé et des services sociaux)



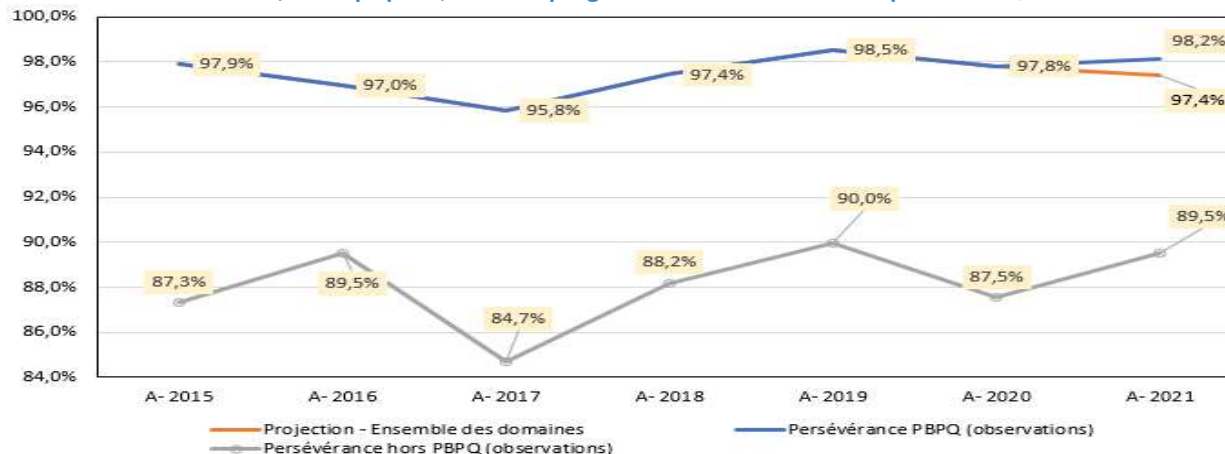
Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

Doctorat

Retombées globales

La figure 50 présente la persévérance des nouveaux inscrits admissibles au PBPQ dans les disciplines visées par ce programme au doctorat, à l'automne, par rapport à la persévérance des nouveaux inscrits dans l'ensemble des autres disciplines (non considérées au PBPQ), à l'automne, qui respectent les autres critères de la bourse

Figure 50 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de doctorat visés par le PBPQ



Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

Par rapport à l'automne 2020, on constate que la donnée projetée à l'automne 2021 est en faible diminution, alors que la donnée observée est en faible croissance. Parallèlement, la hausse de la persévérance observée est plus grande dans les disciplines non visées par le PBPQ.

Sur la base de ce constat, on ne peut affirmer que le PBPQ a eu une retombée positive sur la persévérance dans les domaines qu'il vise au doctorat

Analyse par domaine de formation

Cette sous-section vise à évaluer dans quelle mesure les retombées du PBPQ sont liées aux domaines de formation universitaire au doctorat et, le cas échéant, à dégager les points saillants.

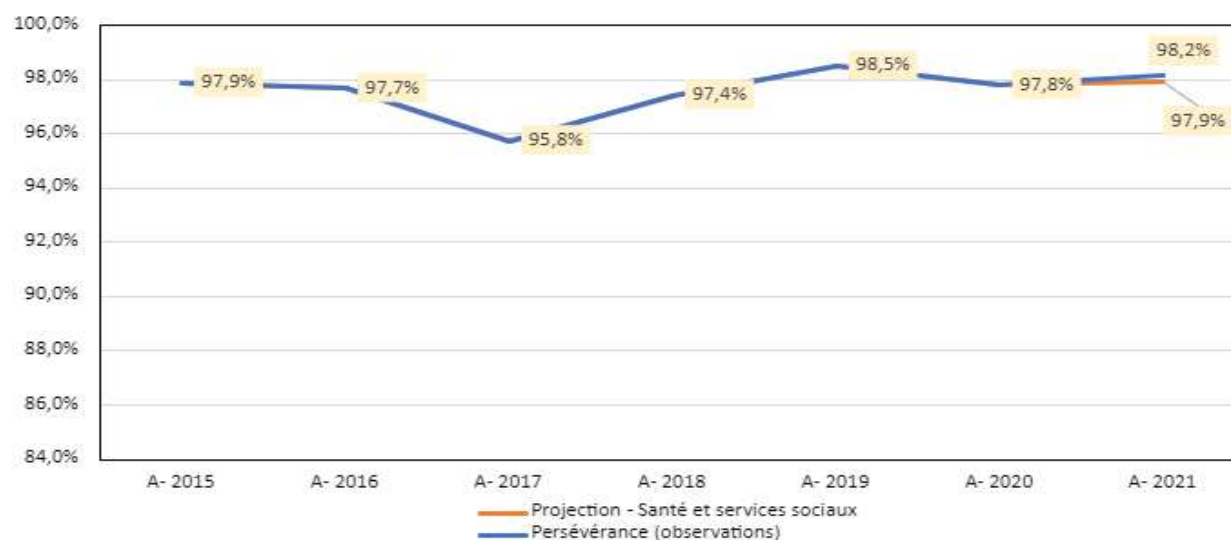
Éducation

Dans le domaine de l'éducation, bien que des bourses soient offertes, la taille des cohortes est trop petite pour être significative. Parmi les cohortes de nouveaux inscrits entre 2013 et 2020, l'effectif ne dépasse jamais six étudiants.

Santé et services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux (figure 51), la courbe des observations se situe très près de la courbe des projections. Par conséquent, on ne peut conclure à eu une retombée positive du PBPQ dans ce domaine.

Figure 51 : Évolution et tendance de la persévérance (%) des nouveaux étudiants inscrits au trimestre d'automne, à temps plein, dans les programmes de doctorat visés par le PBPQ (domaine de la santé et des services sociaux)



Source : MES, DGPP, DSIG, données en date du 11 novembre 2023.

5 Consultations

Deux consultations ont été menées par le Ministère afin de recueillir des avis sur le PBPQ. Des informations ont été recueillies auprès des étudiants bénéficiaires d'une bourse du PBPQ ainsi qu'auprès de représentants du réseau universitaire et de la Fédération des cégeps. Cette section présente les résultats de ces consultations.

5.1 Sondage aux bénéficiaires du PBPQ

Le Ministère a mandaté une firme dans le but de mesurer, à partir d'un sondage, la perception de certains étudiants bénéficiaires sur l'attractivité du PBPQ, leur persévérance et leur motivation en lien avec ce programme de bourses. L'ensemble des étudiants ayant reçu une bourse du PBPQ à l'automne 2022 ont été ciblés par ce sondage Web réalisé du 27 juillet au 18 août 2023. Lors de la collecte, 14 755 boursières et boursiers ont répondu, soit un taux de réponse de 21 %. La marge d'erreur maximale pour l'ensemble des personnes répondantes est de 0,7 % (niveau de confiance de 95 %). Elle augmente toutefois pour les sous-groupes de l'échantillon. Les données ont été pondérées en tenant compte de la distribution conjointe de l'âge et du sexe ainsi que de la langue de correspondance.

5.1.1 Perception des étudiants sur l'attractivité du PBPQ

Les résultats du sondage montrent que, parmi les personnes répondantes :

- 77,9 % ne connaissaient pas l'existence du PBPQ au moment de faire leur choix de programme d'études (à noter que 66,6 % étaient aux études avant l'entrée en vigueur du PBPQ);
- 22,1 % connaissaient l'existence du PBPQ, et la bourse a influencé le choix de 32,2 % d'entre elles, soit 1 050 étudiants.

Nouveaux étudiants dans les programmes visés par le PBPQ à l'automne 2022

Le croisement des données du sondage avec les données du Ministère permet de constater que 4 935 répondantes et répondants au sondage ont commencé leurs études dans un programme d'études visé par le PBPQ à l'automne 2022. De ce nombre, 43,1 % ont déclaré connaître l'existence des bourses au moment de faire leur choix et, parmi eux, 35,5 % ont affirmé que les bourses avaient influencé leur choix de programme d'études.

5.1.2 Perception des étudiants sur la fréquentation scolaire

Selon le tableau 15, les résultats du sondage (présentés à la section 4) démontrent que, sans le PBPQ :

- sur l'ensemble des bénéficiaires, 82,3 % auraient étudié à temps plein quand même;
- sur l'ensemble des bénéficiaires, 8,1 % auraient étudié à temps partiel :
 - le taux chez les étudiants au baccalauréat en sciences infirmières atteint 15,5 %;
- sur l'ensemble des bénéficiaires, 3,1 % n'auraient pas été aux études :
 - ce pourcentage s'élève à 4,1 % dans les programmes universitaires en éducation.

Tableau 15 : Perception des étudiants sondés quant à leur statut de fréquentation en l'absence de la bourse

Type de formation et domaine		Si vous n'aviez pas eu la bourse Perspective Québec, quel énoncé parmi les suivants serait le plus probable?		
		J'aurais quand même étudié à temps plein (%)	J'aurais étudié à temps partiel (%)	Je n'aurais pas été aux études (%)
Université	Éducation	82,5	6,1	4,1
Université	Génie	86,4	7,1	2,4
Université	Santé et services sociaux	79,7	11,0	3,3
	Sciences infirmières	75,5	15,5	3,2
Université	TI	80,6	10,0	3,8
Ensemble des bénéficiaires universitaires		82,0	8,7	3,5
Collège	Services de garde éducatifs à l'enfance	83,3	7,0	2,9
Collège	Éducation	81,8	7,4	2,6
Collège	Génie	85,4	6,3	2,4
Collège	Santé et services sociaux	81,0	8,3	2,6
	Soins infirmiers	80,8	8,3	2,8
Collège	TI	83,0	7,0	3,2
Ensemble des bénéficiaires au collégial		82,7	7,3	2,8
Ensemble des bénéficiaires		82,3	8,1	3,1

Source : MES, DGPP, Direction de l'adéquation formation-emploi (DAFE), base de données du sondage sur les impacts du PBPQ auprès des récipiendaires, 2023.

5.1.3 Perception des étudiants sur la persévérance et la motivation

Les résultats du sondage en matière de persévérance et de motivation chez les bénéficiaires sont listés dans le tableau 16. Ils montrent que :

- 77,4 % des bénéficiaires estiment que le PBPQ a augmenté leur motivation à réussir leurs cours; cette proportion est plus élevée pour les bénéficiaires étudiant en TI à l'université et moins élevée chez celles et ceux inscrits en éducation;
- 77,3 % des bénéficiaires sont d'avis que le PBPQ a été un incitatif à poursuivre leurs études dans leur programme actuel; cette proportion est plus élevée pour les bénéficiaires étudiant en TI à l'université et moins élevée chez celles et ceux inscrits en éducation.

Tableau 16 : Perception des étudiants sondés sur l'augmentation de la motivation et l'incitation à poursuivre les études dans le programme actuel grâce au PBPQ

Type de formation et domaine		Augmentation de la motivation à réussir les cours (%)	Incitation à poursuivre les études dans le programme actuel (%)
Université	Éducation	70,7	71,8
Université	Génie	80,0	79,3

Type de formation et domaine		Augmentation de la motivation à réussir les cours (%)	Incitation à poursuivre les études dans le programme actuel (%)
Université	Santé et services sociaux	69,7	74,6
	Sciences infirmières	77,0	77,5
Université	TI	83,6	83,1
Ensemble des bénéficiaires universitaires		75,5	76,9
Collège	Services de garde éducatifs à l'enfance	78,3	77,1
Collège	Éducation	77,5	74,8
Collège	Génie	79,2	76,6
Collège	Santé et services sociaux	80,4	78,3
	Soins infirmiers	80,5	78,8
Collège	TI	81,1	79,8
Ensemble des bénéficiaires au collégial		79,8	77,8
Ensemble des bénéficiaires		77,4	77,3

Source : MES, DGPP, DAFE, base de données du sondage sur les impacts du PBPQ auprès des récipiendaires, 2023.

Les résultats du sondage listés dans le tableau 17 portent sur la perception des étudiants quant à l'effet des bourses sur leurs finances. Ils permettent d'observer les éléments suivants :

- Sur l'ensemble des bénéficiaires en enseignement supérieur (au collégial et à l'université), 67,2 % affirment que le PBPQ leur a permis de moins travailler et de consacrer plus de temps à leurs études. C'est notamment le cas en génie et en TI, où près des trois quarts des étudiants considèrent que le PBPQ leur a permis ou leur permettra de travailler moins d'heures et de consacrer plus de temps à leurs études.
- Sur l'ensemble des bénéficiaires en enseignement supérieur, 81,4 % mentionnent avoir acheté des outils de travail ou du matériel scolaire grâce au montant reçu. Cette proportion est plus élevée chez les bénéficiaires collégiaux inscrits dans un programme de santé, dont la formation technique en soins infirmiers (87,7 %).
- Sur l'ensemble des bénéficiaires en enseignement supérieur, 85,3 % soulignent, peu importe le domaine de formation, que le PBPQ leur a enlevé un stress financier.

Tableau 17 : Perception des étudiants sondés au sujet des retombées du PBPQ sur l'aspect financier en fonction du domaine de formation

Type de formation et domaine		La bourse a permis ou permettra de...		
		Travailler moins d'heures et consacrer plus de temps aux études (%)	Acheter des outils de travail ou du matériel scolaire (%)	Enlever un stress financier (%)
Université	Éducation	63,1	72,9	83,4
Université	Génie	74,1	82,0	89,0
Université	Santé et services sociaux	68,6	77,8	89,9
	Sciences infirmières	64,3	79,4	89,6
Université	TI	74,9	80,2	90,4

Type de formation et domaine		La bourse a permis ou permettra de...		
		Travailler moins d'heures et consacrer plus de temps aux études (%)	Acheter des outils de travail ou du matériel scolaire (%)	Enlever un stress financier (%)
Ensemble des bénéficiaires universitaires		69,8	77,9	88,2
Collège	Services de garde éducatifs à l'enfance	65,6	83,8	79,0
Collège	Éducation	59,2	82,4	82,1
Collège	Génie	66,6	85,8	82,2
Collège	Santé et services sociaux	60,6	87,7	80,7
	Soins infirmiers	60,1	87,7	80,4
Collège	TI	68,8	85,7	83,2
Ensemble des bénéficiaires au collégial		64,1	85,7	81,8
Ensemble des bénéficiaires		67,2	81,4	85,3

Source : MES, DGPP, DAFE, base de données du sondage sur les impacts du PBPQ auprès des récipiendaires, 2023.

5.2 Perspectives issues des consultations des réseaux collégial public et universitaire

Dans le cadre du bilan évaluatif, trois consultations avec des représentants des réseaux collégial public et universitaire se sont tenues du 16 mai au 6 juin 2024. Ces consultations ont pris la forme de groupes de discussion dans lesquels les représentants des réseaux (cinq du réseau universitaire et deux du réseau collégial public) répondaient aux questions d'évaluation du Ministère.

Tous les intervenants et intervenantes ont souligné la nécessité d'appuyer les réflexions à propos du PBPQ sur des données provenant de diverses sources, comme des études menées auprès des étudiants ou des systèmes d'information ministériels. Les propos présentés ici ont été repris des comptes rendus validés par les personnes concernées et ont été regroupés en quatre catégories : pertinence, mise en œuvre, effets constatés et perspectives et suggestions.

PERTINENCE

Les propos recueillis auprès des représentants relativement à la pertinence du PBPQ reflètent différentes réalités.

Dans le cas des deux universités monofacultaires (École de technologie supérieure [ETS] et Polytechnique Montréal), dans lesquelles une majorité de programmes sont ciblés, le PBPQ est un bon levier pour attirer les étudiants dans des domaines en rareté de main-d'œuvre. Il envoie le signal que ces programmes sont de bons choix pour poursuivre des études et que l'étudiant va combler un besoin sociétal. Le PBPQ met en exergue le besoin de travailleuses et travailleurs dans certains secteurs économiques. Pour ces deux

établissements universitaires, même le PBPQ est universel. Il offre des bourses aux étudiants, quels que soient leurs besoins financiers, et peut faire une différence sur la mobilité sociale.

Pour les représentants des universités dont les programmes visés par le PBPQ ne représentent qu'une minorité parmi l'ensemble des programmes d'études offerts par l'établissement, la pertinence est analysée différemment. Selon eux, l'intérêt de certains étudiants pour les programmes menant vers des professions spécifiques est surtout rattaché à l'attrait de la profession liée. Une aide financière comme le PBPQ pèse moins lors du choix de s'y inscrire que la profession à laquelle cette formation prépare. À l'inverse, pour les programmes d'études plus généraux ne menant pas à une profession spécifique, une bourse ciblée pourrait avoir un pouvoir plus attractif. De plus, selon leur expérience d'octroi de bourses, un étudiant réagira plus fortement à une aide spécifique à son égard (comme dans le cas d'une bourse au mérite ou d'une bourse de soutien à la précarité financière) qu'à un programme d'aide financière de type universel s'adressant à toutes et à tous, sans modulation.

Quant aux représentants de la Fédération des cégeps, ils abordent la pertinence du PBPQ en l'associant à quelques enjeux :

- La possibilité que l'étudiant ayant reçu une bourse ne se dirige pas vers une profession liée à son domaine d'études;
- Le fait que le programme donne une bourse à des étudiants qui se seraient inscrits dans leur domaine d'études même sans le PBPQ;
- L'exigence de réussite du programme dans les temps prévus, qui peut faire en sorte que le programme attire des étudiants qui réussiront de toute façon;
- Le manque de preuves démontrant le succès du PBPQ et son lien avec l'augmentation des effectifs dans les programmes ciblés;
- La préoccupation à l'égard du PBPQ qui, en amenant des étudiants vers des programmes plutôt que d'autres, crée une certaine iniquité dans le traitement des programmes d'études. Une baisse des inscriptions dans les domaines des sciences humaines et des arts est déjà perceptible;
- L'exigence de terminer ses études dans les délais prévus, laquelle peut faire en sorte que le PBPQ n'inclut pas des étudiants qui sont dans des programmes d'études comportant une charge de travail plus importante que d'autres et qui souhaitent être à temps partiel. Ce cas est assez fréquent dans les programmes en soins infirmiers, qui, par ailleurs, admettent souvent des étudiants adultes.

MISE EN ŒUVRE

Les points abordés lors de la consultation concernent principalement la connaissance du PBPQ et la facilité à demander la bourse.

Connaissance du PBPQ

Les représentants des universités considèrent que le programme est très bien connu des étudiants. Plus précisément, les représentants d'ETS et de Polytechnique mentionnent que, bien que l'information sur le PBPQ soit arrivée tardivement durant la première année, les étudiants n'ont pas eu de problème pour le connaître. Les équipes de recrutement en font la promotion. Ils considèrent plutôt que c'est l'inattention

qui expliquerait le fait que des personnes ne soumettent pas de demande de bourse alors qu'elles y ont droit. De plus, certaines personnes mieux nanties ne ressentiraient peut-être pas le besoin de faire la démarche de demande de bourse, même si elles y sont admissibles.

Pour les représentants de la Fédération des cégeps, les directions des communications sont à pied d'œuvre pour publiciser les bourses existantes. Des efforts sont également faits pour publiciser le PBPQ auprès des élèves du secondaire lors des journées portes ouvertes. Ils rappellent néanmoins que, pour la première année, il n'a pas été possible de faire de publicité, car le lancement du PBPQ a été trop tardif, ayant été fait après le premier tour des admissions du Service régional d'admission du Montréal métropolitain.

Demande de bourse

Unaniment, les représentants des deux réseaux considèrent que les démarches pour obtenir la bourse ont été faciles pour les étudiants. Aucune plainte n'a été portée à leur attention.

EFFETS CONSTATÉS

Les représentants des universités mentionnent d'abord que, considérant les données disponibles et le cycle de vie du PBPQ, il est difficile à ce stade de se prononcer sur l'efficacité du programme. Certaines recherches démontreraient que le choix d'un programme d'étude n'est pas toujours prévisible. L'aide universelle telle qu'elle est appliquée au PBPQ n'aurait pas le même effet qu'une aide ciblée. Alors que l'étudiant réagira plus fortement à une aide spécifique à son égard (comme dans le cas d'une bourse au mérite ou d'une bourse de soutien à la précarité financière), il réagira généralement moins à un programme d'aide financière s'adressant à toutes et tous.

Dans le même ordre d'idées, pour la Fédération des cégeps, évaluer l'effet du PBPQ sur l'attraction et la persévérance est difficile à ce stade. Un sondage auprès des cégeps pourrait amener des réponses reposant sur des perceptions plutôt que sur des données probantes. Ils privilégient ainsi les résultats du taux de persévérance à la première session en tant qu'indicateur clé.

Nonobstant ces remarques, plusieurs effets sont mentionnés. Les représentants de l'ETS et de Polytechnique rapportent les éléments suivants :

- Il y a une augmentation des effectifs dans ces établissements, même s'il est difficile d'attribuer cela uniquement au PBPQ. Comme à l'ETS les programmes ne sont pas contingentés, toute nouvelle demande peut se traduire par une nouvelle inscription, ce qui n'est pas le cas pour Polytechnique, dont certains programmes sont contingentés, ne permettant pas de suivre aussi rapidement la demande. Ainsi, les réalités sont différentes selon qu'un programme est contingenté ou non.
- Lors d'une rencontre de la Conférence des doyens et doyennes d'ingénierie du Québec le 31 mai 2024, les établissements ont fait part du constat selon lequel une hausse d'effectif était observée dans plusieurs universités, notamment pour l'effectif québécois, ce qui n'avait pas été

vu depuis longtemps. L'augmentation globale des inscriptions dans l'ensemble des programmes peut atteindre 20 % dans certains établissements.

- Il y a une augmentation des étudiants qui s'inscrivent à temps plein (12 crédits et plus).
- Bien que la condition de réussite des cours dans un régime d'études à temps plein puisse induire de l'anxiété chez certaines personnes, cette motivation supplémentaire a probablement un effet global positif sur la réussite.
- On observe une augmentation des échecs en première année, qui peut s'expliquer par l'inscription de personnes qui souhaitent essayer un programme sans en avoir les capacités.
- Il y a une augmentation de l'achalandage au collégial dans les programmes techniques qui intéressent ceux et celles qui poursuivent leurs études vers le baccalauréat à l'ETS dans les mêmes domaines.

Comme l'ensemble des programmes d'études de ces deux établissements universitaires sont admissibles au PBPO, ils ne sont pas concernés par un effet de substitution de certains programmes à d'autres. En revanche, les représentants mentionnent qu'il faudrait voir, au niveau global, s'il y a des étudiants qui laissent les sciences, les mathématiques ou l'actuariat, par exemple, pour le génie.

Pour leur part, les autres représentants d'universités rapportent les éléments suivants :

- Les résultats d'un sondage effectué par l'Université du Québec auprès d'étudiants à l'automne 2022 montrent que moins du quart des étudiants ont été influencés par le PBPO. Dans le groupe d'étudiants ayant été influencés, seulement 1 % disent que la bourse a influencé leur choix de programme, alors que 11 % disent être passés du statut de temps partiel à celui de temps plein grâce à la bourse et que 11 % disent que, sans la bourse, ils ne se seraient pas inscrits à l'université à cette session.
- On observe une diminution des heures travaillées durant les études chez certains étudiants et une augmentation des heures consacrées aux études.
- Une partie des étudiants a choisi d'effectuer ses études à temps plein au lieu d'être à temps partiel, en réponse aux exigences du programme.

Ils mentionnent également certains enjeux :

- Certains programmes visés par le PBPO d'un établissement, comme celui en travail social, ont enregistré une hausse dans les inscriptions, mais cette hausse ne serait pas totalement attribuable à la bourse. Elle serait davantage attribuable à l'augmentation de la capacité d'accueil pour ce programme. Les programmes en enseignement et en sciences infirmières ont pour la plupart connu des baisses d'effectifs, même si les capacités d'accueil n'ont pas changé.
- Il n'a pas été observé d'effet de transfert des formations non professionnalisantes vers des formations professionnalisantes durant le parcours. Cela est dû au fait que les formations professionnalisantes sont beaucoup plus linéaires dans les apprentissages et présentent moins d'occasions de reconnaissance des cours, rendant la transition moins flexible vers ceux-ci, contrairement aux autres formations.
- Comme les programmes d'études puisent dans un même bassin de candidates et candidats potentiels, s'il y avait une vague de transferts d'étudiants vers des programmes visés par le PBPO, il y aurait des enjeux importants, car les ressources professorales des universités sont engagées pour exercer sur de longues périodes. Dans ce contexte, si les possibilités de transferts d'étudiants

de programmes non visés par le PB PQ vers des programmes visés par le PB PQ se concrétisaient, cela aurait un coût pour le système universitaire, car un transfert équivalent de professeurs et professeurs ne serait pas possible. Certains programmes se videraient, alors que d'autres se rempliraient sans que le système puisse s'y adapter rapidement.

- Les étudiants reçoivent des signaux qui peuvent parfois s'opposer. Par exemple, pour les étudiants en sciences infirmières passant par un cheminement long comme le DEC-BAC, la condition d'être à temps plein pour bénéficier de la bourse du PB PQ pourrait paraître contradictoire avec certaines autres mesures des dernières années. En effet, durant la pandémie de COVID-19, le signal envoyé à ces étudiants était d'aller prêter main-forte dans le réseau de la santé, tout en restant aux études. Cela contraste avec l'esprit du PB PQ, dans sa version actuelle, qui priorise l'achèvement rapide des études avec la condition d'être à temps plein.
- L'exigence d'être à temps plein pourrait causer de l'anxiété chez certains étudiants qui souhaitaient étudier à temps partiel. Cette exigence peut être perçue, par certains étudiants, comme un cheminement type ou standard ou un cheminement récompensé. L'étudiant pourrait se sentir forcé de le suivre, particulièrement s'il fait partie d'un groupe financièrement vulnérable. Or, étudier à temps plein pourrait engendrer un caractère potentiellement contreproductif. Les étudiants à temps partiel qui travaillent seraient obligés de réduire leurs heures de travail pour étudier à temps plein, ce qui n'aiderait pas les milieux de travail à court terme.
- Pour certains départements qui ne sont pas visés par le PB PQ, les critères d'admissibilité au PB PQ envoient un signal de dévalorisation de leur offre de formation. Cela génère des frustrations. On note, par exemple, le programme de géomatique, qui serait boudé au bénéfice du programme de génie civil, visé par la bourse.

PERSPECTIVES ET SUGGESTIONS

Lors de cette consultation, les intervenantes et intervenants soulignent l'importance que, quels que soient les changements à apporter au PB PQ, les sommes prévues pour les étudiants visés par le PB PQ demeurent affectées à l'objectif de les aider à persévérer dans leurs études. Afin de mieux comprendre les motivations des jeunes étudiants et des jeunes ne s'engageant pas dans des études supérieures, la nécessité de disposer de données probantes est évoquée à plusieurs reprises.

Les suggestions faites à la suite des points de vue exprimés portent essentiellement sur deux points : viser la bonne clientèle et assouplir la gestion du programme.

Viser la bonne clientèle

Les représentants des deux réseaux ont mentionné la nécessité de bien cibler la clientèle visée par une initiative comme le PB PQ. Selon eux, les étudiants qui n'ont pas d'enjeux financiers ou qui iraient dans les programmes ciblés indépendamment de la possibilité d'avoir une bourse ne représentent pas la clientèle à cibler. Ainsi, bien qu'il semble complexe de remodeler ce programme somme toute récent, il est suggéré de bien connaître les caractéristiques des étudiants sur qui la bourse aurait un effet d'attraction et de maintien dans les programmes visés.

Compte tenu de l'intensité de certains programmes, de la présence de stages et du fait que des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté, le PB PQ devrait considérer davantage les besoins financiers des étudiants pour mieux cibler ceux qui ont une nécessité de soutien plus manifeste. Un programme d'aide financière

sans égard à la capacité financière de l'étudiant n'a pas le même effet qu'une aide ciblée. Néanmoins, le fait que l'aide financière soit conditionnée par le revenu pourrait aussi avoir l'effet pervers d'être une barrière supplémentaire pour certains groupes vulnérables, si cela leur génère des démarches administratives supplémentaires pour avoir accès au programme d'aide.

Sur ce sujet, la Fédération des cégeps précise qu'il serait inutile d'octroyer la bourse à une personne qui est déjà convaincue de s'orienter vers un programme donné et qui a déjà les moyens financiers pour s'y rendre. Considérant les dépenses engagées par les stagiaires durant cette période, rémunérer cette catégorie d'étudiants ou leur offrir un soutien accru pourrait avoir un effet plus important sur l'attraction.

Une avenue d'ouverture vers les étudiants internationaux est avancée par les représentants des universités monofacultaires pour disposer de plus de personnes diplômées dans le domaine du génie et répondre au besoin du marché du travail. Selon les représentants, élargir l'accès aux étudiants internationaux serait considéré comme bénéfique dans la mesure où ces étudiants travaillent généralement pour financer leurs études et que la majorité resterait au Québec.

Assouplir la gestion du programme

Le critère d'obtention de la bourse relié à la réussite d'un nombre de cours pour les étudiants universitaires ou d'heures pour les collégiens est jugé restrictif. Ainsi, il serait souhaitable d'intégrer plus de souplesse dans la gestion du PBPQ pour que les établissements universitaires puissent recommander l'octroi de la bourse à des étudiants qui ne sont pas à temps plein, mais pour lesquels l'établissement juge que cela vaut la peine de les soutenir pour des raisons exceptionnelles. Il s'agit, par exemple, d'étudiants qui ont un fort potentiel de réussite du programme, mais qui, pour diverses raisons (personnelles ou en lien avec leur capacité face à l'exigence du programme), ne peuvent être inscrits à temps plein ni être reconnus à temps plein.

Dans cet ordre d'idées, il est suggéré que le Ministère soutienne les mesures visant la réussite des étudiants, comme l'augmentation du soutien aux services d'aide aux étudiants pour pallier l'augmentation des profils d'étudiants ayant un besoin d'accommodement. En effet, la mise en place du PBPQ est associée à l'accentuation de la présence des étudiants ayant des besoins particuliers. Les équipes offrant des services aux étudiants se retrouvent très sollicitées par rapport à leur capacité. À titre d'exemple, les demandes d'accommodement pour avoir plus de temps pour les travaux sont en augmentation, nécessitent davantage de salles et obligent à envisager de nouvelles mesures.

Les représentants de la Fédération des cégeps suggèrent qu'il pourrait être bénéfique de donner une flexibilité aux collègues pour qu'ils puissent évaluer la possibilité d'octroyer une bourse à des étudiants en voie d'entrer dans un programme tout en terminant certains préalables. C'est le cas des étudiants au cheminement Tremplin DEC qui font les préalables pour un programme visé par le PBPQ. Le PBPQ pourrait également se doter de plus de souplesse à l'égard des étudiants qui échouent à un cours et qui perdent leurs bourses. Compte tenu de l'intensité de certains programmes et parcours de stages et étant donné que beaucoup d'étudiants vivent sous le seuil de pauvreté, le PBPQ devrait davantage considérer les besoins financiers des étudiants.

Choix des programmes

Selon les représentants des universités, certains programmes qui ne sont pas ciblés par le PB PQ peuvent mener à des professions faisant partie de la liste des emplois dans les domaines de l'OPMO. Par exemple, le programme en administration des affaires, non visé par la bourse, peut amener un étudiant à être employé dans le domaine de l'informatique. Ce sont des programmes menant à des professions réglementées qui sont privilégiés par le PB PQ.

Les attestations d'études collégiales pourraient être considérées, selon les représentants de la Fédération des cégeps, en les soutenant par le biais d'une requalification financée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour les représentants de l'ETS et de Polytechnique, la requalification pourrait aussi être prise en compte, même s'il peut être difficile de requalifier des travailleuses et travailleurs afin qu'ils puissent exercer la profession d'ingénieure ou ingénieur, car la reconnaissance des acquis professionnels n'est pas autorisée dans les programmes accrédités. Les certificats et les maîtrises professionnalisants ont connu un gain de popularité dans les dernières années. Les clientèles internationales y auraient un grand intérêt.

Promotion

Les représentants de la Fédération des cégeps proposent qu'un lien soit fait avec le ministère de l'Éducation du Québec, en s'appuyant sur les conseillères et conseillers d'orientation des écoles secondaires, afin que les élèves soient informés des programmes admissibles au PB PQ dès la troisième année du secondaire, puisqu'à la fin du secondaire, le choix d'orientation est relativement déjà fait et certains n'ont tout simplement pas les préalables requis pour entrer dans les programmes ciblés.

Travailler sur la connaissance et la valorisation de certains programmes devrait être envisagé pour l'amélioration de l'image des professions ciblées par l'OPMO. À titre d'exemple, rappeler aux élèves du secondaire la possibilité de devenir infirmier ou infirmière avec l'obtention d'un DEC pourrait avoir le même effet ou plus d'effet qu'une bourse incitative. En effet, parler tôt aux élèves du secondaire des choix de profession et des préalables nécessaires leur permettrait de faire de bons choix de cours pour atteindre les programmes visés. Le ministère de la Santé et des Services sociaux pourrait également faire la promotion concrète de recrutement de détenteurs et détenteuses de DEC en soins infirmiers pour occuper des postes dans le domaine.

Afin de mieux comprendre les vraies motivations des jeunes étudiants et des jeunes n'atteignant pas les études supérieures, un sondage à leur intention serait à-propos. Cela permettrait de pouvoir évaluer leurs perceptions à cet égard et d'obtenir des données probantes.

6 Coût de formation d'une personne diplômée en enseignement supérieur

L'importance de l'investissement gouvernemental relatif au PB PQ fonde la pertinence de réaliser une analyse coûts-bénéfices de la formation de personnes diplômées en enseignement supérieur. Une analyse du PB PQ relative à trois des quatre composantes du rendement des études supérieures (bénéfice public,

coût privé et bénéfice privé) n'est pas possible pour différentes raisons méthodologiques. Toutefois, il est possible d'évaluer l'impact du PBPQ sur le coût public de la formation d'une personne diplômée en enseignement supérieur.

Le coût public total de formation d'une ou un titulaire d'un DEC en formation technique s'établit à 318 769 \$, et celui d'une ou un titulaire d'un baccalauréat, à 376 475 \$. La prise en charge par l'État du coût supplémentaire lié au PBPQ doit être relativisée au regard de ce coût initial.

En incluant les coûts du PBPQ, le coût total de formation d'une ou un titulaire d'un DEC technique s'établit à 327 029 \$, soit une augmentation de 8 260 \$, alors que celui d'une ou un titulaire d'un baccalauréat s'élève à 386 667 \$, soit un coût additionnel de 10 192 \$.

Ces coûts additionnels sont fondés sur la durée moyenne théorique des études, alors que le PBPQ fixe des exigences qui ont pour effet de raccourcir cette durée. Ainsi, pour le DEC technique et pour le baccalauréat, le PBPQ pourrait réduire la durée moyenne des études afin de la rapprocher de la durée prévue de trois ans, selon deux scénarios (réduction de 50 % ou de 80 % de cet écart).

Par exemple, à partir de la durée moyenne théorique d'un DEC technique de 3,8 années, le scénario A (réduction de 50 %) propose de diminuer cette durée à une hauteur de 3,4 années, ce qui réduirait le fardeau additionnel du PBPQ de 9 232 \$ à 8 260 \$, soit un gain d'optimisation de près de 1 000 \$ par personne diplômée ayant bénéficié du PBPQ. Avec le scénario B, plus ambitieux, ce gain d'optimisation représenterait plus de 1 550 \$ par personne diplômée ayant bénéficié du PBPQ.

Au baccalauréat, à partir de la durée moyenne théorique de 3,6 années, le scénario A (réduction de 50 %) diminuerait cette durée à 3,3 années, ce qui réduirait le fardeau additionnel lié au PBPQ de 10 792 \$ à 9 893 \$, soit un gain d'optimisation de près de 1 000 \$ par personne diplômée ayant bénéficié du PBPQ. Le scénario B occasionnerait un gain d'optimisation de près de 1 500 \$ par personne diplômée ayant bénéficié du PBPQ.

7 Conclusion

Le présent bilan évaluatif du PBPQ vise à recueillir, après une année de mise en œuvre, les constats opérationnels et les premières retombées potentielles du programme sur la base d'analyses de projection relatives aux variables d'attractivité, de fréquentation et de persévérance. Il convient de rappeler que des limites, comme les systèmes d'information ministériels, qui offrent peu d'informations sur certaines caractéristiques des étudiants, les possibilités d'appariement entre les données des systèmes informationnels et le fait que la mise en œuvre du PBPQ soit récente, réduisent la portée des résultats préliminaires décrits dans ce bilan.

Le PBPQ a des objectifs de valorisation, d'attraction, de rétention et de diplomation dans les délais prévus de formation, en vue d'une insertion dans un emploi lié aux domaines considérés comme prioritaires par le gouvernement du Québec. Bien que le présent bilan évaluatif, compte tenu de sa nature, ne permette pas de porter un jugement sur l'atteinte de ces objectifs, l'évaluation sommative prévue en 2026 apportera plus d'informations concernant les différentes dimensions de mise en œuvre et d'efficacité du programme.

Annexes

Annexe 1 : Conditions d'admissibilité aux bourses Perspective Québec

- Avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;
- Être une personne considérée comme résidente du Québec;
- Étudier dans un programme d'études collégiales ou universitaires ciblé;
- S'assurer de ne pas être bénéficiaire de la bourse d'excellence aux futurs enseignants pour la période visée par la demande;
- Avoir terminé et réussi sa session d'études :
 - à temps plein si la session a été commencée à temps plein,
 - à temps partiel si la session a été commencée à temps partiel avec un statut de personne réputée aux études à temps plein selon les critères qui s'appliquent à la situation;
- Respecter le nombre maximal de sessions admissibles selon le niveau d'études :
 - au collégial, le nombre maximal de sessions admissibles est de 6,
 - à l'université, le nombre maximal de sessions admissibles varie de 6 à 8 pour le premier cycle; pour le deuxième cycle, il est de 5; et pour le troisième cycle, il est établi à 15.

Précisions pour les étudiants à temps plein ou réputés à temps plein

Au collégial, pour avoir le statut d'étudiant à temps plein, il faut atteindre au moins 180 heures de cours, ou 165 heures si l'un des cours est l'éducation physique. Pour avoir le statut de personne réputée aux études à temps plein, il faut un minimum de 90 heures.

À l'université, pour être aux études à temps plein, il faut obtenir :

- au premier cycle : un minimum de 12 crédits;
- au deuxième cycle : un minimum de 9 crédits;
- au troisième cycle : un minimum de 9 crédits.

Pour être une personne réputée aux études à temps plein, il faut être inscrit à un minimum de six crédits, peu importe le cycle (premier, deuxième ou troisième cycle).

Seuls les cours du programme d'études qui contribuent à l'obtention du diplôme visé sont considérés.

Exclusions

Certaines activités ne sont pas considérées dans le calcul des heures ou des crédits requis pour avoir droit au programme de bourses, par exemple :

- un cours de mise à niveau ou préalable à un programme;
- un cours qui compense un cours collégial et qui augmente la durée du programme;
- un stage coopératif;
- un cours dont les crédits sont déjà obtenus;
- une reconnaissance des acquis ou une équivalence de cours;
- un cours dont les crédits ne contribuent pas à l'obtention du diplôme.

Annexe 2 : Montant des campagnes selon les formes de communication en 2023

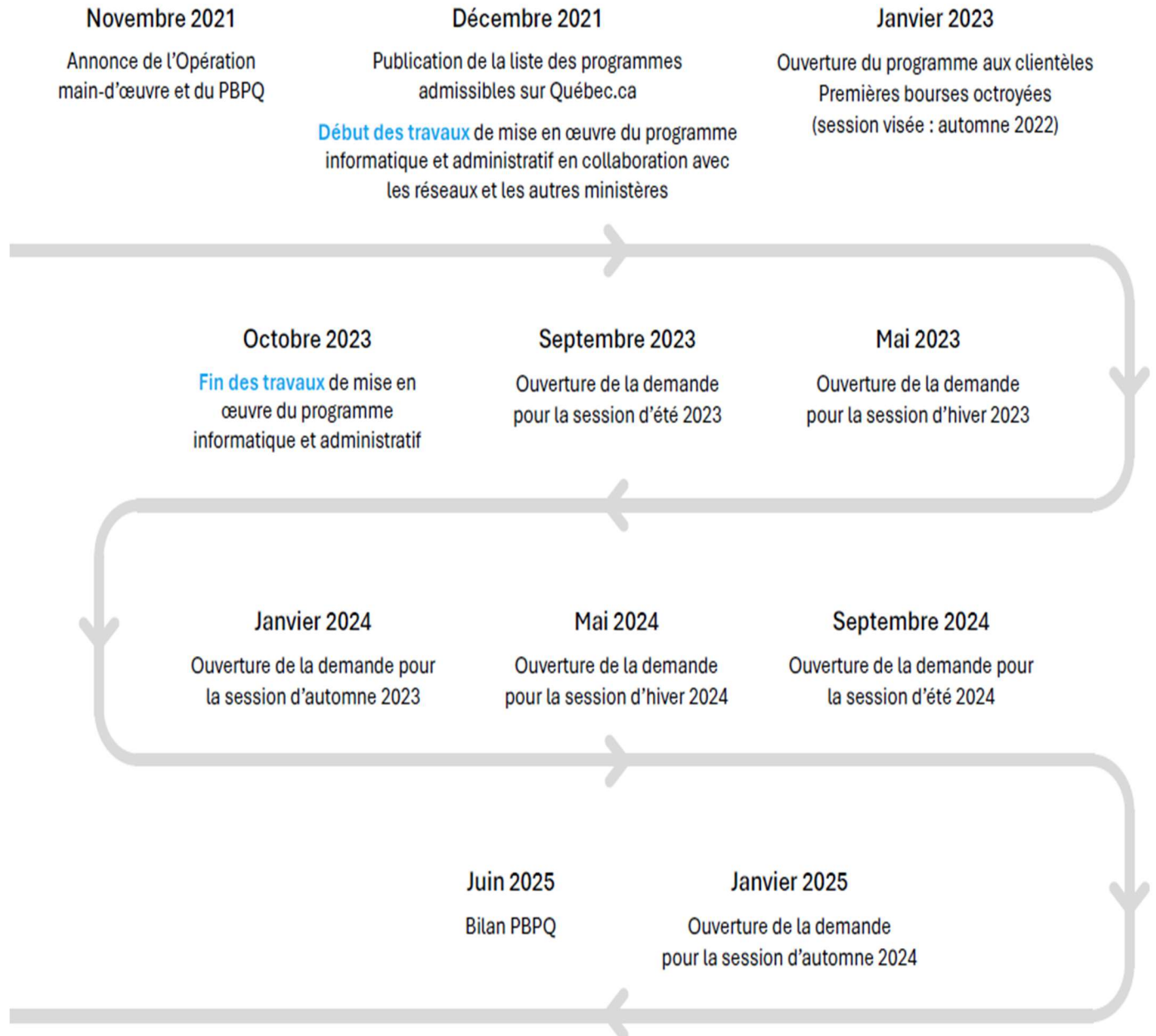
Médias	Budget (\$)
Vidéo 30 s	168 909
La Presse+	24 336
Bannières	62 866
Bannières communautaires	20 000
Partenariat de contenu	8 350
Réseaux sociaux – Reddit	11 000
Recyclage bannières et marketing des moteurs de recherche	18 000
Frais de production	1 950
Sous-total médias	315 411
Honoraires Centre d'acquisitions gouvernementales et frais de serveur estimés	34 589
TOTAL	350 000

Annexe 3 : Établissements concernés par la mesure transitoire 2022-2023

N°	Cégep	Collège privé	Université
1	Cégep André-Laurendeau	Collège TAV	Université du Québec à Chicoutimi
2	Cégep Beauce-Appalaches	Collège Mérici	Université du Québec à Rimouski
3	Cégep de Bois-de-Boulogne	Collège LaSalle	Université du Québec à Trois-Rivières
4	Cégep de Chicoutimi	Collège Laflèche	Université de Montréal
5	Cégep de Drummondville	Collège Ellis, campus de Trois-Rivières	Université du Québec à Montréal (reddition de compte corrigée le 19 juillet 2023)
6	Cégep de Granby		Université de Sherbrooke
8	Cégep de la Gaspésie et des Îles		Université du Québec en Outaouais
7	Cégep de Jonquière		Université Laval
9	Cégep de La Pocatière		Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
10	Cégep de Lévis		Université McGill
11	Cégep de l'Outaouais		Université Concordia
12	Cégep de Maisonneuve		Université Bishop's
13	Cégep de Rimouski		
14	Cégep de Rivière-du-Loup		
15	Cégep de Rosemont		
16	Cégep de Sainte-Foy		
17	Cégep de Saint-Jérôme		
18	Cégep de Saint-Laurent		
19	Cégep de Sept-Îles		
20	Cégep de Sherbrooke		
21	Cégep de Sorel-Tracy		
22	Cégep de Thetford		
23	Cégep de Trois-Rivières		
24	Cégep de Valleyfield		
25	Cégep de Victoriaville		
26	Cégep du Vieux Montréal		
27	Cégep Édouard Montpetit		
28	Cégep François-Xavier Garneau		
29	Cégep John Abbott		
30	Cégep Limoilou		
31	Cégep Lionel Groulx		
32	Cégep Marie-Victorin		
33	Cégep Montmorency		
34	Cégep régional de Lanaudière à Joliette		
35	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu		
36	Cégep régional Champlain, campus de Lennoxville et de Saint-Lambert		
37	Cégep de Shawinigan		
38	Vanier College		

Annexe 4 : Ligne du temps du PBPQ

BILAN DU PBPQ

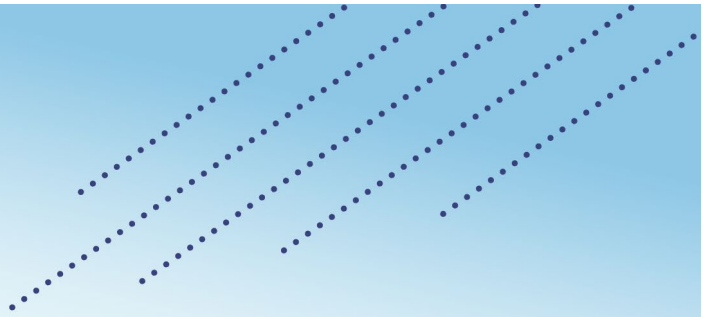


Annexe 5 : Nombre d'étudiants non bénéficiaires en raison d'un déficit de cours équivalant à 30 heures et moins pour 17 programmes (2022-2023 et 2023-2024)

Programme	Nombre d'étudiants non bénéficiaires en raison d'un déficit de 30 heures et moins
Technologie du génie des matériaux composites	5
Techniques de procédés industriels	3
Spécialisation en géodésie	10
Technologie de l'électronique	21
Spécialisation en cartographie	3
Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle	85
Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	61
Technologie minérale	11
Techniques de génie aérospatial	44
Technologie du génie électrique : électronique programmable	5
Spécialisation en biotechnologies	53
Techniques d'éducation à l'enfance	259
Techniques d'inhalothérapie	72
Technologie de la mécanique du bâtiment	34
Techniques d'éducation spécialisée	592
Techniques de génie mécanique	169
Technologie de l'architecture	169

Source : MES, DGAFFFF, DPBSF, système Socrate, données officielles de 2022-2023 et données provisoires de 2023-2024 en date du 29 avril 2024.





Sommaire – Bilan évaluatif

Programme de bourses Perspective Québec

Octobre 2024

Coordination et rédaction

Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet

Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue

Direction générale de la planification et de la performance

Collaboration

Direction générale de l'accessibilité financière aux études et de l'expérience étudiante

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Pour information

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

Introduction

En mettant en place l'Opération main-d'œuvre (OPMO), le gouvernement du Québec s'attaque à l'enjeu de rareté de main-d'œuvre auquel est confronté le Québec. Des actions concrètes sont mises en place par six ministères¹ dans le cadre de cette stratégie gouvernementale, laquelle prévoit un investissement de 3,9 milliards de dollars sur cinq ans.

Le programme de bourses Perspective Québec (PBPQ), porté par le ministère de l'Enseignement supérieur, est l'une de ces initiatives. Il vise cinq des six domaines ciblés par l'OPMO, soit la santé et les services sociaux, l'éducation, les services de garde éducatifs à l'enfance, les technologies de l'information (TI) et le génie.

Ses objectifs globaux sont d'augmenter le nombre de personnes diplômées dans les domaines en demande sur le marché du travail québécois (diplomation) et de contribuer à la réduction de la rareté de main-d'œuvre dans les domaines priorisés par le gouvernement (insertion). Ses objectifs spécifiques sont de valoriser les formations dans les programmes d'études menant aux métiers pour lesquels il y a une rareté de main-d'œuvre (valorisation), d'augmenter les inscriptions dans les programmes d'études visés (attraction) et de soutenir la persévérance de tous les étudiants² dans ces programmes (rétention).

Le PBPQ prévoit l'octroi de bourses incitatives après chaque session à temps plein réussie. Avec un budget annoncé de 1,7 milliard de dollars d'ici 2025-2026, il permet d'octroyer aux étudiants admissibles un montant de 1 500 \$ au collégial et de 2 500 \$ à l'université par session d'études réussie.

Pour être admissible au PBPQ, il faut avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, résider au Québec, étudier à temps plein ou être réputé à temps plein dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ et avoir réussi la session d'études pour laquelle la demande de bourse est faite.

La mise en œuvre du PBPQ a comporté deux volets, soit le déploiement d'une stratégie de communication et l'opérationnalisation du programme.

- La stratégie de communication du Ministère a été déployée par phases successives dès la mise en œuvre du PBPQ et a représenté un investissement total de 350 000 \$. Elle visait à informer la population en général et les étudiants en particulier de l'existence et des modalités du programme.
- En 2022-2023, lors de la première année de mise en œuvre du PBPQ, il y a eu 69 361 bénéficiaires uniques³, qui ont perçu un total de 259,4 millions de dollars. Les

¹ Le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Pour les mesures associées aux métiers de la construction, la Commission de la construction du Québec agit comme collaboratrice.

² Neutralité : le terme *étudiants* sera utilisé tout au long de ce document pour désigner à la fois les étudiants.

³ Le terme *bénéficiaire unique* est utilisé puisqu'une ou un même bénéficiaire peut avoir demandé et reçu jusqu'à trois bourses au cours de la même année d'attribution. Ainsi, il indique qu'une personne ayant bénéficié de plusieurs bourses du PBPQ durant la même année a été comptabilisée seulement une fois.

données partielles⁴ disponibles en date du 31 mars 2024⁵ permettent d’observer une légère progression du nombre de bénéficiaires uniques et des sommes versées entre les sessions d’automne 2022 et 2023. Au total, durant cette période, 393,8 millions de dollars ont été octroyés en bourses, selon un calcul basé sur les années financières.

Réalisé après une année de mise en œuvre du PBPQ, le bilan évaluatif en décrit les premiers constats opérationnels et en donne les résultats préliminaires. Les données disponibles de mise en œuvre permettent :

- d’établir un profil des étudiants visés par le PBPQ et de ceux qui en sont exclus;
- de présenter, de façon préliminaire, les retombées du PBPQ sur l’attractivité, la fréquentation scolaire, la persévérance et la motivation.

En outre, le bilan évaluatif présente des perspectives issues de la consultation de parties prenantes sur le programme, soit des étudiants bénéficiaires et des représentants des réseaux et des établissements d’enseignement supérieur.

Les analyses et les constats présentés dans le bilan évaluatif rencontrent certaines limites, du fait notamment :

- des limites fonctionnelles des systèmes opérationnels dans leurs capacités d’appariement et du peu de données disponibles permettant de caractériser les étudiants (il n’est, par exemple, pas possible de distinguer les étudiants réputés à temps plein des étudiants inscrits à temps partiel⁶);
- de la mise en œuvre récente du PBPQ, soit depuis l’automne 2022, qui réduit la possibilité de faire certains constats relatifs, entre autres, à la diplomation.

Faits saillants

- Sur les quatre premiers trimestres de mise en œuvre du PBPQ, de l’automne 2022 à l’automne 2023, il y a eu 190 193 bourses versées, pour un montant total de 393,8 millions de dollars.
- En 2022-2023, lors de la première année de mise en œuvre du PBPQ, il y a eu 69 361 bénéficiaires uniques, qui ont perçu un total de 259,4 millions de dollars⁷.
- La stratégie de communication déployée lors des premières phases de mise en œuvre du PBPQ a représenté un investissement total de 350 000 \$.

⁴ Les données sont qualifiées de partielles lorsque l’année d’attribution n’est pas terminée.

⁵ Puisque le versement de la bourse est conditionnel à la réussite du trimestre et donc à la réception de tous les résultats scolaires, seuls quatre trimestres du PBPQ sont terminés à ce jour, soit de l’automne 2022 à l’automne 2023 inclusivement.

⁶ Cela s’applique uniquement aux données portant sur les retombées préliminaires.

⁷ Ce montant est associé à l’année scolaire 2022-2023.

Tableau 1 : Nombre de bénéficiaires du PBPQ par session au cours des quatre premiers trimestres de mise en œuvre du programme

Ordre d'enseignement	2022-2023			2023-2024	Total
	Automne	Hiver	Été	Automne	
Collégial	26 605	24 014	683	28 462	79 764
Universitaire	34 964	33 241	4 781	37 443	110 429
Total	61 569	57 255	5 464	65 905	190 193

Tableau 2 : Enveloppes allouées et dépenses du PBPQ par année financière de 2022-2023 à 2024-2025 (M\$)

2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Budget	Dépense	Budget	Dépense	Budget	Dépense (prévue)
143,5	125,4	221,4	268,4	271,4	271,4

Profils des étudiants inscrits dans des programmes visés par le PBPQ

- À l'automne 2022 comme à l'automne 2023, au collégial, les étudiants inscrits à temps plein⁸ dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) technique visé par le PBPQ représentaient environ 47 % de l'ensemble des étudiants inscrits à temps plein. Dans les grades universitaires, cette proportion était d'environ 30 %.
- Au collégial, les femmes sont surreprésentées dans les domaines de l'éducation, des services de garde éducatifs à l'enfance et de la santé et des services sociaux, notamment dans les programmes de soins infirmiers, alors que les hommes sont surreprésentés en TI et en génie.
- À l'université, la distribution des effectifs inscrits à temps plein dans les programmes visés par le PBPQ demeure stable dans les différents domaines d'études visés, bien que l'on constate une légère croissance de l'effectif étudiant à temps plein en TI entre l'automne 2022 et l'automne 2023.
- À l'université, parmi les étudiants à temps plein, les hommes sont surreprésentés en génie et en TI, alors que les femmes le sont dans les domaines de l'éducation et de la santé et des services sociaux, en particulier dans la discipline des sciences infirmières, où elles sont près de neuf fois plus nombreuses que les hommes.
- Au collégial, de l'automne 2022 à l'automne 2023, sur l'ensemble des étudiants admissibles⁹, près de 84 % ont bénéficié du PBPQ.

⁸ Il s'agit des étudiants canadiens ou résidents permanents résidant au Québec.

⁹ Sont considérés comme admissibles au PBPQ les étudiants canadiens ou résidents permanents résidant au Québec, étudiant dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ, inscrits à temps plein et ayant réussi leur session.

- Au collégial, sur l'ensemble des bénéficiaires potentiels (étudiants à temps plein dans un programme admissible, toutes sessions confondues, nonobstant le critère de réussite), ce sont 74,1 % qui ont obtenu la bourse.
- À l'université, près de 80 % des étudiants universitaires potentiellement admissibles¹⁰ dans des programmes d'études visés par le PBPQ ont bénéficié d'une bourse depuis sa mise en œuvre.

Profils des étudiants bénéficiaires à la fois du PBPQ et du Programme de prêts et bourses (PPB) pour les études à temps plein

- Pour l'année d'attribution 2022-2023, au collégial, 22 % des bénéficiaires du PBPQ ont aussi bénéficié du PPB. Les proportions de bénéficiaires du PPB parmi les bénéficiaires du PBPQ sont plus faibles dans les domaines du génie et des TI (16 %), alors que deux domaines se démarquent par une proportion plus élevée, soit l'éducation (33 %) et la santé et les services sociaux (26 %).
- À l'université, 34 % des bénéficiaires du PBPQ ont aussi bénéficié du PPB. Bien que les écarts de proportion soient moindres qu'au collégial, les domaines de l'éducation et de la santé et des services sociaux sont ceux qui ont proportionnellement accueilli le plus de bénéficiaires des deux programmes de bourses.
- Les bénéficiaires à la fois du PPB et du PBPQ sont en moyenne plus âgés que les bénéficiaires du PBPQ uniquement.

Profils des étudiants à temps partiel, donc non bénéficiaires du PBPQ

- À l'automne 2023, 8 345 étudiants universitaires, soit 15,5 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans un programme universitaire visé par le PBPQ, étaient à temps partiel. Au collégial, 3 856 étudiants étaient inscrits à temps partiel dans un programme visé par le PBPQ.
- Au collégial comme à l'université, les étudiants à temps partiel dans un programme visé par le PBPQ sont davantage des femmes et sont en moyenne plus âgés que les étudiants inscrits à temps plein dans ces domaines.
- Au collégial, à l'automne 2023, c'est dans le domaine de l'éducation, majoritairement fréquenté par des femmes, qu'on observe la plus forte proportion d'effectifs à temps partiel.

¹⁰ Sont considérés comme potentiellement admissibles au PBPQ les étudiants canadiens ou résidents permanents résidant au Québec, étudiant dans un programme collégial ou universitaire visé par le PBPQ et inscrits à temps plein, sans considération pour le critère de réussite.

- De plus, alors qu'ils constituent le principal bassin de recrutement des collèges, les étudiants de 19 ans et moins sont les moins représentés dans l'effectif à temps partiel dans les domaines visés par le PBPQ.
- À l'université, l'ensemble des domaines visés par le PBPQ enregistre une décroissance des effectifs à temps partiel entre l'automne 2021 et l'automne 2023. C'est dans le programme de sciences infirmières, majoritairement fréquenté par des femmes, que cette baisse a été la plus prononcée.
- À l'automne 2023, le profil type d'une personne à temps partiel inscrite dans un programme universitaire en sciences infirmières visé par le PBPQ est une femme (88,5 %) âgée de 25 ans ou plus (80,3 %).

Profils des étudiants collégiaux et universitaires non bénéficiaires du PBPQ

- En 2022-2023, 7,5 % des demandes de bourse du PBPQ ont été refusées. En 2023-2024, selon les données partielles, cette proportion est de 4,6 %. Les trois motifs de refus les plus fréquents sont, en ordre décroissant de prévalence, la session d'études non réussie¹¹, le non-respect du critère d'études à temps plein et le statut de résidence au Québec.
- Au collégial, en 2022-2023 et en 2023-2024, ce sont 4 871 étudiants qui n'ont pu être admissibles à la bourse en raison d'une session non réussie. Parmi ceux-ci, 2 487, soit plus de la moitié, n'étaient pas admissibles en raison d'un déficit de 30 heures ou moins.

Retombées préliminaires du PBPQ

- Entre 2022 et 2023, le nombre d'inscriptions en première année dans un programme menant à un DEC technique non visé par le PBPQ a augmenté (+4,8 %), alors que, dans les programmes visés, les inscriptions ont décliné de 3,1 %. Des facteurs autres que le PBPQ influencent donc la fluctuation du nombre de nouvelles inscriptions dans ces domaines au collégial.
- Au collégial, le PBPQ a pu contrer partiellement une tendance à la baisse à opter pour le temps plein, alors qu'à l'université, le PBPQ a pu exercer une influence positive sur le taux d'inscription à temps plein.
- Concernant l'attractivité à l'université, puisque l'observation est supérieure à la projection, et ce, de 4,5 points de pourcentage (49,2 % contre 44,7 %) en 2022 et de 5,0 points de pourcentage (49,9 % contre 44,9 %) en 2023, il est permis de faire l'hypothèse d'une retombée préliminaire positive du PBPQ sur l'attractivité des programmes universitaires ciblés. En ce sens, il est possible que le PBPQ engendre des

¹¹ La non-réussite d'une session est déterminée selon les critères d'admissibilité tels qu'ils sont précisés dans les normes : la réussite de l'étudiant à temps plein à un minimum de 180 heures au collégial ou de 12 crédits à l'université. Pour l'étudiant réputé à temps plein, le minimum est de 90 heures au collégial et de 6 crédits à l'université.

retombées préliminaires positives sur le nombre de nouvelles inscriptions dans les domaines qu'il vise à l'université.

Tableau 3 : Retombées préliminaires du PBPQ dans les domaines visés par celui-ci, au collégial public et à l'université, sur l'attractivité, la fréquentation à temps plein et la persévérance

Ordre d'enseignement	Objet	Retombées préliminaires	
		Pour l'ensemble des domaines de formation	Par domaine de formation
Collégial	Attractivité	∅	∅ : génie, TI, santé et services sociaux (SSS) + : services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), éducation
		Des facteurs autres que le PBPQ influencent la fluctuation du nombre de nouvelles inscriptions au collégial.	
	Fréquentation à temps plein	+	∅ : TI, SSS + : génie, SGEE, éducation
		Il est possible que le PBPQ ait participé à contrer partiellement une tendance à opter pour le temps partiel.	
	Persévérance	∅	∅ : TI, SSS, génie, SGEE, éducation La baisse importante observée du taux de réinscription pour les étudiants inscrits dans les programmes non visés par le PBPQ, entre les cohortes de 2020 et de 2021, permet de croire qu'il pourrait tout même y avoir eu une retombée préliminaire positive du PBPQ sur le taux de persévérance dans les programmes visés par celui-ci.
Universitaire	Attractivité	+	+ : éducation, SSS, TI, génie
		La retombée préliminaire du PBPQ sur l'attractivité des programmes qu'il vise à l'université est positive pour l'ensemble de ces programmes.	
	Fréquentation à temps plein	+	∅ : éducation + : TI, génie, SSS
		Il y a eu, à partir de la mise en œuvre du programme, une croissance (2,5 %) de la proportion d'étudiants inscrits à temps plein dans un programme universitaire visé par le PBPQ, alors que les projections tablaient, au contraire, sur une décroissance.	
	Persévérance	+(baccalauréat, maîtrise et doctorat)	∅ : baccalauréats en éducation, en SSS, en TI et en génie; doctorat en SSS + : maîtrises en éducation et en SSS Au baccalauréat : la diminution de la persévérance dans les disciplines visée par le PBPQ est toutefois beaucoup plus faible que la diminution observée dans les autres disciplines. Ce constat permet de faire l'hypothèse selon laquelle le PBPQ a une retombée préliminaire positive sur la persévérance.

Ordre d'enseignement	Objet	Retombées préliminaires	
		Pour l'ensemble des domaines de formation	Par domaine de formation
		Au doctorat : dans le domaine de l'éducation, bien que des bourses soient offertes, la taille des cohortes est trop petite pour être significative.	

Ø : aucun effet probable positif; + : effet positif probable.

Consultations des étudiants bénéficiaires et des représentants des réseaux collégial public et universitaire

Dans le cadre du bilan évaluatif, trois consultations avec des représentants des réseaux collégial public et universitaire se sont tenues du 16 mai au 6 juin 2024. Ces consultations ont pris la forme de groupes de discussion dans lesquels les représentants des réseaux (cinq du réseau universitaire et deux du réseau collégial public) répondaient aux questions d'évaluation du Ministère.

- Les représentants des réseaux collégial public (via la Fédération des cégeps) et universitaire soulignent que, considérant les données disponibles et le cycle de vie du PBPQ, il est difficile de se prononcer sur les retombées du programme.
- À l'université, on constate une augmentation des effectifs en génie et en TI. De façon générale, plus d'étudiants sont inscrits à temps plein, ce qui limite la possibilité de travailler durant les études et augmente les heures consacrées aux études.
- Dans certains domaines visés par le PBPQ, la condition d'être à temps plein pour bénéficier de la bourse peut sembler contradictoire avec certaines mesures mises en place ces dernières années visant une intégration du marché du travail pendant les études. C'est le cas notamment pour les étudiants en sciences infirmières passant par un cheminement long comme le DEC-BAC.
- Unaniment, les représentants des deux réseaux considèrent que les démarches pour obtenir la bourse ont été faciles pour les étudiants. Aucune plainte n'a été portée à leur attention.
- À l'université, certains programmes visés par le PBPQ, comme celui en travail social, ont enregistré une hausse des inscriptions. Ces hausses pourraient toutefois être en partie attribuables à une augmentation des capacités d'accueil. À l'inverse, les programmes en enseignement et en sciences infirmières ont, pour la plupart, connu des baisses d'effectifs, alors que leurs capacités d'accueil n'ont pas changé.
- Il apparaît nécessaire de bien cibler la clientèle à qui est destiné le PBPQ dans la mesure où les étudiants qui ne rencontrent pas d'enjeux financiers ou qui étudieraient dans un programme visé par le PBPQ indépendamment des incitatifs mis en place ne représentent pas la clientèle cible.

- Enfin, les représentants de la Fédération des cégeps suggèrent qu'il pourrait être bénéfique de donner une flexibilité aux collèges pour qu'ils puissent évaluer la possibilité d'octroyer une bourse à des étudiants en voie d'entrer dans un programme tout en terminant certains préalables.

Le Ministère a mandaté une firme dans le but de mesurer, à partir d'un sondage, la perception de certains étudiants bénéficiaires sur l'attractivité du PB PQ, leur persévérance et leur motivation en lien avec ce programme de bourses. D'après les résultats de ce sondage :

- sans le PB PQ, 82,3 % des bénéficiaires auraient tout de même étudié à temps plein, alors que 8,1 % auraient étudié à temps partiel et que 3,1 % n'auraient pas été aux études;
- le PB PQ a enlevé un stress financier à 85,3 % des bénéficiaires, peu importe leur domaine de formation.

Coûts de formation des personnes diplômées en enseignement supérieur

L'importance de l'investissement gouvernemental relatif au PB PQ fonde la pertinence de réaliser une analyse coûts-bénéfices de la formation d'une personne diplômée en enseignement supérieur. Le coût public total de formation d'une ou un titulaire d'un DEC en formation technique s'établit à 318 769 \$, et celui d'une ou un titulaire d'un baccalauréat, à 376 475 \$. La prise en charge par l'État du coût supplémentaire lié au PB PQ doit être relativisée au regard de ce coût initial.

En incluant les coûts du PB PQ, le coût total de formation d'une ou un titulaire d'un DEC technique s'établit à 327 029 \$, soit une augmentation de 8 260 \$, alors que celui d'une ou un titulaire d'un baccalauréat s'élève à 386 667 \$, soit un coût additionnel de 10 192 \$.

Ces coûts additionnels sont fondés sur la durée moyenne théorique des études, alors que le PB PQ fixe des exigences qui ont pour effet de raccourcir cette durée. En ce sens, le coût additionnel par étudiant qu'implique le PB PQ peut être mitigé par les gains d'optimisation qu'il est susceptible d'engendrer.

Conclusion

Le présent bilan évaluatif permet de décrire les premiers constats opérationnels de la mise en œuvre du PB PQ et d'en présenter les résultats préliminaires. Entre autres limites, la mise en œuvre récente du programme réduit la possibilité de faire certains constats et de produire certaines analyses. En ce sens, le bilan évaluatif est une étape permettant une meilleure appréciation des profils des étudiants bénéficiant et ne bénéficiant pas du programme ainsi qu'une meilleure compréhension de ses retombées préliminaires.

Enfin, la production de ce bilan ne se substitue pas à la réalisation à venir, dans le cadre d'une séquence normée auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, d'un rapport d'évaluation du PB PQ.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.



34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.



37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.



48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

chapitre C-12

Charte des droits et libertés de la personne



9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

1975, c. 6, a. 9.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).